

UNITED NATIONS  
ECONOMIC COMMISSION  
FOR AFRICA  
SUB-REGIONAL OFFICE  
FOR WEST AFRICA  
ECA/SRO-WA



NATIONS UNIES  
COMMISSION ÉCONOMIQUE  
POUR L'AFRIQUE  
BUREAU SOUS-RÉGIONAL  
POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST  
CEA/BSR-AO

ECA-WA/NONREC/2014/01  
Texte original : français

# **Étude sur le suivi des progrès en matière de politique macroéconomique et de convergence institutionnelle en Afrique de l'Ouest**

Mars 2014



Maison des Nations unies, 428, avenue du Fleuve Niger ;  
P.O. Box 744/BP 744 Niamey, Niger  
Tel : +227 20722961 ; Fax : +227 20722894 ; [srdcwest@uneca.org](mailto:srdcwest@uneca.org);  
<http://www.uneca.org/fr/sro-wa/>



# Sommaire

Liste des tableaux .....	7
Liste des graphiques .....	9
Remerciements .....	11
Sigle et acronymes.....	15
Avant propos .....	19
Résumé exécutif .....	21
Introduction .....	35

## **Chapitre I.**

### **Les fondements théoriques de l'intégration économique, de l'intégration monétaire et de la convergence..... 41**

Section I. L'intégration économique et commerciale .....	42
I.1. Généralités sur l'intégration économique .....	42
I.2. Les effets statiques de l'intégration commerciale : création et détournement de commerce .....	50
I.3. Les effets dynamiques de l'intégration commerciale .....	54
I.4. L'intégration monétaire et financière .....	58
I.5. La coordination des politiques sectorielles .....	62
Section II. La théorie des zones monétaires optimales .....	64
II.1. Définition d'une zone monétaire .....	65
II.2. Les bénéfices et coûts d'une zone monétaire .....	68
Section III. Le concept de convergence des politiques macroéconomiques .....	72

## **Chapitre II.**

### **Approche de la CEDEAO en matière de convergence monétaire 77**

Section I. Les initiatives de la CEDEAO en matière de coopération monétaire.....	77
I.1. La Chambre de Compensation de l’Afrique de l’Ouest (CCAO) .....	78
I.2. Le Programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO (PCMC).....	81
I.3. L’approche accélérée de l’intégration de la CEDEAO .....	85
Section II. Justification, objectifs et fonctionnement du dispositif de convergence dans la CEDEAO .....	86
II.1. Justification et objectifs du dispositif de convergence dans la CEDEAO .....	86
II.2. Fonctionnement du dispositif de convergence dans la CEDEAO .....	90

## **Chapitre III.**

### **État des lieux réel des progrès en matière de convergence des politiques macroéconomiques au sein de la CEDEAO ..... 99**

Section I. Situations économique et commerciale.....	99
I.1. Evolution de la situation économique.....	100
I.2. Evolution récente du commerce ouest-africain.....	104
Tendances récentes .....	104
Les principaux pays bénéficiant du commerce régional....	107
L’orientation géographique des exportations .....	109
Orientation géographique des importations.....	111
Analyse du commerce intra-régional .....	113
Section II. Performances des pays de la CEDEAO en matière de convergence macroéconomique et institutionnelle.....	118
II.1. Revue de la littérature empirique sur la convergence en Afrique de l’Ouest.....	118
II.2. Progrès dans le respect des critères de convergence au sein de la CEDEAO .....	124
II.3. Progrès en matière de convergence institutionnelle au sein de la CEDEAO .....	128

## **Chapitre IV.**

### **Évaluation critique du processus d'intégration sous-regionale . 131**

Section I. La pertinence et les limites de la convergence macroéconomique.....	131
I.1. Analyse de la pertinence du principe de convergence macroéconomique.....	132
I.2. Critique des critères de convergence.....	135
I.3. Difficultés posées par la divergence des critères de convergence entre la CEDEAO, la ZMAO et l'UEMOA.....	140
I.4. Limites de la comparabilité entre pays de la CEDEAO...	142
Section II. Recommandations politiques pour favoriser l'intégration sous-régionale.....	143
II.1. Les recommandations pour accroître le volume du commerce intra-CEDEAO.....	143
II.2. Les recommandations pour une mise en œuvre effective des politiques macroéconomiques et de la convergence.....	146

### **Conclusion générale..... 155**

### **Références ..... 159**

### **Annexes ..... 167**

Annexe 1: Evaluation du respect des critères de convergence de la CEDEAO par les pays membres de la CEDEAO.....	167
Annexe 2. Feuille de route Révisée pour le Programme de monnaie unique de la CEDEAO, 2009-2020.....	175



## Liste des tableaux

Tableau 1.	
Caractéristiques de l'intégration régionale .....	45
Tableau 2.	
Critères de convergence pour les économies de l'Afrique de l'Ouest ..	96
Tableau 3.	
Evolution du taux de croissance en Afrique de l'Ouest .....	101
Tableau 4.	
Evolution du commerce intra-communautaire entre 2001 et 2012 ..	115
Tableau 5.	
Nombre de pays respectant les critères de convergence .....	126
Tableau 6.	
Nombre de critères de premier rang respectés par pays.....	127
Tableau 7.	
Evaluation du respect des critères de convergence de la CEDEAO par les pays membres de la CEDEAO entre 2008 et 2013.....	167





## Liste des graphiques

Graphique 1. Évolution récente du commerce global de la CEDEAO .....	106
Graphique 2. Zones de destination des exportations de la CEDEAO .....	110
Graphique 3. Zones de provenance des importations de la CEDEAO .....	112
Graphique 4. Diagnostic stratégique de l'inflation.....	151



## Remerciements

Ce rapport a été rédigé sous la supervision générale de monsieur Dimitri Sanga, directeur du Bureau sous-régional de la CEA/BSR-AO, et la coordination de monsieur Aboubacry Demba Lom, économiste principal, chef du centre régional des données.

Le Bureau sous-régional pour l’Afrique de l’Ouest remercie plus particulièrement le cabinet Emergence Consulting Group, qui a conduit cette étude, avec une mention spéciale à son équipe composée de monsieur Moubarack Lô, le professeur Seydi Ababacar Dieng et monsieur Alsime Fall. Monsieur Moussa Diaw a assuré l’édition du rapport. La CEA/BSR-AO remercie également monsieur Désiré Avom, professeur à l’université de Yaoundé II (Cameroun) et monsieur Ali Woba, enseignant-chercheur FSEJ, à l’université Abdou Moumouni, au Niger.

L’équipe de rédaction finale comprend en outre messieurs Joseph Foubi, Abdramane Traoré, Ochozias Gbaguidi, Privat Denis Akochaye, Zacharias Ziegelhoffer, Mounkaila Ingoila, Mahamadou Haro, Kazim Lamine Dakori, Harcel Nana Tomen, Akpangni Bledou, Jérôme Ouédraogo, Abdoul Aziz Junior Ndoye

et Oumar Sissoko. La production de ce rapport a été largement tributaire du travail de soutien de nombreuses autres personnes en service dans le Bureau, notamment : monsieur Jean-Baptiste Eken, monsieur Abdilkader Chefou, madame Kadijatou Mamadou, madame Zara Sani, madame Balkissa Allagbada, monsieur Ismael Thiam, monsieur Bassirou Hamani et monsieur Sadou Mahamane.

Les membres de l'équipe de rédaction expriment leur gratitude à tous les collègues de la CEA/BSR-AO, pour leur coopération et leur contribution à la finalisation de ce rapport. Nos chaleureux remerciements vont aussi à nos collègues de la CEDEAO, monsieur Peter Kofi Dadzie, chargé de programme principal de la Commission de la CEDEAO ; de l'UEMOA, monsieur Laurent Ogowa Agossa, chef de division et monsieur Pathe Diankha, chargé de la surveillance ; de l'IMAO, monsieur J. H. Tei Kitcher, directeur du commerce et de la surveillance multilatérale ; de l'AMAO, monsieur Andalla Dia, économiste principal ; et d'AFRISTAT, monsieur Oumaraou Elhadji Malam Soulé, expert en organisation institutionnelle, et madame Émilie Laffiteau, expert macro-économiste ; qui n'ont ménagé aucun effort pour la collecte documentaire et pour leurs contributions substantives de qualité à la réunion *ad hoc* d'experts.

Nos vifs remerciements aux participants à la réunion *ad hoc* d'experts qui s'est déroulée à Yamoussoukro, du 28 février au 1<sup>er</sup> mars 2014, avec la bienveillante sollicitude du gouvernement ivoirien.

Pour les États membres : le Burkina Faso, monsieur Fidèle Bama, directeur de la prévision et des analyses macroéconomiques au ministère de l'Économie et des Finances ; la Côte d'Ivoire, monsieur Lambert N'galadjo Bamba, conseiller spécial du ministre auprès du Premier ministre chargé de l'Économie et de Finances, Monsieur Anatole Yehouan Tohougbe, conseiller technique du ministre d'État, ministère du Plan et du Développement, monsieur Olivier Kouamé Djè, sous-directeur du commerce régional, ministère de l'Intégration africaine et des Ivoiriens à l'extérieur, madame Marie Stéphanie Koucoura, assistante, ministère d'État, ministère du Plan et du Développement, madame Reine Sophia Agbato, assistante conseiller technique, ministère d'État, ministère du Plan et du Développement, monsieur Jérémie Kouadio, directeur construction assainissement, district de Yamoussoukro, madame Alina Ouattara Mahouagbeu, chef adjointe CCS, ministère d'État, ministère du Plan et du Développement, monsieur Jean-Pierre Biatchon, directeur du Plan et du Développement, Yamoussoukro, madame Valery Sran Tawa, experte, ministère du Plan, monsieur Alain Faé, staff direction régionale du Plan, monsieur Kobena Adou Kouamé, chef du service dette du Trésor public, monsieur Ouattara Soualiko, secrétaire permanent adjoint, MPMEF/DGE/CNPE, monsieur Patrick Ngouan, conseiller technique au Trésor public, ministère de l'Économie et des Finances ; la Gambie, madame Chilel Ceesay, économiste, ministère de l'Économie et des Finances ; la Guinée-Bissau, madame Maria da

Conceicao Moura Percra Lopes, conseillère du ministre des Finances ; le Mali, monsieur Moussa Bandiougou Fofana, C/programme, Commissariat à la sécurité alimentaire ; le Niger, monsieur Mahamane Angoua Mahamadou, ministère des Finances et madame Saidou Kanni Haoua, macro-économiste, ministère du Plan, de l'Aménagement du territoire et du Développement communautaire/direction de l'intégration économique régionale ; le Nigeria, monsieur Ibiadapo Oyewole, adjoint technique et conseiller de S. E. le ministre du Plan, et monsieur A. Obasa Kayode, directeur adjoint de la direction de l'analyse macroéconomique, Commission nationale de la planification ; le Sénégal, monsieur Demba Ba, chargé de programme à la DPN, ministère du Plan ; et le Togo, monsieur Agbewonou Tsolegnanou, chef de section études et suivi des projets de développement/direction de l'économie, ministère de l'Économie et des Finances, et monsieur Otou Matié Zekpa, directeur adjoint, direction de la coordination du Plan, ministère de la Planification du développement et de l'Aménagement du territoire.

Pour tous ceux qui ont contribué à ce travail, qu'ils trouvent ici l'expression de notre très grande reconnaissance.

## Sigles et acronymes

AFRIPANET : Africa Investment Promotion Agency Network.

ALENA : Association de libre-échange nord-américain.

AMAO : Agence monétaire de l’Afrique de l’Ouest.

ARC : Autorité régionale de la concurrence de la CEDEAO.

ARREC : Autorité de régulation régionale de l’électricité de la CEDEAO.

ASEAN : Association des nations de l’Asie du Sud-Est.

BCEAO : Banque centrale des États de l’Afrique de l’Ouest.

BRICS : Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud.

CEA : Commission économique pour l’Afrique.

CEDEAO : Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest.

CEE : Communauté économique européenne.

CEEAC : Communauté économique des États de l’Afrique centrale.

CEMAC : Communauté économique et monétaire de l’Afrique centrale.

CER : Communautés économiques régionales.

CILSS : Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel.

CNUCED : Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement.

COMESA : Common Market for Eastern and Southern Africa.

EAC : East African Community.

FDE : Fonds de développement de l'électrification.

FERDI : Fondation pour les études et recherches sur le développement international.

FMI : Fonds monétaire international.

FRDA : Fonds régional de développement agricole.

IDE : Investissements directs étrangers.

IMAO : Institut monétaire de l'Afrique de l'Ouest.

OMD : Objectifs du millénaire pour le développement.

OMVG : Organisation de mise en valeur du fleuve Gambie.

OMVS : Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal.

OOAS : Organisation ouest-africaine de la santé.

OPA : Observatoire des pratiques anormales.

PAC : Politique agricole commune.

PAU : Politique agricole de l'Union.

PCSCS : Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité.

PEC : Politique énergétique commune.

PIB : Produit intérieur brut.



PICAO : Politique industrielle commune de l’Afrique de l’Ouest.

PNB : Produit national brut.

PSRSA : Programme spécial régional pour la sécurité alimentaire.

SADC : Southern African Development Community.

SIAR : Système d’information agricole régional.

SLE : Schéma de libéralisation des échanges.

TEC : Tarif extérieur commun.

TRIE : Transit routier inter-États.

UE : Union européenne.

UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine.

WAPP : Système d’échanges d’énergie électrique ouest-africain.

WDI : World Development Indicators.

ZLE : Zones de libre-échange.

ZMAO : Zone monétaire de l’Afrique de l’Ouest.



## Avant-propos

La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) joue un double rôle en tant qu'organisme régional de l'Organisation des Nations unies (ONU), et en tant que partie intégrante du paysage institutionnel régional en Afrique. Elle a pour mandat mandats d'appuyer le développement économique et social de ses États membres, d'encourager l'intégration régionale et de promouvoir la coopération internationale pour le développement de l'Afrique. De plus, elle participe à la mobilisation des ressources pour faire face aux priorités de l'Afrique.

Pour renforcer son impact, la CEA porte une attention toute particulière à la collecte de statistiques régionales actualisées, et fournit des services consultatifs techniques aux gouvernements africains et aux organisations et institutions intergouvernementales. En outre, elle formule et favorise des programmes et projets d'aide au développement, au profit des États membres et de leurs organisations et institutions intergouvernementales, et agit en tant qu'agence d'exécution de projets opérationnels pertinents.

Pour se rapprocher de ses clients, elle dispose de cinq Bureaux sous-régionaux (BSR), qui jouent un rôle majeur dans ce processus ambitieux au vu de leur proximité avec les États membres et les Commissions économiques régionales (CER). C'est ainsi que leur mandat a été renforcé pour jouer le rôle de « Centres de données sous-régionaux », en plus de celui original, qui est de soutenir les initiatives sous-régionales dans le cadre du développement.

Dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, le BSR couvre quinze pays, à savoir : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée-Conakry, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo. Il travaille en collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), l'Union du fleuve Mano (UFM) et d'autres organisations intergouvernementales en Afrique de l'Ouest.

Dimitri Sanga,  
Directeur du Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest,  
Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique.

## Résumé exécutif

L'objectif général de l'étude est de contribuer à l'accélération du processus d'intégration et au développement socio-économique de la sous-région Afrique de l'Ouest, à travers l'analyse des progrès réalisés en termes de convergence des politiques macroéconomiques.

### **Fondements théoriques de l'intégration et de la convergence**

#### Les bénéfices tirés de l'intégration économique

L'une des justifications les plus impérieuses de l'intégration régionale dans le continent, est un désir primordial d'interdépendance économique plus grande et de développement. De fait, les pays d'Afrique de l'Ouest peuvent obtenir des gains dynamiques de l'intégration régionale dans plusieurs domaines :

- les marchés régionaux élargis fournissent des incitations aux IDE, aux délocalisations, ainsi qu'aux investissements transfrontières privés ;

- l'intégration régionale est susceptible d'améliorer l'efficacité par suite des pressions concurrentielles entre entreprises rivales ;

- à mesure que la composition de la production se diversifie, au détriment des produits primaires, la dépendance à long terme des pays africains à l'égard des pays développés à économie de marché, pour ce qui est des produits manufacturés, devrait diminuer ;

- les mécanismes facilitent le respect des engagements pris pour des réformes structurelles ;

- le renforcement du pouvoir de négociation économique sur la scène internationale ;

- la coopération et la mise en commun des ressources (cours d'eau, routes et voies ferrées, réseaux électriques) permettent de promouvoir les biens publics régionaux et de lutter contre les maux publics régionaux (pollution ou pénurie de transport, par exemple) ;

- la réduction des risques de conflit, par l'instauration de la confiance et la facilitation de la coopération sur les questions de sécurité ;

- l'accélération de la croissance et du développement économique.

À l'instar du commerce, la monnaie et la finance constituent également des composantes essentielles du processus d'intégration sous-régionale :

- l'intégration financière peut aider à réduire les coûts et les risques pour les banques et les institutions financières tout en prémunissant contre les crises ;

- l'intégration monétaire conduit, *in fine*, à l'obtention d'une monnaie unique. Elle contribue fortement à la stabilité financière, grâce à une meilleure coopération financière des pays membres.

### Justification, objectifs et fonctionnement du dispositif de convergence dans la CEDEAO

La convergence macroéconomique est un aspect fondamental du programme de coopération monétaire de la CEDEAO. En plus de faciliter la coordination des politiques monétaires, elle offre l'opportunité d'assurer une stabilité macroéconomique, garantissant ainsi le pouvoir d'achat de la future monnaie unique. Par conséquent, conformément au besoin de convergence des économies de la sous-région, certains indicateurs ont été adoptés, en 1999, qui exigent des États membres le respect des critères retenus afin de résorber leurs déséquilibres budgétaires, monétaires et de change, et de créer un environnement idéal pour une intégration monétaire réussie. Ils doivent aussi et surtout faire converger leurs économies : il s'agit du processus de convergence macroéconomique. Ce processus consiste à gommer les disparités économiques et monétaires, afin d'aboutir à une évolution homogène des États membres. Autrement dit, il s'agit de favoriser la similarité de fonctionnement des économies (convergence nominale) par la politique de stabilité monétaire.

La croissance et la convergence réelle – rapprochement des structures productives et des niveaux

de vie économique (PIB/habitant) et sociale des populations – sont supposées dériver à moyen terme du respect de la stabilité monétaire. La convergence réelle peut être absolue ou conditionnelle. Pour y parvenir, des critères de convergence ont été imposés aux États membres.

Les États doivent également viser une convergence institutionnelle, en harmonisant leurs politiques et leurs cadres juridiques et législatifs relatifs aux finances publiques, ainsi que leurs comptabilités publiques ou leurs méthodes statistiques.

En juin 2012, à Yamoussoukro (Côte d’Ivoire), les chefs d’État de la CEDEAO ont adopté un acte additionnel (A/SA.4/06/12), portant Pacte de convergence et de stabilité macroéconomique entre les États membres de la CEDEAO.

Le Pacte a reformulé certains critères de convergence et introduit un nouveau critère (relatif à la dette publique). Il fixe et marque l’engagement formel pris par les États membres de la CEDEAO, en vue de réaliser l’union monétaire unique de la CEDEAO. Il vise, selon les termes de l’acte additionnel (article 3), à :

- assurer la coordination des politiques économiques ;
- renforcer la convergence des économies des États membres ;
- conforter la stabilité macroéconomique ;
- renforcer la coopération monétaire.



## **Performances des pays de l’Afrique de l’Ouest en matière de politique macroéconomique et de convergence**

### Évolution de la situation économique

La situation économique au sein de la CEDEAO s’est inscrite, ces dernières années, dans une dynamique de croissance depuis 2005, avec une croissance économique moyenne de plus 5 % par an. Cette bonne performance fait de la sous-région l’une des zones qui progressent le plus rapidement dans le monde. Elle cache toutefois beaucoup de faiblesses structurelles, notamment une trop forte dépendance des matières premières pour les exportations et des conditions climatiques. De plus, la menace sécuritaire, découlant d’importants déficits en matière de bonne gouvernance, constitue aujourd’hui un défi majeur pour la sous-région. Elle conditionne fortement ses perspectives économiques et sociales.

### Évolution récente du commerce ouest-africain

Les pays de la CEDEAO présentent presque la même structure des échanges – prépondérance des produits primaires, biens peu élaborés et très concurrentiels. La quasi-totalité des exportations est essentiellement destinée aux marchés d’Europe, d’Asie et d’Amérique du Nord. Leurs importations – produits manufacturés – proviennent principalement de ces trois continents. Ainsi, le commerce intra-CEDEAO est particulièrement marqué par la non-complémentarité des productions domestiques des pays membres. Ce contexte explique aisément la

faiblesse du niveau des échanges intrazone, engendrant l'inefficience des marchés décloisonnés, en plus des déficiences notées au niveau des infrastructures.

### Progrès dans le respect des critères de convergence au sein de la CEDEAO

Malgré la bonne volonté exprimée lors des sommets et conférences ministérielles, ainsi que les réalisations en termes de croissance économique, dépassant les 5 % au niveau de la CEDEAO, entre 2005 et 2012, peu de progrès ont été notés dans le respect des critères de convergence. Ainsi, il ressort des travaux du Comité technique chargé des politiques macroéconomiques de la CEDEAO, tenu à Abidjan en 2013, que le respect par les États des critères s'est dégradé en 2012, à l'exception des critères relatifs au ratio masse salariale/taux d'intérêt réel. Dans l'ensemble donc, les résultats en matière de convergence macroéconomique au sein de la sous-région sont insuffisants.

### Progrès en matière de convergence institutionnelle au sein de la CEDEAO

Le rapport de la 26<sup>e</sup> réunion ordinaire du Comité chargé des affaires économiques et monétaires de la CEDEAO, et du Comité chargé des opérations et de l'administration de l'AMAO (tenue à Banjul, en Gambie, les 10 et 11 janvier 2014), a relevé qu'en matière d'harmonisation des politiques, des avancées importantes ont été notées dans le cadre de la mise en œuvre des

programmes d'harmonisation inscrits dans la feuille de route.

## **Évaluation critique du processus d'intégration sous-régionale**

### Analyse de la pertinence du principe de convergence macroéconomique

La convergence macroéconomique apparaît comme incontournable dans la préparation d'une intégration monétaire et régionale plus vaste. Elle trouve sa pertinence dans un certain nombre de raisons :

- les pressions inflationnistes causées par les déficits budgétaires insoutenables et par l'expansion monétaire, peuvent entraîner des déficits du compte courant difficilement supportables, qui à leur tour peuvent finalement compromettre la libéralisation du commerce et entraver la stabilité du taux de change régional ;

- l'instabilité macroéconomique, qui se traduit par un secteur financier malsain et par des difficultés en matière de dette extérieure, plombe la capacité de faire face aux défis structurels et de promouvoir la croissance ;

- un déficit trop élevé du compte courant d'un pays demande un plus grand effort d'équilibre de la part des autres pays membres – en raison du principe de la solidarité –, pour maintenir stables les agrégats macroéconomiques régionaux, notamment le taux de change. Cela peut conduire à des contestations à

l'encontre du (ou des) pays en déséquilibre, et donc à des désaccords politiques.

### Critique des critères de convergence

La pertinence du respect des critères est mise en cause sur plusieurs plans. La norme de déficit public est particulièrement discutée. Une limite absolue, en l'occurrence un solde budgétaire de base positif pour l'UEMOA, ne peut pas, par définition, tenir compte des fluctuations conjoncturelles qui précisément influencent le solde budgétaire au travers des stabilisateurs automatiques. Le respect strict de ce critère conduit, en période de récession, les autorités nationales à suivre des politiques budgétaires restrictives, ce qui renforce le cycle. La CEDEAO, en choisissant un plafond plus élevé de déficit budgétaire, a intégré, en partie, cette problématique. Il faudrait, en plus, tenir compte de la structure même du déficit : est-il causé par une augmentation des dépenses de fonctionnement ou par les dépenses d'investissements ?

Par ailleurs, la dichotomie entre la croissance et l'inflation a longtemps été débattue dans la littérature économique. Le principe, selon lequel une croissance forte et durable ne peut être atteinte sans un niveau d'inflation relativement élevé, semble être largement répandu, notamment chez les néokeynésiens. Ainsi, la fixation du seuil maximal du taux d'inflation (3 % pour les pays de l'UEMOA) pourrait limiter les performances de croissance des pays membres. Dans certains pays

comme le Ghana, le Liberia et la Sierra Leone, les bonnes tendances de la croissance, observées durant cette dernière décennie, peuvent être interrompues par le respect strict de la contrainte de l'inflation. C'est la raison pour laquelle la CEDEAO a adopté, concernant la cible d'inflation, 10 %, en fin de période d'ajustement pour les pays de la Seconde zone monétaire, et 5 % pour la CEDEAO dans son ensemble, lorsque les deux zones seront fusionnées.

### Difficultés posées par la divergence des critères de convergence entre la CEDEAO, la ZMAO et l'UEMOA

Le respect des critères de convergence de la CEDEAO est rendu plus hardi pour les pays membres en raison des différences de niveau retenues par les différentes institutions (CEDEAO, UEMOA, ZMAO). Ainsi :

- les indicateurs retenus comme critères de convergence ne sont pas toujours les mêmes pour les trois systèmes de convergence ;
- certains indicateurs retenus en commun dans les trois systèmes comme critères de convergence sont classés de manière différente en critère de premier ou de second rang, n'ont pas toujours les mêmes valeurs, et les horizons de convergence sont différents.

Ainsi, la ZMAO retient une cible de 10 % maximum d'inflation, contre 5 % pour la CEDEAO et 3 % pour l'UEMOA. L'objectif initial étant de mettre en place la ZMAO avant la monnaie unique de la CEDEAO, les pays

membres ont tendance à plus viser la cible d'inflation de 10 % que de 5 %. De ce fait, la quasi-totalité d'entre eux ne respectent pas l'objectif de 5 % fixé par la CEDEAO, au contraire des pays membres de l'UEMOA.

La situation inverse est constatée pour ce qui concerne le taux de pression fiscale, avec un objectif d'au moins 20 % pour la CEDEAO et la ZMAO, et de seulement 17 % pour l'UEMOA. Toutefois, seuls le Cap-Vert, le Liberia, le Sénégal et le Nigeria arrivent à respecter la cible de 20 % de la CEDEAO ; ce qui dénote une difficulté structurelle pour l'essentiel des pays, indépendamment de leur appartenance à la ZMAO ou à l'UEMOA.

### Limites de la comparabilité entre pays de la CEDEAO

Compte tenu du manque d'harmonisation des politiques menées et des différents cadres institutionnels, comptables et statistiques, la comparaison dans le respect des critères de convergence présente des limites.

En effet, si au niveau de l'UEMOA, le cadre de convergence s'est accompagné de mesures d'harmonisation du cadre juridique, comptable et statistique des finances publiques, ainsi que de la fiscalité, il n'en est pas encore de même dans les pays de la ZMAO. Des efforts pour l'harmonisation des comptes nationaux doivent être aussi déployés par la CEDEAO, pour une plus grande comparabilité des agrégats macroéconomiques, à l'image de pays de l'UEMOA.

C'est tout le sens des chantiers de la feuille de route vers la monnaie unique.

## **Recommandations politiques pour favoriser l'intégration sous-régionale**

### Les recommandations pour accroître le volume du commerce intra-CEDEAO

La conclusion relative aux études du commerce intra-CEDEAO a permis de mettre en exergue les facteurs explicatifs de la faiblesse de l'intégration commerciale sous-régionale. Il s'agit essentiellement du manque d'infrastructures – routières et ferroviaires – de qualité et du faible niveau d'industrialisation. L'essor des échanges intra-CEDEAO passe nécessairement par le développement industriel – synonyme d'une diversification et d'une complémentarité des productions domestiques – et par la réalisation de grands travaux d'infrastructures communautaires.

Il importe donc de renforcer les fonds communautaires destinés au financement des secteurs industriel et agricole, sources de développement du commerce et de la croissance économique.

### Les recommandations pour une mise en œuvre effective des politiques macroéconomiques et de la convergence

Pour parvenir à discipliner les États membres de la CEDEAO, un système d'incitations – positives et négatives – doit être instauré. L'une des incitations

positives possibles est d'accorder des faveurs en matière de financement aux États vertueux. Plus précisément, il s'agit de favoriser les pays vertueux en leur accordant des facilités de financement communautaires. Les incitations négatives consistent à infliger des sanctions, notamment financières, pour dissuader les pays à la traîne en matière de respect des critères de convergence. Un tel dispositif d'incitations – devant permettre l'application convenable des critères de convergence – doit être défini d'un commun accord par les États membres.

Les États pourraient également suivre l'exemple du Nigeria (avec sa *Responsability Act*) et faire voter par leurs parlements des dispositions contraignantes comme la fixation irrévocable d'un niveau maximum de déficit budgétaire.

En outre, la CEDEAO devrait encourager les États membres à recourir aux partenariats public-privé, afin de réduire la charge qui pèse sur les dépenses publiques, et atteindre ainsi les objectifs en matière de dette publique et de déficit budgétaire.

Des études approfondies doivent aussi être menées, afin de comprendre, au-delà du simple constat, pourquoi les États membres ont des difficultés structurelles à respecter certains critères, comme le déficit budgétaire, l'inflation (pour les pays de la ZMAO) ou la pression fiscale. Il s'avère également indispensable de procéder à une unification des critères de convergence, au plus tard à la fin de la première phase de convergence retenue en décembre 2016, afin de mieux préparer l'entrée en vigueur de la monnaie unique de la CEDEAO, prévue en



2020. Par ailleurs, l'harmonisation des taux d'imposition et des règles de protection sociale s'impose, pour éviter un désordre fiscal et social nuisible à la future union monétaire de la CEDEAO.

En tout état de cause, la CEDEAO doit clairement engager, et très vite, un débat interne, au plus haut niveau de ses instances, afin de clarifier ses choix stratégiques, et de décider de maintenir comme tels les niveaux retenus pour les critères, en les harmonisant entre la CEDEAO, la ZMAO et l'UEMOA, ou de les adapter aux capacités et besoins réels des États, en choisissant d'assouplir certains d'entre eux, comme le niveau d'inflation, la pression fiscale, le déficit budgétaire ou les réserves de change. Il en va de la survie du projet de zone monétaire unique de la CEDEAO.

À cet effet, la tenue, les 20 et 21 février 2014, de la réunion inaugurale de la *task force* présidentielle (mise en place par la CEDEAO, autour des présidents du Niger et du Ghana pour accélérer le Programme de coopération monétaire), a permis de poser clairement la problématique et d'esquisser les principales recommandations ci-après pour les chefs d'État :

- revenir sur l'idée de faire l'union monétaire en deux étapes et viser directement à mettre en place la zone monétaire de la CEDEAO en 2020, sans passer par la création de la ZMAO ;

- démarrer la zone monétaire, en 2020, avec les pays membres de la CEDEAO qui répondent aux quatre critères de convergence de premier rang avant 2020,

tandis que les autres pays y adhéreront au fur et à mesure qu'ils respecteront tous les critères primaires ;

- rationaliser les critères de convergence, afin de les réduire et/ou de les simplifier.

## Introduction

En cette ère de globalisation, l'intégration régionale se révèle incontournable pour l'élargissement des opportunités économiques en Afrique, dès lors que des marchés plus vastes permettent une meilleure exploitation des économies d'échelle. De plus, la mobilité des facteurs d'une frontière à l'autre, au même titre que la coordination et l'harmonisation des politiques monétaires et budgétaires, facilite une croissance économique plus rapide et un bien-être plus important pour les pays participants. C'est dans cette perspective que s'est inscrite en Afrique de l'Ouest la CEDEAO, principale communauté économique sous-régionale de l'Afrique de l'Ouest, regroupant aujourd'hui l'ensemble des quinze pays de la sous-région.

Les pays de la CEDEAO mènent depuis plusieurs années des politiques macroéconomiques assorties de critères de convergence, en vue d'établir une monnaie commune dans la sous-région, en s'appuyant sur deux sous-ensembles. Le processus de convergence s'est renforcé avec l'UEMOA qui, après la dévaluation en 1994 du franc CFA et dans l'esprit de mieux maîtriser son taux de change, l'a instauré dans ces huit pays

membres. La surveillance multilatérale fait partie des mécanismes de l'UEMOA et son suivi est donc assuré par la Commission, qui fournit un rapport semestriel. Les données statistiques utilisées, dans ce cadre, sont celles fournies par les comités nationaux de politique économique, conformément à la directive n° 01/96/CM, relative à la mise en œuvre de la surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques, au sein des États membres de l'UEMOA.

Par la suite, les pays non-membres de l'UEMOA, à l'exclusion du Cap-Vert, se sont inscrits dans ce processus en vue de créer la Zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO), dont le mécanisme de surveillance est assuré par l'Institut monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO). Ces pays ont adopté les critères de convergence de la CEDEAO, tels que définis par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, dans sa décision A/DEC.7/12/99.

Enfin, l'Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) coordonne la surveillance multilatérale au sein des quinze pays de la CEDEAO, prenant ainsi en compte l'exercice mené au niveau de l'UEMOA. En conséquence, elle élabore un rapport semestriel qui décrit la mise en œuvre du Programme de coopération monétaire de la CEDEAO (PCMC). Ce dernier a été adopté à Abuja en 1987 par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la CEDEAO, avec pour objectif la mise en place d'un système monétaire harmonisé et d'institutions communes de gestion.

L'objectif à court terme, tel que décrit dans les rapports de l'AMAO, est l'harmonisation des règles régissant la gestion économique et financière, et notamment :

- l'harmonisation des règlements, des législations de change et de la surveillance bancaire ;

- la libéralisation du marché monétaire et financier ;

- la création d'un pacte rigoureux de gestion macroéconomique et le renforcement des politiques structurelles aux niveaux national et régional ;

- le respect des critères de convergence macroéconomique, l'harmonisation des statistiques économiques et monétaires et l'évaluation de la qualité de la convergence ;

- le parachèvement de la création d'un marché intérieur communautaire (y compris la libéralisation des échanges, la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires) ;

- la libéralisation du marché du travail ;

- l'élaboration d'un mécanisme de taux de change et son adoption par tous les États membres de la CEDEAO ;

- le déploiement des efforts en vue d'adopter les mêmes règles de gestion et instruments de politique monétaire ;

- l'évaluation de la situation du système financier ;

- la vulgarisation de l'utilisation de l'unité de compte régionale (UCAO) et la revitalisation du mécanisme de compensation de l'AMAO, y compris les transactions pétrolières ;

- la création d'une Institution monétaire communautaire (IMC).

Selon l'Agence, le programme a également pour objectif d'assurer la réalisation de la convertibilité des monnaies régionales dans le moyen terme, par l'usage, de façon plus libérale et à des taux axés sur le marché, des monnaies nationales dans les transactions commerciales au sein de la région ; et la création d'une monnaie unique au sein de la zone, par l'usage d'une monnaie convertible commune, gérée par une banque centrale commune. Le Programme de la monnaie unique de la CEDEAO est un ensemble d'activités à réaliser, selon un calendrier donné, avant l'introduction d'une seconde monnaie régionale en 2015, pour la seconde zone monétaire et la création d'une monnaie commune pour tous les quinze États membres de la CEDEAO en 2020.

En mai 2009, une feuille de route du Programme de coopération monétaire a été adoptée par le Conseil de convergence de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Celle-ci réitère l'importance de la convergence macroéconomique et de l'harmonisation des politiques structurelles pour assurer la stabilité macroéconomique, avant le lancement de la monnaie unique de l'Afrique de l'Ouest. Enfin, en octobre 2013 à Dakar, les chefs d'État et de gouvernement ont renouvelé leurs engagements à s'inscrire dans le calendrier convenu, en confiant le dossier aux présidents du Niger et du Ghana. C'est dans ce cadre que se situe la présente étude, initiée par le

Bureau sous-régional de l'Afrique de l'Ouest (BSR-AO) de la Commission économique des Nations unies. L'objectif général de l'étude est de contribuer à l'accélération du processus d'intégration et le développement socio-économique de la sous-région Afrique de l'Ouest.

L'étude comporte trois parties :

- la première partie analyse la théorie de l'intégration et de la convergence, ainsi que leur justification dans l'espace ouest-africain ;

- la deuxième partie fait un état réel des progrès en matière de convergence des politiques macroéconomiques dans la sous-région ;

- enfin, l'étude effectuée, dans la troisième partie, une évaluation critique de la mise en œuvre des politiques macroéconomiques et de la convergence macroéconomique, en même temps qu'elle formule des recommandations.





# Chapitre I

## Les fondements théoriques de l'intégration économique, de l'intégration monétaire et de la convergence

Dans un contexte d'interdépendance et d'extraversion des économies nationales, l'intégration demeure un puissant moyen de développement économique. L'accélération du processus de mondialisation des économies à Marrakech (Maroc) en 1994, avec la création de l'OMC, justifie davantage le renforcement de l'intégration des économies ouest-africaines. En effet, livré à lui-même, aucun des pays de la sous-région ne peut influencer sur les marchés mondiaux. Ce chapitre comprend trois sections. La première s'intéresse à l'intégration économique et commerciale dans ses différents aspects. La deuxième section se focalise sur l'intégration monétaire et la troisième aborde la convergence macroéconomique.

## **Section I. L'intégration économique et commerciale**

### I.1. Généralités sur l'intégration économique

L'une des justifications les plus impérieuses de l'intégration régionale dans le continent, est un désir primordial d'indépendance économique plus grande et de développement. La théorie classique<sup>1</sup> de l'intégration régionale relève que l'intégration peut prendre plusieurs formes, en fonction du degré d'engagement politique et économique des pays membres. Les arrangements à mettre sur pied peuvent aller au-delà d'une simple opération de réduction de droits de douane, et prendre une forme d'intégration économique plus ambitieuse, assortie de dispositions pour une politique monétaire et fiscale commune.

L'économiste hongrois B. Balassa (1961) distingue cinq sens ou degrés différents, du plus faible au plus élevé : zone de libre-échange, union douanière, marché commun, union économique, intégration économique totale. Ce dernier degré, ou phase ultime du processus, exige la création d'une entité commune qui aura un pouvoir de décision, selon des modalités convenues à l'avance par les États membres, dans plusieurs domaines, en particulier politique, économique et social. La théorie expose ainsi un menu d'options d'intégration, où l'intégration régionale se consolide à mesure que

---

<sup>1</sup> Voir par exemple Balassa (1962, 1965), Meade (1955), Baldwin, Venables (1995) et Lipsey (1957).

diminuent les restrictions au commerce et à l'investissement (voir tableau 1).

### **Les différentes étapes d'intégration**

Bela Balassa (1961), pour mieux caractériser les niveaux d'intégration économique, a fourni la typologie suivante des différentes formes d'intégration économique.

#### **Zone de libre-échange :**

Dans le cadre de l'établissement de la Zone de libre-échange (ZLE), les États procèdent à une suppression pure et simple des barrières douanières au sein de l'espace en voie d'intégration et des restrictions quantitatives. Chaque pays reste maître de sa politique commerciale, notamment en matière de fixation des droits de douane, et contrôle sa propre protection. Il est matérialisé par un tarif préférentiel généralisé entre les pays, avec définition des règles d'origine, des modalités de mise en place d'un fonds de compensation et des procédures d'agrément. Des politiques sectorielles en vue de faciliter la circulation des biens sont convenues en tant que mesures d'accompagnement.

#### **Union douanière :**

Outre le libre-échange entre les agents économiques, l'union douanière se caractérise non seulement par l'abolition des droits de douane et restrictions quantitatives à la circulation de produits originaires de l'union, mais les pays adoptent une politique commerciale commune par la fixation d'un Tarif extérieur commun (TEC) par rapport au reste du monde, et un code douanier est généralement communautaire. Plusieurs

autres arrangements sont possibles (libre pratique, mise en place d'une taxe intérieure comme la TVA...).

### **Marché commun :**

Le marché commun consiste en une ouverture sur l'ensemble des marchés. En plus du seul marché des produits, comme c'est le cas pour la zone de libre-échange et l'union douanière, l'ouverture repose sur le marché du travail et celui des capitaux, c'est-à-dire, sur une libre circulation des personnes physiques et des capitaux. À ce niveau d'intégration, une certaine harmonisation des politiques sectorielles et un environnement concurrentiel s'imposent.

### **Union économique :**

L'union économique allie la suppression des obstacles à la libre circulation des marchandises et des facteurs de production, dans l'espoir d'atteindre un certain niveau d'harmonisation des politiques publiques nationales, afin d'abolir toute discrimination attribuable aux disparités entre ces politiques. Il s'agit donc du marché commun ajouté à l'harmonisation des politiques économiques.

### **Union économique et monétaire :**

L'union économique et monétaire représente la phase ultime de l'intégration économique. Elle comporte, outre la mise en œuvre de politiques communes, la création d'une zone de parités fixes entre les partenaires et, éventuellement, la création d'une monnaie commune.

L'intégration économique totale est donc l'aboutissement d'un processus d'unification des

politiques économiques politiques économiques entre différents États, qui passe nécessairement par l'abolition totale des obstacles aux activités économiques transfrontalières, qui concernent le commerce, le mouvement de la main-d'œuvre, des services et la circulation des capitaux.

Tableau 1.  
Caractéristiques de l'intégration régionale

Type d'accord	Libre-échange entre les membres	Politique commerciale commune	Mobilité totale des facteurs	Politiques monétaires et fiscales communes	Un gouvernement
Zone d'échanges préférentiels	Non	Non	Non	Non	Non
Zone de libre-échange	<b>Oui</b>	Non	Non	Non	Non
Union douanière	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	Non	Non	Non
Marché commun	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	Non	Non
Union économique	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	Non
Union politique	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>

Source : CEA, 2004, et El-Agraa, 1997.

Les causes explicatives de la constitution de grands ensembles régionaux – et donc de l'intégration – sont essentiellement d'ordre économique. Depuis les auteurs pionniers, A. Smith (1776) et D. Ricardo (1748), le

commerce international est considéré comme une source de spécialisation des pays, et d'élargissement de la taille de leurs marchés. Dans cette perspective, des auteurs contemporains, tels que P. Krugman (1979), ont montré, au travers de modèles théoriques de la concurrence monopolistique, que les consommateurs bénéficient, grâce au commerce international, d'une variété accrue de biens et services offerts à des prix plus faibles. Or, l'intégration régionale constitue un puissant moyen d'accroître substantiellement les échanges commerciaux entre un groupe de pays. Pour un petit pays, l'intégration régionale lui permet d'accéder au marché international, en atteignant une taille critique, et de trouver des débouchés privilégiés dans les grands pays membres. Inversement, l'intégration permet aux grands pays de se constituer dans l'espace régional intégré des marchés privilégiés.

Le regain d'enthousiasme suscité par la plupart des accords régionaux de libre-échange conclus en Afrique, découle des principes sous-jacents de la théorie commerciale traditionnelle, qui postule que le commerce et l'investissement entre deux ou plusieurs pays ont en général des effets positifs sur le bien-être dans les pays concernés, et conduisent à la croissance économique ainsi qu'à la réduction de la pauvreté, comme exprimé dans la quatrième édition de l'État de l'intégration régionale en Afrique (CEA, 2010).

La théorie des Zones de libre-échange (ZLE) s'enracine profondément dans celle des unions douanières, et peut se définir comme étant un processus

visant à réduire ou à abolir les restrictions tarifaires et non tarifaires au commerce des biens et services, entre un groupe de pays, dans une zone géographique donnée.

La littérature théorique sur la question indique un large consensus, quant au fait que les avantages les plus importants de l'intégration résultent des gains escomptés d'un marché élargi. En effet, l'élargissement du marché est en soi un facteur de compétitivité, donc d'accroissement des échanges internationaux. Il produit deux principaux effets (A. Young, 1928) :

- une hausse des gains de productivité, induite par la mécanisation croissante qui accompagne l'augmentation de la production et par le phénomène d'apprentissage (*learning by doing*) ;

- une différenciation et une spécialisation croissante des secteurs.

En cas de circulation libre et sans entrave des biens et personnes, l'investissement est censé répondre plus facilement aux besoins de l'offre et de la demande sur le marché dans la ZLE, ce qui débouche sur une répartition plus efficace des ressources. Mais s'ils veulent tirer profit de tous les avantages potentiels d'une intégration, les États membres doivent réunir certaines conditions :

- un environnement commercial stable et prévisible ;
- l'élimination des restrictions à la concurrence entre entreprises dans la région ;

- la mise en place de mesures de facilitation du commerce qui réduisent les obstacles au commerce, notamment les barrières non tarifaires.

En outre, les dispositions visant à protéger les Investissements directs étrangers (IDE) au moyen de droits de propriété plus étendus et de tribunaux d'arbitrage régionaux spéciaux, peuvent être des incitations pour les investisseurs.

D'après les travaux de Velde et Meyn (2008), les bénéfices tirés d'une intégration parfaite peuvent être considérés comme un « coût de non-intégration », pour les régions n'ayant pas encore terminé leur processus d'intégration. Or, une étude récente de la FERDI (2012)<sup>2</sup> a montré que « les gains attendus d'un renforcement significatif de l'intégration régionale dans les pays africains sont estimés à au moins 2 à 3 % de croissance supplémentaire par an ». Ce qui constitue ainsi le coût de non-intégration pour les économies sous-régionales, étant donné que le processus d'intégration régionale est loin d'être achevé.

Toutefois, une intégration réussie requiert des préalables relatifs au comportement des États membres et à leurs relations. La configuration actuelle de l'économie mondiale, caractérisée par la globalisation des économies nationales, impose aux États de se concerter pour garantir l'efficacité de leurs politiques. La coopération et la coordination des politiques deviennent ainsi incontournables pour les pays membres.

---

<sup>2</sup> Fondation pour les Etudes et Recherches sur le Développement international (FERDI, 2012) : « Évaluation des gains attendus de l'intégration économique régionale dans les pays africains de la zone franc. »



La coopération désigne une action conjointe des pays membres, en vue de trouver une ou plusieurs solutions à un problème international. Elle exige souvent la création d'organismes spécialisés pour chaque type de problème. La coordination des politiques économiques se justifie par le besoin d'éviter qu'une politique appliquée dans un pays soit neutralisée par celle d'un autre pays membre de l'union douanière ou du marché commun.

Dans le cadre d'une ZLE, les pays abolissent progressivement les droits de douane et les restrictions quantitatives pour, *in fine*, instaurer la libre circulation des produits originaires de la zone ; mais chaque nation conserve sa propre politique commerciale vis-à-vis des pays tiers. L'union douanière se caractérise par une politique commerciale commune (mise en place d'un tarif douanier commun, ou TEC). Enfin, concernant l'union économique, l'harmonisation et la convergence des économies des pays membres sont indispensables pour que les bénéfices attendus soient de rigueur.

De fait, l'achèvement d'un processus d'intégration économique nécessite la réalisation d'objectifs spécifiques du point de vue de :

- l'intégration commerciale ;
- l'intégration monétaire et l'unification des marchés financiers ;
- la coordination des politiques macroéconomiques et sectorielles.

## I.2. Les effets statiques de l'intégration commerciale : création et détournement de commerce

Le phénomène de l'intégration régionale – les ZLE en particulier – a posé de sérieux problèmes d'analyse aux théoriciens du commerce, parce que les plans d'intégration régionale associent en principe des éléments tant du libre-échange (au sein de l'union), que du protectionnisme (contre les non-membres). De toute évidence, si l'aspect libéralisation du commerce de l'intégration régionale concorde avec la perception néoclassique d'un régime commercial qui renforce le bien-être, il n'en demeure pas moins que l'aspect discriminatoire de l'accord peut nuire à la réalisation du bien-être régional et mondial.

Dès 1950, Viner a mis en exergue l'ambivalence des effets statiques du libre-échange sur le bien-être. À cet effet, il oppose la création de commerce – qui constitue les gains en termes de bien-être du libre-échange – au détournement de commerce – responsable des pertes de bien-être. Les réflexions de Viner sont par la suite enrichies par les travaux d'auteurs, tels que W. M. Corden (1974), R. E. Baldwin (1985), H. Flam (1992) et J. Bhagwati (1988 et 1993).

Selon le modèle de Viner, les effets statiques de l'intégration résultent d'une réallocation unique des facteurs de production économique et des ressources naturelles, et entraînent des impacts négatifs et positifs sur le bien-être. Le modèle fournit un outil permettant d'analyser les effets des ZLE sur le bien-être, en introduisant les concepts de création et de détournement

du commerce. La mesure dans laquelle les changements de bien-être se produisent, dépend grandement de la prédominance de l'un ou de l'autre de ces effets.

La création de commerce désigne le volume de commerce supplémentaire qui résulte de l'abolition des barrières tarifaires au sein de la ZLE. Selon les hypothèses de création de courants commerciaux, la structure des échanges reflète fortement les différences d'avantages comparatifs entre les pays membres. Il y a création de commerce lorsque les pays abandonnent la production des biens et services qu'ils produisent de façon moins efficace, en échange des biens et services produits de façon plus efficace par un pays partenaire. De ce fait, le bien-être régional est renforcé lorsque les changements introduits par la ZLE produisent une modification de la consommation, les produits intérieurs de coût élevé étant abandonnés en faveur de produits à plus faible coût d'un pays partenaire.

Robson (1984) déclare qu'il y a probabilité de création de courants commerciaux, lorsque la zone économique d'intégration et le nombre de pays membres sont grands, que les barrières tarifaires et non tarifaires ont été réduites ou éliminées en raison de la ZLE, et que les économies des pays intégrés sont compétitives, ayant des niveaux de développement comparables et une base de ressources complémentaires. D'où la nécessité de la convergence des économies pour les pays qui souhaitent constituer un espace économique unifié.

L'effet du détournement de commerce, par contraste, passe pour être un coût pour la région et le monde en

général. On dit qu'il y a détournement de commerce lorsque le changement intervenu dans la consommation est davantage en faveur de produits et de services plus chers de la région, que de produits et de services meilleur marché fournis par des pays extérieurs à la région. C'est pourquoi le détournement de commerce pourrait produire un environnement peu compétitif, l'inefficacité et la perte d'excédent de consommation.

Bien que l'on considère en règle générale comme de la théorie le fait que la création et le détournement de commerce soient des résultats potentiels des systèmes commerciaux préférentiels, et qu'ils auraient tendance à déplacer le bien-être économique dans des directions opposées (Viner, 1950), l'effet net des deux phénomènes est une question empirique.

Plusieurs études ont montré que le bilan de la formation de l'union douanière de la Communauté économique européenne (CEE) est plutôt mitigé. Pour Robson (1984), la création de courants d'échanges l'emporte largement sur le détournement de flux d'échanges, en ce qui concerne les produits manufacturés. Il paraît, selon lui, que la formation de la CEE a engendré la création de flux d'échanges extérieurs non négligeables. Il écrit : « De ces deux points de vue, on peut considérer que la création de la CEE a eu des effets favorables quant à l'efficacité de la répartition des ressources à l'échelle globale. » Cependant, Pomfret (1988) conteste l'existence d'un moindre indice de « création de courants d'échanges extérieurs ».

Concernant l'agriculture, beaucoup d'auteurs sont d'avis que la Politique agricole commune (PAC) de la CEE a engendré un détournement sensible des courants d'échanges et d'importantes pertes de revenus pour les pays exportateurs de produits agricoles, à cause de la baisse des prix mondiaux des produits couverts par la PAC.

Quant aux effets sur la croissance, Pomfret (1988) conclut, à partir de l'analyse des études empiriques existantes, que l'union douanière n'a pas permis d'avoir des économies d'échelle supplémentaires ou des gains d'efficience. Cependant, la CEE aurait bénéficié d'une augmentation des IDE et d'une amélioration des termes de l'échange, et dans les deux cas, il s'agit davantage d'une redistribution que d'un gain économique net pour le monde entier.

Pour Balassa (1975), tenant compte des effets de détournement des produits agricoles, le gain économique pour la CEE a été inférieur à 0,1 % du PNB des pays membres. À l'opposé, N. Owen (1983), intégrant les économies d'échelle réalisées par les industries manufacturières et recourant à la méthode de l'équilibre partiel, aboutit à un résultat plus satisfaisant pour la CEE, avec un gain de l'ordre de 3 à 6 % du PIB des six États membres d'origine.

Par ailleurs, une étude de la Banque mondiale (1996), citée par P. Krugman (2003), a montré que les effets nets de la ZLE sud-américaine – le Mercosur – étaient négatifs, et ce en dépit du triplement de la valeur des échanges entre les pays membres – Argentine, Brésil,

Uruguay et Paraguay. La constitution de cette ZLE a engendré une situation de détournement de commerce, très préjudiciable, en particulier pour les consommateurs. Pour l'Afrique, et en particulier l'Afrique de l'Ouest, la théorie économique statique centrée sur le détournement de commerce agissant sur le bien-être, pourrait ne pas se justifier, dès lors que les objectifs de l'intégration du continent transcendent des considérations économiques étriquées. L'approche de l'intégration appliquée par le continent présente en effet de réelles justifications liées au développement, qui dépassent le cadre d'une analyse théorique classique en faveur de son intégration régionale.

### I.3. Les effets dynamiques de l'intégration commerciale

En dehors de ces effets statiques, plusieurs auteurs ont insisté sur les effets dynamiques de l'intégration commerciale résultant des effets de productivité (Neary, 2001). La nouvelle théorie met ainsi en relief les retombées de productivité à long terme sur le commerce (Grossman et Helpman, 1991), qui surviennent à travers les importations et les exportations (Coe et Helpman, 1995 ; Coe, Helpman et Hoffmeister, 1997). Les effets dynamiques surviennent également par le biais des flux d'Investissements directs étrangers (IDE) extrarégionaux.

C'est donc dans le long terme que sont réalisés les gains dynamiques résultants des zones de ZLE. Ces effets découlent souvent des économies d'échelle (en raison d'un marché élargi), de gains d'efficacité (en raison de

l'environnement concurrentiel et du transfert de technologie), d'entrées accrues d'IDE ; et de l'élimination de la protection contingente et des barrières tarifaires.

Les gains économiques les plus importants peuvent découler de la baisse des coûts unitaires, provoquée par la coopération économique et la coordination des politiques (de Melo, Panagariya et Rodrik, 1993), y compris ceux pour les transports et les communications à l'échelle de la région. Pour la CEE, Bayoumi et Eichengreen (1995) ont montré que les flux d'investissements bilatéraux au sein de la ZLE ont enregistré une hausse très substantielle.

L'Afrique proprement dite peut obtenir des gains dynamiques de l'intégration régionale dans quatre domaines principaux :

- les marchés régionaux élargis fournissent des incitations aux IDE, aux délocalisations ainsi qu'aux investissements transfrontières privés. Les régimes commerciaux et macroéconomiques appropriés peuvent encourager les entreprises à mettre sur pied des projets industriels et de services de taille optimale, dont l'exécution était auparavant entravée par l'exiguïté des marchés nationaux. La plupart des économies africaines sont trop petites pour lancer des projets sidérurgiques viables, par exemple, pourtant le rôle crucial que joue cette industrie pour que les pays en développement s'industrialisent est largement reconnu. La combinaison d'un climat des investissements stable, du développement de l'infrastructure des transports et des communications, ainsi qu'une politique économique régionale judicieuse,

pourrait constituer un ensemble d'incitations pour les grands investissements dans les secteurs manufacturiers et des services, qui nécessitent des économies d'échelle ;

- l'intégration régionale est susceptible d'améliorer l'efficacité par suite des pressions concurrentielles entre entreprises rivales. Les marchés marqués par des monopoles et des oligopoles sont de grands obstacles à une production efficace dans la plupart des pays africains. Des entreprises nationales inefficaces (y compris celles privées qui bénéficient des privilèges gouvernementaux) engrangent souvent des profits exorbitants, soit parce que les lois les protègent, soit parce que le secteur concerné n'offre aucun rival crédible. Adopter et mettre à exécution des règles de concurrence régionale dans toute la zone de libre-échange, est susceptible de renforcer (ou de provoquer) la libre concurrence requise pour une structure industrielle efficace ;

- les effets potentiels résultant d'un éventuel détournement du commerce d'une ZLE régionale, peuvent entraîner une amélioration du bien-être dans la région concernée. Cette situation s'explique par le fait qu'une augmentation du prix relatif des produits exportables peut développer le secteur, en stimulant davantage les investissements et en accroissant ainsi la production et l'emploi ;

- à mesure que la composition de la production se diversifie au détriment des produits primaires, la dépendance à long terme des pays africains à l'égard des pays développés à économie de marché, pour ce qui est des produits manufacturés, devrait diminuer. La structure



actuelle, marquée par la spécialisation dans les produits de base en Afrique, a placé durablement le continent dans une position désavantageuse, non seulement s'agissant des pertes sur le plan des termes de l'échange, mais aussi pour ce qui est de la perte de l'image positive et de la croissance. Un des effets dynamiques potentiels des ZLE en Afrique est qu'elles peuvent fournir un meilleur environnement pour la diversification industrielle et la complémentarité régionale que lorsque chaque pays fait cavalier seul.

Les mesures tendant à éliminer les droits de douane ne garantiront des gains dans ces quatre domaines que si d'autres mesures les accompagnent, telles que la réduction des barrières non tarifaires résultant de la faiblesse de l'infrastructure, de la lenteur des procédures aux frontières, du chevauchement des procédures et de la corruption. Des efforts régionaux, tendant à mettre à niveau l'infrastructure et à réduire les barrières non tarifaires, sont donc essentiels à toute intégration réussie.

La CEA (2004) cite d'autres avantages de l'intégration régionale :

- les mécanismes permettant d'assurer le respect des engagements pris. L'intégration régionale peut ainsi donner plus de crédibilité aux réformes économiques et politiques des États membres et assurer leur continuité, car ces mécanismes jouent un rôle modérateur et offrent un cadre de coordination des politiques et des réglementations (Fernandez et Portes, 1998 ; Banque mondiale, 2000) ;

- le renforcement du pouvoir de négociation économique sur la scène internationale, surtout pour les petits pays, à condition de négocier en tant que groupe ;
- la coopération et la mise en commun des ressources (cours d'eau, routes et voies ferrées, réseaux électriques) permettent de promouvoir les biens publics régionaux et de lutter contre les maux publics régionaux (pollution ou pénurie de transport, par exemple) ;
- la réduction des risques de conflits, par l'instauration de la confiance et la facilitation de la coopération sur les questions de sécurité ;
- l'accélération de la croissance et du développement économique, sous l'effet combiné des progrès technologiques permis par les échanges et la stabilisation de l'environnement global des affaires (grâce notamment à la fixation de critères de convergence macroéconomiques et à la modernisation des cadres législatif et réglementaire).

#### I.4. L'intégration monétaire et financière

La problématique de l'intégration monétaire a pris de plus en plus d'importance avec les relations internationales, du fait de la multiplicité des monnaies et des régimes de taux de change. Ces éléments peuvent constituer de sérieux obstacles aux échanges commerciaux. Donc, à l'instar du commerce, l'harmonisation et l'intégration monétaire constituent des composantes essentielles du processus d'intégration sous-régionale.

Selon le rapport du Bureau (le point de l'intégration n° 7, juin 2000), l'intégration monétaire comporte six éléments :

- « utilisation d'une monnaie commune, ou s'il existe plusieurs monnaies, application d'un taux de change fixe, permanent et immuable entre les différentes monnaies ;

- politique monétaire et fiscale commune visant à réglementer la création d'une monnaie très forte et à limiter l'accroissement de la dette publique ;

- gestion centralisée de la réserve commune en devises, de la dette extérieure et de la politique de taux de change ;

- harmonisation du crédit intérieur par l'imposition de plafonds applicables au crédit : les autorités monétaires nationales se réservent le droit d'allouer et de répartir le crédit intérieur entre les différents secteurs ;

- en cas d'adoption d'une monnaie unique, existence à l'échelon régional d'une autorité monétaire ou d'une banque centrale détenant le droit exclusif d'émettre la monnaie unique ;

- banque de développement commune pour le financement de projets nationaux et sous-régionaux, visant à faciliter le processus d'intégration et à réduire les disparités économiques entre les pays membres. »

L'intégration financière peut aider à réduire les coûts et les risques pour les banques et les institutions financières, tout en prémunissant contre les crises

(Ferroni, 2001). L'intégration des bourses de valeurs mobilières aiderait certainement à surmonter les insuffisances de liquidités dues à l'étroitesse des économies et, ainsi, à accroître les flux de capitaux intrarégionaux. Cependant, il faut reconnaître que l'intégration financière est un projet ambitieux pour les régions africaines, du fait qu'elle requiert des coûts institutionnels et financiers substantiels. Selon Irving (2005), le processus d'intégration financière doit être conduit avec une certaine cadence et de façon pragmatique. Il a étayé ses propos en précisant que des marchés financiers nationaux doivent être développés avant d'être intégrés.

L'intégration monétaire conduit, *in fine*, à l'obtention d'une monnaie unique. Elle contribue fortement à la stabilité financière, grâce à une meilleure coopération financière des pays membres. De ce fait, l'intégration monétaire garantit une liberté dans les flux de capitaux, et fournit un certain nombre d'avantages tels que :

- la stabilité des prix ;
- l'accroissement de l'efficacité ;
- la diminution des coûts de transaction et des risques ;
- la non-nécessité de détenir des réserves dans des banques centrales séparées ;
- la stabilité du taux de change ;
- la réduction des taux d'intérêt ;

- le renforcement de la crédibilité de la politique monétaire.

La théorie de la zone monétaire optimale développée par Mundell (1961), McKinnon (1963) et Kenen (1969), et enrichie plus tard par d'autres auteurs, prédit l'ensemble de ces avantages, mais la question qui demeure est relative à la nature des pays qui doivent former une union monétaire. En l'occurrence, la viabilité d'une zone monétaire optimale repose essentiellement sur un certain nombre de facteurs :

- la flexibilité des prix et des salaires ;
- une intégration financière préalable ;
- une intégration des marchés de facteurs de production (travail, capital) ;
- une intégration des marchés de biens et services ;
- une coordination des politiques budgétaires, monétaires et de change nationales ;
- des taux d'inflation similaires ;
- la corrélation des revenus ;
- la prédominance des chocs symétriques ;
- l'existence de mécanismes d'ajustement face aux chocs asymétriques (ce qui implique un certain degré de fédéralisme budgétaire).

Si ces critères sont satisfaits par les pays membres de la zone monétaire, il ne sera pas nécessaire d'effectuer des ajustements de taux de change nominal au sein de la zone.

## I.5. La coordination des politiques sectorielles

L'analyse économique a montré, à travers la théorie des jeux, que des agents en situation d'interaction stratégique et ayant le même objectif, ont intérêt à coordonner leurs actions pour obtenir un résultat satisfaisant et mutuellement avantageux. La coordination est donc une nécessité pour des pays appartenant à un même espace d'intégration. Une attention particulière doit être accordée à la coopération en matière de recherche et de développement (R & D), d'infrastructures, d'agriculture, de sécurité alimentaire et de santé :

La coordination des politiques de R & D permet au secteur privé de disposer de nouvelles capacités afin de s'adapter aux changements de l'environnement économique régional et international. La R & D communautaire crée alors des effets d'échelle suscitant l'accroissement de la compétitivité et de l'innovation, et l'amélioration du capital humain. Le renforcement de la coopération dans la R & D peut ainsi aider dans plusieurs domaines, y compris la fluidité des mouvements de biens et de personnes, la protection du consommateur, la sécurité alimentaire, la prise en charge des soins de santé et la protection de l'environnement.

Les projets d'infrastructures intrarégionales permettent de bénéficier d'économies d'échelle et donc, de réduire les coûts de transport (Banque mondiale, 2008). L'harmonisation des politiques d'infrastructure peut également accroître la confiance des investisseurs et des partenaires commerciaux. De plus, les pays peuvent

bénéficier des meilleures pratiques et éviter ainsi les superpositions de programmes. Au-delà des infrastructures routières et de communication, l'accent doit être mis sur l'énergie, notamment la densification du réseau électrique régional et une gestion optimale des ressources en eau.

Le renforcement de la coopération dans le domaine agricole se révèle comme une opportunité pour les pays de l'Afrique de l'Ouest de faire face aux crises alimentaires. Aussi, permet-il de réduire la taxation indue supportée par les consommateurs les plus pauvres. En effet, une bonne partie du commerce informel mis en place pour exploiter les différences de prix entre les pays, deviendrait caduque avec l'harmonisation des politiques agricoles et commerciales. Il est également montré que l'intégration ne nuit pas à la production des petits exploitants agricoles. Pour le Sénégal, l'analyse de Brüntrup (2006) a conclu que les augmentations de tarifs douaniers n'ont pas occasionné une hausse des prix des exploitants agricoles, mais ont été absorbées dans les bénéfices des commerçants et des institutions parapubliques. En conséquence, la stimulation du commerce intrarégional ne réduirait pas les prix pour les agriculteurs, mais augmenterait plutôt la demande de leurs produits.

L'amélioration de la gestion régionale des maladies et épidémies reste également un défi important, dans la mesure où elle permet de générer des investissements supplémentaires et de la croissance. Motus (2006) a précisé que la politique régionale en matière de migration

et de santé ne doit pas uniquement se référer au contrôle de maladies des migrants, mais plutôt à l'amélioration de leur bien-être physique, mental et social. D'autant que les migrants en bonne santé sont une source valable de production pour le pays hôte.

En somme, l'intégration économique est un concept qui se décline en plusieurs dimensions, notamment commerciale, monétaire et financière. Les fondements théoriques évoqués ci-dessus, justifient la nécessité pour des pays proches de se grouper pour réaliser des performances satisfaisantes. Les pays ouest-africains ont entamé un processus d'intégration sous-régional. Il importe de faire un état des lieux des progrès effectifs réalisés par ces pays dans le cadre de ce processus d'intégration. Nous nous intéresserons dans la suite de l'étude au cas spécifique de l'intégration des politiques macroéconomiques, préalable à la mise en place d'une zone monétaire unique au sein de la CEDEAO.

## **Section II. La théorie des zones monétaires optimales**

Cette partie du rapport sera consacrée à une revue de la littérature de la théorie des zones monétaires optimales. Le concept de théorie de zones monétaires optimales est officiellement apparu dans les travaux de Robert A. Mundell, en 1961. Dans ses travaux, Mundell définit la mobilité de la main-d'œuvre comme le critère de base de l'optimalité d'une zone monétaire. Au fil des années, la théorie a connu plusieurs évolutions en ce qui concerne la



définition de l'optimalité des zones monétaires. Dans cette section, nous nous intéresserons d'abord à la définition des zones monétaires, puis nous évoquerons les différents points importants d'une union monétaire, et enfin le fédéralisme fiscal à l'intérieur d'une union monétaire.

### II.1. Définition d'une zone monétaire

On distingue plusieurs types de zones monétaires selon le degré d'intégration. Le cadre d'intégration privilégié par Robert A. Mundell est celui d'une union monétaire complète. Dans une telle union monétaire, nous avons une banque centrale et une monnaie unique pour l'ensemble des pays membres. Écartant ainsi les États de la gestion de la politique monétaire, des taux de change et des réserves. Ces responsabilités étant centralisées à la Banque centrale de l'union. L'union monétaire implique également la parfaite mobilité des capitaux entre les régions membres. Une telle union représenterait le plus haut degré d'intégration monétaire. McKinnon (1963) admet aussi que l'optimum d'une zone monétaire soit influencé par le degré d'ouverture de l'économie, qui est défini par le ratio des biens échangeables sur les biens non échangeables. Aussi, l'auteur considère qu'en situation de monnaie commune, de politique fiscale ou monétaire, et avec un taux de change externe flexible, il est possible de soutenir trois objectifs parfois conflictuels, qui sont le maintien du

plein-emploi, de la balance des paiements, ainsi que la stabilisation du niveau des prix internes.

Des études plus récentes menées par George S. Tavlas (1993) lui ont permis de définir quatre types d'intégration monétaire :

- une union de taux de change : c'est une union dans laquelle le régime de taux de change est irrévocablement fixe. Les États membres mènent une politique monétaire indépendante et non coordonnée. Cependant, il doit y avoir des contrôles à la circulation des capitaux ;

- une pseudo-union de taux de change : dans une telle union, le régime de taux de change est fixe. Il existe une faible coordination des politiques monétaires, mais une libre circulation des capitaux.

- Une intégration monétaire : une telle zone monétaire dispose d'un régime de taux de change irrévocablement fixe, une parfaite convertibilité des devises, une bonne intégration financière et une politique monétaire commune ;

- une union monétaire : il s'agit là d'une zone d'intégration monétaire, à laquelle s'ajoute une unicité de monnaie et de banque centrale pour toute la communauté.

Les quatre zones monétaires énoncées par Talvas rendent bien compte de l'ensemble des zones monétaires qui existent de nos jours. D'autres, comme Taylor, propose cinq formes d'intégration monétaire (voir encadré ci-dessous). L'existence de plusieurs zones monétaires résulte du fait que les gouvernements désirent le maintien de la stabilité du taux de change, de la

mobilité du capital et de l'autonomie monétaire. En régime de taux de change fixe et de mobilité parfaite du capital, mener une politique monétaire indépendante est source d'un déséquilibre de la balance des paiements, de même que la spéculation sur les capitaux. Toutefois, l'instabilité et/ou le manque de confiance en certains types de zones monétaires n'ont pas permis à ceux-ci de faire long feu. Il s'agit notamment de l'union de taux de change et de la pseudo-union de taux de change. La constitution d'une zone monétaire comporte des bénéfices et des coûts, et c'est ce à quoi nous allons nous intéresser dans le paragraphe suivant.

**Les cinq formes d'intégration monétaire  
(Taylor (1994), Chipta et Mkandawire (1994))**

**Convertibilité limitée de la monnaie**

Les pays membres décident d'harmoniser ou d'unifier leurs politiques de taux de change, et d'adopter une politique de fluctuation uniforme de leur taux de change par rapport au reste du monde. Elle facilite l'utilisation libre et la pleine convertibilité des monnaies nationales.

**Union monétaire parallèle**

Les États membres disposent d'une monnaie commune qui coexiste avec les monnaies nationales. La monnaie commune est liée aux monnaies nationales selon des modalités précises et fixes.

### **Union monétaire partielle**

Les pays participant à cette forme d'union adoptent le même régime de taux de change et établissent un taux de change fixe entre leurs monnaies. La variation du taux de change n'est autorisée que dans des cas exceptionnels.

### **Union monétaire unique**

Il s'agit ici d'une zone monétaire dotée d'une monnaie unique. Le taux de change de la monnaie est déterminé par une autorité monétaire unique centrale.

### **Union économique et monétaire totale**

C'est là l'objectif ultime de toute union monétaire. Il y a la création d'une monnaie unique avec remplacement des banques centrales autonomes existantes par une autorité monétaire unique : centralisation des réserves, fixation d'un taux de change extérieur commun, adoption d'une politique monétaire et d'un crédit communs.

*Source : BSR-AO, Le Point de l'intégration, n° 7, juin 2000.*

## **II.2. Les bénéfices et coûts d'une zone monétaire**

Dans un premier temps, nous aborderons les bénéfices liés à la constitution d'une zone monétaire et par la suite, nous évoquerons les coûts liés à ce choix.

### **Les bénéfices d'une zone monétaire**

La constitution d'une zone monétaire comporte de nombreux avantages. Une zone monétaire permet :

- le gain en certitude : en effet, lorsqu'il n'existe plus de taux de change entre deux pays fortement intégré, cela permet d'éliminer toute l'incertitude et la volatilité des prix des biens échangeables, accentuant par cette occasion les échanges commerciaux entre ces pays. Aussi, il faut dynamiser les investissements et éliminer la prime de risque sur les taux de change, même s'il est aujourd'hui possible de se couvrir des risques de taux de change sur les marchés. Toutefois, les coûts de transaction restent certainement liés à la volatilité des taux de change, malgré les possibilités de couverture sur les marchés ;

- la maîtrise de l'inflation : dans les faits, un pays qui a des problèmes de stabilité des prix pourrait s'unir avec un pays ayant une monnaie peu inflationniste. De ce fait, le pays inflationniste pourrait importer la réputation du pays non inflationniste et améliorer ainsi la valeur de sa monnaie, car l'inflation joue un rôle déterminant sur la valeur de la monnaie. Tout ceci ne marchera que si le pays d'ancrage garde sa réputation anti-inflationniste ;

- une élimination des coûts de transaction : lorsque des États décident de former une union monétaire avec une monnaie unique, les coûts liés à l'échange entre ces pays sont supprimés ;

- l'amélioration du bien-être des individus : les entreprises et les consommateurs qui achètent habituellement des produits étrangers, enregistrent un gain considérable à travers l'élimination des frais de transaction. Aussi, l'incertitude du changement du taux

de change baisse le bien-être d'une population qui est *risk averter*. Elle peut également entraîner un revenu plus faible que celui attendu.

### **Les coûts liés à la constitution d'une zone monétaire**

La théorie évoque un certain nombre de coûts que doit supporter un État pour participer à une union monétaire. Il s'agit entre autres de :

- la renonciation à sa politique monétaire : un pays qui rentre dans une union monétaire confie par la même occasion la gestion de sa politique monétaire à la banque centrale commune. Il s'agit là de l'abandon d'une partie de sa souveraineté. Ainsi, le pays ne peut changer le prix de sa monnaie ni par une dévaluation, ni par une évaluation, et encore moins par une détermination de la quantité de monnaie nationale en circulation. Le pays n'a plus la possibilité d'arbitrage entre taux d'inflation et chômage, et ne peut plus pratiquer indépendamment la planche à billets ;

- la perte de la gestion du taux de change : le taux de change est un moyen d'ajustement rapide aux chocs pour compenser la rigidité des salaires. Perdre sa gestion est un coût pour un pays membre d'une union monétaire ;

- les différences de structures de marché du travail engendrent des coûts dans l'adhésion à une union monétaire. Dans certains pays, le marché du travail est caractérisé par une vie syndicale très dynamique, alors que dans d'autres, cela n'est pas le cas. Cette

hétérogénéité est source d'une grande dispersion des salaires et de la progression des prix. Causant ainsi un chômage dissemblable entre les États membres de l'union monétaire.

En conclusion, être membre d'une union monétaire comporte des bénéfices et des coûts. Toutefois, tout porte à croire que la constitution d'une zone monétaire en vaut la peine, malgré les coûts énoncés ci-dessus. Cependant, il est important de s'intéresser à la manière dont un choc impacte l'ensemble des pays de l'union. Autrement dit, le choc est-il symétrique ou asymétrique sur l'ensemble des pays ? Selon McKinnon (1963), il serait difficile pour une petite économie ouverte de conduire une politique de taux de change efficace. Et cette petite économie aurait plus intérêt à s'allier à une plus grande union monétaire. Cependant, Kenen (1969) démontre que les petites économies ouvertes sont en général spécialisées, alors que les grandes économies fermées sont plus diversifiées. De ce fait, selon Kenen, la grande économie subira des chocs symétriques, alors que la petite économie subira des chocs asymétriques. Partant de ce constat, des pays spécialisés dans des domaines différents risquent de subir des chocs asymétriques. Dans un tel contexte, la résolution de l'équation d'une politique d'ajustement commune à l'union, pourrait entraîner un déséquilibre pour certaines économies de l'union, car différemment affectées par les chocs. Il ne serait donc pas optimal qu'ils s'unissent, car la symétrie des chocs dépend

considérablement de la structure des économies de chacun des pays membres de l'union.

### **Section III. Le concept de convergence des politiques macroéconomiques**

La question de la convergence a été au cœur de la théorie macroéconomique de la croissance depuis l'article pionnier de R. Solow (1956) et ses extensions formelles. D'après l'une des remarquables implications du modèle de croissance néoclassique de R. Solow (1956), chaque économie converge vers un sentier de croissance équilibrée de plein-emploi. Par la suite, ce concept a été utilisé pour décrire le processus par lequel les économies des pays pauvres devraient rattraper celles des pays ayant un niveau de vie plus élevé ; ce dernier étant apprécié par le revenu par tête. Dans cette perspective d'analyse, les taux de croissance économique des pays en développement devraient être, sur la durée, supérieurs à ceux des pays développés, permettant ainsi de supprimer à terme l'écart entre les niveaux de développement de ces deux catégories de pays.

Le concept de convergence recouvre plusieurs phénomènes différents selon l'optique d'analyse envisagée. La convergence peut être qualifiée d'absolue ou de conditionnelle. La thèse du rattrapage des pays riches par les pays pauvres est appelée « convergence absolue ». Elle se fonde sur l'hypothèse de décroissance du rendement du capital et de la parfaite diffusion



internationale du progrès technique. Dans la même optique d'analyse, B. Elmslie (1995) affirme que les pays pauvres peuvent converger vers le niveau de développement des pays développés, grâce à un transfert de technologie. L'introduction des différences de caractéristiques structurelles entre les pays – infrastructures, capital humain, degré d'intégration ou niveau international – conduit à la réalisation d'un processus de convergence dite conditionnelle.

Pour apprécier les inégalités entre les nations ou les régions, on utilise le concept de « sigma convergence » (Mankiw *et al.* 1992). Avec cette méthode, il y a convergence lorsque la dispersion des revenus par tête se réduit au cours du temps. En revanche, lorsque l'on s'intéresse à la dynamique économique, on recourt au concept de « bêta-convergence » (Barro et Sala-i-Martin, 1990). La bêta-convergence implique la présence d'un mécanisme de rattrapage qui diminue l'écart entre les revenus par tête des différents pays. Le coefficient bêta est un indicateur de la vitesse de convergence des économies vers leur état d'équilibre régulier. Le taux de croissance économique d'un pays est d'autant plus élevé que l'économie est loin de son état d'équilibre régulier. En outre, les pays sont soumis à des chocs spécifiques qui augmentent la dispersion des revenus par tête.

Les insuffisances théoriques et méthodologiques de ces différents concepts<sup>3</sup> ont favorisé l'émergence de

---

<sup>3</sup> On peut se référer en particulier aux travaux de Friedman (1992) et Quah (1993), qui montrent que les tests de bêta-convergence peuvent

nouveaux concepts de convergence, tels que la « convergence stochastique » (Bernard et Durlauf, 1995, 1996 ; Evans et Karras, 1996), concept plutôt dynamique, qui est à la genèse de celui des « clubs de convergence » (Baumol, 1986 ; Durlauf et Johnson, 1992, 1995 ; Berthelemy et Varoudakis, 1995 ; Galor, 2005) et la convergence spatiale (Le Gallo, 2002). Les clubs en convergence désignent des groupes de pays ayant les mêmes caractéristiques structurelles et des conditions initiales similaires – capital humain et capital physique accumulés, taux d'investissement, développement financier –, pour converger vers un même sentier équilibre de long terme.

La convergence spatiale s'intéresse aux problématiques de localisation des ressources et des activités. Elle intègre dans l'analyse du processus de convergence des économies, les phénomènes d'agglomération et de dispersion des activités dans les territoires. Elle permet de mettre ainsi en exergue le rôle de la géographie dans la croissance et le développement, avec notamment les notions d'autocorrélation et d'hétérogénéité spatiales. L'autocorrélation spatiale se réfère à la coïncidence entre similitude des attributs et similitude de localisation (Anselin, 1988, 2001) : les pays riches tendent à être géographiquement proches d'autres

---

être faussés par l'erreur de Galton (*Galton's fallacy*) de la régression vers la moyenne. De plus, ils présentent plusieurs problèmes méthodologiques comme l'hétérogénéité, l'endogénéité et des problèmes de mesure (Durlauf et Quah, 1999 ; Temple, 1999).

pays riches, de même pour les pays pauvres. L'hétérogénéité spatiale renvoie à la différenciation des variables et des comportements dans l'espace (Le Gallo, 2002).

Autrement dit, dans une union monétaire, la convergence désigne l'affirmation d'une harmonisation des politiques intracommunautaires. À ce niveau, la littérature distingue plusieurs formes de convergence : la convergence nominale, la convergence réelle et la convergence structurelle.

La convergence nominale est définie comme étant le processus de rapprochement dans le temps des variables nominales indicatives de la stabilité macroéconomique : les taux d'inflation, les ratios de dette ou de déficit publics par rapport au produit intérieur brut, les taux d'intérêt, etc. Il y a également une convergence nominale lorsque ces variables tendent vers une valeur de référence.

La convergence réelle est la relative amélioration des niveaux de vie au sein d'un groupe de pays. Elle y établit une homogénéisation des conditions de vie qui entraîne une « cohésion économique et sociale ». De manière pratique, elle se traduit par la réduction de la dispersion des niveaux de revenus par tête de ces pays, au cours du temps. La convergence structurelle est l'homogénéisation des conditions de production. Elle se réfère spécifiquement aux comportements et mécanismes économiques eux-mêmes et requiert pour son analyse, des informations relatives à la productivité, au taux de chômage, à la compétitivité, à la technologie, etc.



## Chapitre II.

### Approche de la CEDEAO en matière de convergence monétaire

L'établissement d'un marché commun en Afrique de l'Ouest est l'objectif ultime de la CEDEAO. Ceci passe nécessairement par la promotion d'un marché sous-régional de plus en plus dynamique. Mais, dès sa création, elle a dû faire face à un environnement économique sous-régional complexe, avec une coexistence de plusieurs monnaies non convertibles, des politiques économiques socialistes, autarciques et nationalistes, où dominent des contrôles multiformes, notamment de devises. Dans ce contexte hostile à l'intégration économique, la CEDEAO a pris des initiatives novatrices pour faire converger la volonté politique dans le processus d'intégration.

#### **Section I. Les initiatives de la CEDEAO en matière de coopération monétaire**

La CEDEAO a entrepris plusieurs initiatives dans sa quête d'intégration des États de l'Afrique de l'Ouest. Une

série de projets et de programmes, ainsi que plusieurs institutions ont été mises en place au fil des années. Cette section sera consacrée à une revue de ces institutions et de leur évolution.

### I.1. La Chambre de compensation de l’Afrique de l’Ouest (CCAO)

Il s’agit de la première initiative en matière de coopération monétaire de la CEDEAO. Dans les faits, des coopérations économiques monétaires existaient déjà en Afrique de l’Ouest pendant l’époque coloniale, il s’agissait du « Gouvernement général de l’Afrique occidentale française », composé du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d’Ivoire, de la Guinée, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Sénégal, et d’un bloc anglophone dénommé *currency board*, disposant des prérogatives exclusives d’émettre et de gérer la monnaie en Gambie, au Ghana, au Nigeria et en Sierra Leone. Après les indépendances, les blocs d’intégration furent dissous et la plupart des pays optèrent pour la création de leur propre monnaie. Face à une situation de pluralité de monnaie, les chefs d’État africains décidèrent d’initier l’intégration monétaire du continent. Ainsi, l’Association des banques centrales africaines fut créée en mai 1968, et disposait d’une organisation monétaire structurée autour de cinq régions (Afrique du Nord, de l’Est, de l’Ouest, centrale et australe). Chaque organisation régionale devra mettre en place un mécanisme multilatéral de paiement.

D'où la création de la Chambre de compensation de l'Afrique de l'Ouest en 1975.

La CCAO, dont l'objectif consistait en la promotion des échanges au sein de la communauté ouest-africaine, en permettant une facilité multilatérale de paiements, va rencontrer de nombreux problèmes. Il s'agit entre autres de la faiblesse et de la décroissance du volume du commerce intrarégional, entraînant des difficultés au système de paiement. Ces difficultés découlent aussi de la nature des transactions couvertes par la Chambre, à savoir :

- subventions intergouvernementales ;
- prêts intergouvernementaux ;
- tout paiement n'entrant pas dans la catégorie des transactions internationales courantes, telles que définies par le FMI.

Par ailleurs, les transactions au sein de l'UEMOA sont exclues, ainsi que les paiements d'un pays membre de la CEDEAO envers un pays non-membre. Malgré la faiblesse des transactions couvertes, des positions débitrices importantes sont apparues et ne cessent de croître. Ainsi, la différence de conception de règlement selon les systèmes de régime des changes a contribué aux difficultés de la CCAO.

Face à la persistance de la faiblesse des échanges, la CEDEAO a décidé dans les années quatre-vingt d'examiner la question de l'intégration monétaire et financière pour assurer une véritable intégration. Elle a ainsi mené des études sur la « convertibilité des monnaies

au sein de la CEDEAO », avec l'appui du FMI, puis avec la CNUCED, sur la période 81 et 83, toujours sur la « convertibilité limitée des monnaies », qui ont permis de trouver un point d'accord entre les différentes zones monétaires. Le 5<sup>e</sup> Sommet des chefs d'État et de gouvernement de 1983 à Conakry, saisi des conclusions de ces réflexions, donne son accord pour mener des études sur la création d'une zone monétaire unique. Un groupe de travail, composé du secrétariat de la CEDEAO et du Comité des gouverneurs des banques centrales, après des analyses critiques sur l'inconvertibilité des monnaies, a fini par formuler des mesures concrètes à prendre en vue de la création d'une zone monétaire unique, et a élaboré un projet de protocole, définissant le cadre juridique et institutionnel du fonctionnement d'une zone monétaire unique. Ce projet de création d'une zone unique, de l'avis des gouverneurs des banques centrales de l'Afrique de l'Ouest, devait se réaliser par « étapes afin de réduire autant que possible les coûts qu'il occasionnerait », sur une période transitoire de cinq ans, puis prolongée vers la fin des années quatre-vingt-dix jusqu'à l'an 2000. (CEA, 2000). Les chefs d'État vont adopter en 1987 le Programme de coopération monétaire de la CEDEAO (PCMC), dont l'ultime objectif est la création d'une monnaie commune.

Dans le contexte du processus d'intégration économique et monétaire, et en vue de pallier les difficultés de la CCAO, la CEDEAO l'a transformé en Agence monétaire autonome de l'Afrique de l'Ouest



(AMAO) en 1993. Les missions assignées à l'Agence sont notamment (CEA, 2000) :

- faciliter l'utilisation des monnaies nationales des États membres dans le cadre des échanges régionaux et autres transactions ;

- encourager et promouvoir la libéralisation du commerce et des échanges entre États membres ;

- renforcer la coopération et les consultations entre États membres dans le domaine monétaire ;

- faciliter l'harmonisation et la coordination des politiques fiscales et monétaires et des programmes d'ajustement structurel des États membres ;

- assurer le suivi, la coordination et l'exécution du programme de coopération monétaire de la CEDEAO ;

- encourager la poursuite par les États membres de politiques macroéconomiques appropriées, propices aux échanges axés sur le marché et aux taux d'intérêt susceptibles de stimuler le commerce intrarégional ;

- lancer et promouvoir des politiques et programmes portant sur l'intégration monétaire dans la sous-région ;

- veiller à la création d'une zone monétaire unique.

## I.2. Le Programme de coopération monétaire de la CEDEAO (PCMC)

Le PCMC a été adopté en juillet 1987 à Abuja, lors de la 10<sup>e</sup> session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement. Il exprime la volonté des dirigeants ouest-africains de doter la région d'une monnaie unique. Son objectif est l'adoption de mesures collectives en vue

d'une harmonisation monétaire et d'une gestion commune des institutions. En plus de l'objectif principal, le PCMC a des objectifs spécifiques :

- la facilitation des transactions commerciales intrarégionales en renforçant les paiements régionaux multilatéraux et le système de la Chambre de compensation de l'Afrique de l'Ouest (CCAO) dans le court terme ;

- la réalisation à moyen terme de la convertibilité monétaire régionale à travers l'utilisation plus libérale des monnaies nationales dans les transactions commerciales intrarégionales, aux taux de change en vigueur sur les marchés ;

- la création à long terme d'une zone monétaire unique comprenant tous les pays membres de la CEDEAO. Cette zone devra être caractérisée par l'utilisation d'une monnaie commune convertible, gérée par une banque centrale commune et soutenue auprès d'un organe extérieur par un arrangement de garantie de convertibilité.

Dans le souci de mener à bien ces objectifs, des mesures de court, moyen et long termes ont été identifiées pour être élaborées entre 1990 et 2000. À court terme, il s'agit du règlement des arriérés de la CCAO ; la transformation de la CCAO en agence spécialisée de la CEDEAO, l'élargissement des gammes de produits admis au mécanisme avec l'introduction de nouveaux instruments de paiement, la mise en place d'une facilité de crédit et la suppression des barrières non

tarifaires à caractère monétaire, qui limitent l'utilisation des monnaies régionales par des non-nationaux de la communauté.

À moyen terme, il s'agit de l'établissement d'un système de convertibilité limitée des monnaies. Les pays ont l'obligation de lever toutes restrictions à l'utilisation et à l'acceptabilité des monnaies nationales dans les échanges intrarégionaux et les opérations de paiement. Des accords de convertibilité seront passés entre les États. Pour le long terme, il est attendu :

- l'utilisation d'une monnaie commune convertible à la place des neuf monnaies en vigueur ;
- la création d'une banque centrale commune ;
- la mise en commun de réserves en devises ;
- la négociation auprès d'un organisme international approprié d'une garantie de convertibilité extérieure.

Pour atteindre ces objectifs, les États sont appelés à s'inscrire dans une dynamique de convergence macroéconomique. Les mesures à appliquer concernent l'ajustement du taux de change des monnaies à des taux d'équilibre ; la réalisation des transactions courantes et des capitaux dans la région ; l'adoption d'un système de taux de change CEDEAO axé sur le marché ; l'adoption d'une approche axée sur le marché dans l'utilisation des politiques monétaires, et la réalisation d'un taux d'inflation à un chiffre.

L'agence créée à la suite de la transformation de la CCAO est l'Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO). En plus des objectifs de la CCAO, qu'elle

remplace, l'AMAO doit également contribuer à la mise en place de la monnaie unique de la CEDEAO. Mais pour permettre à l'AMAO de jouer pleinement son rôle, des indicateurs macroéconomiques de convergence devaient être adoptés. Le suivi de ces indicateurs devait également permettre de mesurer les efforts de chaque pays au titre du programme de coopération monétaire. Les premiers indicateurs qui étaient convenus d'ici 2000 portaient sur :

- la réduction de la variabilité des taux de change à raison d'une moyenne annuelle de 10 % jusqu'en 1998 et de 5 % par la suite ;

- la réduction du taux d'inflation à moins de 10 % par an ;

- la réduction du ratio déficit budgétaire/PIB à 5 % jusqu'en 1998 et à 3 % par la suite ;

- le maintien d'un plafond de 10 % pour le financement par la Banque centrale des déficits budgétaires compte tenu des recettes fiscales de l'année antérieure.

Ces indicateurs seront révisés en 1999 et répartis en critères opérationnels de convergence macroéconomique de premier rang et de second rang, à l'image de ceux adoptés par l'UEMOA. La date de création d'une zone monétaire unique sera aussi reportée à 2004.

### I.3. L'approche accélérée de l'intégration de la CEDEAO

Avec l'adoption des nouveaux critères, les États membres ont mis en place un système de surveillance multilatérale comprenant les organes suivants :

- le Conseil de convergence, composé des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales, pour le suivi de l'exécution des politiques macroéconomiques ;

- le comité de suivi technique, regroupant les directeurs de recherche des banques centrales et les hauts fonctionnaires des ministères des Finances, pour l'établissement des rapports semestriels sur la surveillance multilatérale ;

- le suivi de la cohérence des programmes multilatéraux de convergence par l'AMAO et le secrétariat de la CEDEAO ;

- les comités nationaux de coordinations, chargés d'appuyer l'AMAO dans la collecte et le traitement des données fournies par les États.

Cette prise en charge de la surveillance multilatérale était une réponse de la CEDEAO et un signe d'accélération du processus à l'image des pays membres de l'UEMOA. Les autres pays étaient donc appelés à suivre cet exemple, d'où l'approche à deux niveaux adoptée par le 22<sup>e</sup> Sommet des chefs d'État et de gouvernement. Cette approche accélérée de l'intégration consiste en la mise en place d'une seconde zone monétaire dans une première phase, qui fusionnera avec l'UEMOA par la suite pour former une union monétaire

unique en Afrique de l'Ouest. La Zone monétaire d'Afrique de l'Ouest (ZMAO) est la dénomination de la seconde zone monétaire et un certain nombre de critères de convergence macroéconomique, regroupés en critères de premier et second rang, ont été formulés lors de sa mise en place, le 15 décembre 2000 à Bamako. Une justification théorique de l'approche des critères de convergence sera abordée dans la section suivante. Aussi, les critères de convergence macroéconomique choisis par la CEDEAO pour parachever les deux phases de son programme seront énumérés dans la suite du rapport.

Après avoir été reportée à plusieurs reprises, la phase 1 de cette intégration accélérée, l'échéance de la mise en place de la seconde zone monétaire est fixée à 2015. Quant à la phase 2, c'est-à-dire la réunification de la ZMAO et l'UEMOA, l'échéance est fixée à 2020.

## **Section II. Justification, objectifs et fonctionnement du dispositif de convergence dans la CEDEAO**

### **II.1. Justification et objectifs du dispositif de convergence dans la CEDEAO**

La convergence macroéconomique est un aspect fondamental du Programme de coopération monétaire de la CEDEAO. En plus de faciliter la coordination des politiques monétaires, elle offre l'opportunité d'assurer une stabilité macroéconomique, garantissant ainsi le pouvoir d'achat de la future monnaie unique. Par conséquent, conformément au besoin de convergence des

économies de la sous-région, certains indicateurs ont été adoptés, en 1999<sup>4</sup>, qui exigent des États membres le respect des critères retenus afin de résorber leurs déséquilibres budgétaires, monétaires et de change, et de créer un environnement idéal pour une intégration monétaire réussie. Ils doivent aussi et surtout faire converger leurs économies : il s'agit du processus de convergence macroéconomique. Ce processus consiste à gommer les disparités économiques et monétaires, afin d'aboutir à une évolution homogène des États membres. Autrement dit, il s'agit de favoriser la similarité de fonctionnement des économies (convergence nominale) par la politique de stabilité monétaire, afin que des chocs exogènes aient le même effet dynamique sur leurs économies. Ainsi, par exemple, les économies de la zone franc ont été diversement affectées par les deux chocs pétroliers selon, notamment, leur degré de dépendance énergétique. Dans une telle situation, les politiques économiques nationales doivent pouvoir répondre de manière appropriée, donc souvent différenciée, à ces chocs ; or, la contrainte de la monnaie unique risque, en contraignant les pays membres à une réponse macroéconomique commune et uniforme, d'entraîner une détérioration de la position relative des pays les plus vulnérables.

---

<sup>4</sup> Décision A/DEC.7/12/99 relative à l'adoption de critères de convergence macroéconomique pour la mise en œuvre du Programme de coopération monétaire de la CEDEAO.

Dans cette perspective, les économistes s'accordent de plus en plus aujourd'hui, sur l'importance de la politique budgétaire comme étant désormais le seul instrument à la disposition des États membres d'une union monétaire, pour amortir les fluctuations de l'activité et soutenir la croissance économique. Mais, la crainte que certains États conduisent des politiques budgétaires irresponsables, compromettant la stabilité d'ensemble, justifie la mise en place de dispositifs destinés à assurer, de façon permanente, le respect de la discipline budgétaire, et plus généralement encore des politiques économiques. L'objectif de la coordination des politiques budgétaires serait par exemple d'éviter la mutualisation du fardeau en termes de taux d'intérêt sur l'ensemble des pays membres, qui résulterait d'un comportement budgétaire qualifié d'opportuniste pour un État membre (*free rider* ou « resquilleur »). Ces effets peuvent être particulièrement néfastes dans les pays ayant conservé une politique budgétaire vertueuse. Autrement dit, l'on attend de la coordination des politiques budgétaires qu'elle réduise l'occurrence des chocs et qu'elle contribue efficacement à la stabilisation macroéconomique. À cet effet, Kenen (2000) propose de distinguer deux finalités principales à la coordination : d'une part, elle vise la recherche d'un optimum collectif par un ajustement réciproque des instruments (*policy optimizing coordination*) et, d'autre part, elle est une réponse aux événements afin de prévenir les crises ou de minimiser leurs conséquences (*regime preserving coordination*). C'est ce qui a nourri, par exemple, dans le



cadre de l'Union européenne, des réflexions et des débats sur la discipline budgétaire et a justifié l'introduction, dès le traité de Maastricht en 1992, de la prohibition des « déficits excessifs », puis l'instauration, dans celui d'Amsterdam en 1997, du Pacte de stabilité et de croissance pour prévenir et sanctionner ces déficits. Il ne s'agit pas de parvenir immédiatement à une homogénéisation des politiques nationales, mais de traiter désormais leur interaction comme un sujet d'intérêt commun. Il apparaît que la convergence est importante, aussi bien pour les unions monétaires existantes, comme celle de la zone franc, que pour celles en construction, comme celle de l'Union européenne.

La croissance et la convergence réelle – rapprochement des structures productives et des niveaux de vie économique (PIB/habitant) et sociale des populations – sont supposées dériver à moyen terme du respect de la stabilité monétaire. La convergence réelle peut être absolue ou conditionnelle. Pour y parvenir, des critères de convergence ont été imposés aux États membres. Les États doivent également viser une convergence institutionnelle, en harmonisant leurs politiques et leurs cadres juridiques et législatifs relatifs aux finances publiques, ainsi que leurs comptabilités publiques ou leurs méthodes statistiques.

La réalisation de la convergence passe par plusieurs étapes. La première consiste à choisir les variables sur lesquelles la convergence devrait se faire. Il peut s'agir des variables nominales, réelles ou bien les deux. Une fois les variables choisies, la deuxième étape va porter

sur le choix du niveau où cette convergence peut se réaliser efficacement. La troisième étape est de définir les champs sur lesquels la convergence doit porter. La quatrième étape porte sur le niveau de centralisation ou de délégation sur la base du principe de subsidiarité. La cinquième étape, enfin, porte sur la méthode forte ou douce.

## II.2. Fonctionnement du dispositif de convergence dans la CEDEAO

Le processus de convergence macroéconomique, initié par l'UEMOA après la dévaluation en 1994 du franc CFA, a été mené par la suite par les autres membres de la CEDEAO, pour créer la Zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO), excepté le Cap-Vert, qui a arrimé sa monnaie sur l'euro, comme le franc CFA. Le processus de surveillance repose sur le respect des critères de convergence (voir tableau 2) qui sont répartis en deux catégories : ceux de premier rang et ceux de second rang.

Le principe de base posé par la CEDEAO est que l'intégration ne peut fonctionner normalement si les États membres ne respectent pas un niveau minimal de convergence en termes de stabilité des prix, d'équilibre des finances publiques et de stabilité des changes. L'objet des critères de convergence est donc de concrétiser cette nécessité.

En juin 2012, à Yamoussoukro (Cote d'Ivoire), les chefs d'État de la CEDEAO ont adopté un acte additionnel (A/SA.4/06/12), portant Pacte de

convergence et de stabilité macroéconomique entre les États membres de la CEDEAO. Le Pacte, se fondant sur une étude réalisée en mars 2011<sup>5</sup>, a reformulé certains critères de convergence et introduit un nouveau critère (relatif à la dette publique). Il fixe et marque l'engagement formel pris par les États membres de la CEDEAO en vue de réaliser l'union monétaire unique de la CEDEAO. Il vise, selon les termes de l'acte additionnel (article 3), à :

- assurer la coordination des politiques économiques ;
- renforcer la convergence des économies des États membres ;
- conforter la stabilité macroéconomique ;
- renforcer la coopération monétaire.

Le Pacte est mis en œuvre en deux phases :

- phase de convergence, du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2016. À cet horizon, tous les États membres sont tenus de respecter l'ensemble des critères de premier rang. Dans l'intervalle, tout État pour lequel il est constaté le non-respect de la norme fixée doit engager des mesures rectificatives, dans le délai retenu par le Conseil de convergence. Des circonstances exceptionnelles peuvent être considérées, en cas d'une situation de force majeure temporaire, résultant notamment de chocs exogènes. Un mécanisme d'incitation/sanction peut être

---

<sup>5</sup> J. Lama (2011) « Étude sur l'harmonisation de la convergence au sein de la CEDEAO », réalisée en juin 2011, pour la Commission de la CEDEAO.

défini par le Conseil de convergence (article 20 de l'acte additionnel), sans que ses modalités soient précisées dans l'acte ;

- phase de stabilité et de consolidation des performances : à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Au cours de cette période, les États renforcent leurs acquis et mettent en œuvre des politiques macroéconomiques permettant ainsi de réaliser une croissance saine et durable.

En vue de la réalisation des objectifs de convergence, chaque État membre élabore un « programme de convergence » (article 5 de l'acte additionnel), glissant sur une période de cinq ans, en se fondant sur une méthodologie définie par la CEDEAO. Il inclut notamment l'analyse des développements économiques récents et les perspectives, la description des mesures de politique économique à mettre en œuvre afin de réaliser les objectifs du programme, au regard des critères de convergence ; ainsi que l'évolution probable des critères de convergence sur la période du programme, les difficultés éventuelles pour les atteindre et les mesures envisageables pour y remédier.

Le dispositif de convergence communautaire comprend ainsi, dorénavant, onze critères, dont quatre de premier rang et sept de second rang (voir tableau 2 ci-dessous). Il est suivi à travers un dispositif de surveillance multilatérale, sous forme d'une évaluation annuelle par le Conseil de convergence (composé des ministres des Finances et des gouverneurs des banques

centrales des États membres), sur la base du rapport du Comité technique chargé des politiques macroéconomiques. L'analyse de ces critères de convergence permet de les classer en cinq types de contraintes que les États doivent respecter :

- une contrainte de stabilité des prix : le taux d'inflation annuel du pays membre ne doit pas dépasser 5 %. La stabilité des prix rend compte de la crédibilité des politiques monétaire et budgétaire. C'est en ce sens que les financements du déficit budgétaire sont limités à un maximum de 10 % des recettes fiscales antérieures, prévenant ainsi toute velléité de dominance de la politique budgétaire sur la politique monétaire. Toutefois, le financement monétaire ne concerne pas les pays de l'UEMOA, qui ont suspendu cette mesure depuis l'année 2000. Sur la base des nouveaux critères de convergence adoptés en juin 2012 par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, le taux d'inflation est évalué en moyenne annuelle et non plus en glissement annuel ;

- une contrainte de soutenabilité des finances publiques : le solde budgétaire ne doit pas faire apparaître un déficit excessif. En situation normale, il ne doit pas excéder 3 % du PIB, dons inclus. Un niveau de pression fiscale supérieur à 20 % du PIB devra certainement aider à la réalisation de cet objectif. La soutenabilité des finances publiques impose également une non-accumulation des arriérés de paiement intérieurs et extérieurs. Enfin, il a été décidé, en 2012, de maintenir dorénavant le stock de la dette à moins de 70 % du PIB, en plus de la norme qui limitait le financement par la

Banque centrale du déficit budgétaire à moins de 10 % des recettes fiscales de l'année précédente ;

- une contrainte de stabilité du change : les États membres doivent respecter les marges normales de fluctuation prévues du taux de change nominal. La stabilité du taux de change est appréciée, depuis 2012, sur la base de l'évolution du taux de change nominal par rapport à l'Unité de compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO), et non du taux de change réel ;

- une contrainte d'alignement des taux d'intérêt, qui traduira la pérennité de la convergence acquise par l'État membre et celle de sa participation au mécanisme de change. Le calcul du taux d'intérêt réel se fait, depuis 2012, sur la base du taux de bons du Trésor à 91 jours à la place du taux d'épargne ;

- une contrainte de réserves de change ; les réserves extérieures brutes devant représenter au moins six mois d'importation.

S'agissant de la convergence institutionnelle, les chantiers de la CEDEAO s'effectuent dans le cadre de la feuille de route de la monnaie unique. Elle inclut notamment les activités d'harmonisation concernant les secteurs suivants :

- les statistiques (comptes nationaux, indices des prix à la consommation, balances des paiements) ;

- les politiques fiscales nationales ;

- les cadres comptables et statistiques pour les finances publiques ;

- les cadres de réglementation et de supervision des institutions bancaires et autres institutions financières ;
- les règles régissant les transactions sur les comptes courants et les comptes de capital au sein et à l'extérieur de la CEDEAO ;
- la présentation d'informations comptables et financières pour les banques ;
- les cadres de politique monétaire ;
- les infrastructures du système de paiement ;
- la levée des barrières tarifaires et non tarifaires à la libre circulation des biens, des personnes et des services au sein de la CEDEAO ;
- la libération des comptes de capital au sein de la CEDEAO ;
- l'intégration des marchés financiers de la CEDEAO ;
- la ratification, par les États membres, et la mise en place des institutions et instruments de la ZMAO, puis de la monnaie commune de la CEDEAO.

L'état d'avancement de la mise en œuvre des activités de la feuille de route est évalué chaque année lors des réunions du Conseil de convergence et du Comité technique chargé des affaires économiques et monétaires. De surcroît, la Conférence, tenue à Dakar au mois d'octobre 2013, a permis aux chefs d'État de réaffirmer leur volonté politique pour la création d'une monnaie unique en Afrique de l'Ouest, ainsi que leur attachement au programme de coopération monétaire et à la feuille de route adoptée à cet effet. À cet égard, la Conférence a donné instruction au président de la Commission de

prendre les mesures idoines, en collaboration avec l'Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) et l'Institut monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO), pour accompagner les États dans la mise en œuvre diligente des activités de la feuille de route du Programme de la monnaie unique de la CEDEAO.

Tableau 2.  
Critères de convergence pour les économies de l'Afrique de l'Ouest

UEMOA	ZMAO	CEDEAO
BÉNIN, BURKINA FASO, CÔTE D'IVOIRE, GUINÉE-BISSAU, MALI, NIGER, SÉNÉGAL, TOGO	GAMBIE, GHANA, GUINÉE, LIBERIA, NIGERIA, SIERRA LEONE	UEMOA + ZMAO + CAP-VERT
<b>Critères de premier rang</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ratio du solde budgétaire de base sur PIB nominal (critère clé) <math>\geq 0\%</math> ;</li> <li>• Taux moyen d'inflation annuel : <math>\leq 3\%</math> par an ;</li> <li>• Ratio de la dette nationale et extérieure exceptionnelle par rapport au PIB nominal <math>\leq 70\%</math> ;</li> <li>• Arriérés de paiement :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arriérés intérieurs : non-accumulation d'arriérés au cours de la période de fonctionnement actuelle.</li> <li>- Arriérés extérieurs : non-accumulation d'arriérés au cours de la période de fonctionnement actuelle.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déficit budgétaire, hors dons en % du PIB nominal <math>\leq 4\%</math> ;</li> <li>• Taux d'inflation (fin de Période) <math>&lt; 10\%</math> ;</li> <li>• Financement par la Banque centrale du déficit budgétaire par rapport aux recettes fiscales de l'année précédente <math>\leq 10\%</math> ;</li> <li>• Réserves brutes (en mois d'importations) <math>\geq 3</math> mois.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'inflation (moyenne annuelle) <math>\leq 5\%</math> ;</li> <li>• Déficit budgétaire en % du PIB nominal (dons compris) <math>\leq 3\%</math> ;</li> <li>• Financement par la Banque centrale du déficit budgétaire par rapport aux recettes fiscales de l'année précédente <math>\leq 10\%</math> ;</li> <li>• Réserves extérieures brutes <math>\geq 6</math> mois.</li> </ul>



UEMOA	ZMAO	CEDEAO
<b>Critères de second rang</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ratio de la masse salariale sur recettes fiscales <math>\leq 35\%</math> ;</li> <li>• Ratio des investissements publics financés sur ressources internes p/r aux recettes fiscales <math>\geq 20\%</math> ;</li> <li>• Ratio du déficit courant p/r au PIB nominal <math>\leq 5\%</math> ;</li> <li>• Taux de pression fiscale <math>\geq 17\%</math>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recettes fiscales en pourcentage du PIB <math>\geq 20\%</math> ;</li> <li>• Masse salariale en % du PIB nominal <math>\leq 35\%</math> ;</li> <li>• Investissements publics financés sur le plan national en % des recettes fiscales <math>\geq 20\%</math> ;</li> <li>• Taux d'intérêt réel <math>&gt; 0\%</math> ;</li> <li>• Taux de change nominal +/- <math>15\%</math> ;</li> <li>• Non-accumulation d'arriérés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non-accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs au titre de la gestion courante.</li> <li>• Ratio de la masse salariale sur recettes fiscales <math>\leq 35\%</math> ;</li> <li>• Ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales <math>\geq 20\%</math> ;</li> <li>• Taux de pression fiscale <math>\geq 20\%</math> ;</li> <li>• Taux d'intérêt réel <math>&gt; 0\%</math> ;</li> <li>• Stabilité du taux de change nominal (+/- <math>10\%</math>).</li> </ul>



## Chapitre III

### État des lieux réel des progrès en matière de convergence des politiques macroéconomiques au sein de la CEDEAO

Depuis plusieurs décennies, les pays d'Afrique de l'Ouest se sont engagés dans un processus d'intégration économique, en particulier sur les plans monétaire et commercial. Il demeure intéressant de faire un bilan de ce processus, pour être en mesure de mieux décrypter les éventuels problèmes qui empêchent les pays d'aboutir à un espace économique unifié. Pour y parvenir, nous procéderons en deux temps. Nous examinerons, dans une première section, les situations économique et commerciale des pays de la sous-région. La convergence macroéconomique et institutionnelle de ces derniers sera abordée, dans un second temps.

#### **Section I. Situations économique et commerciale**

L'analyse de l'activité économique des pays de la CEDEAO fera l'objet de la première sous-section.

L'évolution des échanges commerciaux entre ces pays sera commentée dans la seconde sous-section.

### I.1. Évolution de la situation économique

Dans ses activités économiques, la région Afrique de l'Ouest a connu des développements positifs au cours des dernières années. Son PIB a augmenté de 6,31 % en moyenne entre 2007 et 2012. Même au plus fort de la crise énergétique, financière et économique, le taux de croissance du PIB régional était, en moyenne, de 6,01 %, 5,78 % et 5,46 %, respectivement en 2007, 2008 et 2009<sup>6</sup> (voir tableau 3). D'après les estimations du Fonds monétaire international (FMI) au mois d'octobre 2013, le taux de croissance du PIB mondial devrait être de 2,87 % en 2013, celui de l'Afrique subsaharienne connaîtrait une hausse de 4,96 %, tandis que celui de la CEDEAO devrait croître de 6,39 %.

L'activité économique dans la Communauté se déroule dans un contexte de baisse de l'inflation, due notamment au relâchement des tensions sur les marchés mondiaux de matières premières en 2012, et à l'amélioration des conditions climatiques au Sahel. Le taux d'inflation moyen annuel de la Communauté est ainsi ressorti à 9,1 % en 2012, contre 10,1 % en 2011. L'inflation est mieux maîtrisée dans la zone UEMOA, avec un niveau de 2,3 % en 2012 contre 3,9 % en 2011.

---

<sup>6</sup> Source : WEI, 2012.

Dans la totalité des pays de la CEDEAO, les soldes budgétaires, dons compris, sont négatifs en 2012, traduisant l'impact de la crise mondiale sur les économies de l'Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, le profil des échanges a peu varié entre 2011 et 2012. Le solde du compte des transactions courantes est estimé à 0,8 % en 2012, en raison de la relance économique en Côte d'Ivoire, de la baisse de l'excédent du Nigeria et de la hausse des besoins alimentaires. Tous les autres pays ont enregistré un solde extérieur négatif en dehors du Nigeria, avec un solde positif de 3,5 %.

Au total, la situation économique au sein de la CEDEAO s'est inscrite, ces dernières années, dans une dynamique de croissance depuis 2005, avec une croissance économique moyenne de plus 5 % par an. Cette bonne performance fait de la sous-région l'une des zones qui progressent le plus rapidement dans le monde. Elle cache toutefois beaucoup de faiblesses structurelles, notamment une trop forte dépendance des matières premières pour les exportations et des conditions climatiques. De plus, la menace sécuritaire, découlant d'importants déficits en matière de bonne gouvernance, constitue aujourd'hui un défi majeur pour la sous-région. Elle conditionne fortement ses perspectives économiques et sociales.

Tableau 3.  
Évolution du taux de croissance en Afrique de l'Ouest

PAYS	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 (e)
Bénin	4,6 %	5,0 %	2,7 %	2,6 %	3,5 %	5,4 %	5,0 %
Burkina Faso	4,1 %	5,8 %	3,0 %	8,4 %	5,0 %	9,0 %	6,5 %

Côte d'Ivoire	1,6 %	2,3 %	3,8 %	2,4 %	-4,7 %	9,8 %	8,0 %
Guinée-Bissau	3,2 %	3,2 %	3,0 %	3,5 %	5,3 %	-1,5 %	3,5 %
Mali	4,3 %	5,0 %	4,5 %	5,8 %	2,7 %	-1,2 %	4,8 %
Niger	0,6 %	9,6 %	-1,0 %	10,7 %	2,2 %	11,2 %	6,2 %
Sénégal	5,0 %	3,7 %	2,2 %	4,3 %	2,6 %	3,5 %	4,0 %
Togo	2,3 %	2,4 %	3,5 %	4,0 %	4,8 %	5,6 %	5,5 %
<b>UEMOA</b>	<b>3,1 %</b>	<b>4,2 %</b>	<b>3,0 %</b>	<b>4,8 %</b>	<b>0,9 %</b>	<b>6,5 %</b>	<b>6,1 %</b>
Cap-Vert	9,2 %	6,7 %	-1,3 %	1,5 %	4,0 %	2,5 %	1,5 %
Gambie	3,6 %	5,7 %	6,5 %	6,5 %	-4,3 %	5,3 %	6,4 %
Ghana	6,5 %	8,4 %	4,0 %	8,0 %	15,0 %	7,9 %	7,9 %
Guinée	1,8 %	4,9 %	-0,3 %	1,9 %	3,9 %	3,9 %	2,9 %
Liberia	13,2 %	6,2 %	5,3 %	6,1 %	7,9 %	8,3 %	8,1 %
Nigeria	7,0 %	6,0 %	7,0 %	8,0 %	7,4 %	6,6 %	6,2 %
Sierra Leone	8,0 %	5,2 %	3,2 %	5,3 %	6,0 %	15,2 %	13,3 %
<b>CEDEAO</b>	<b>6,0 %</b>	<b>5,8 %</b>	<b>5,5 %</b>	<b>7,2 %</b>	<b>6,7 %</b>	<b>6,7 %</b>	<b>6,4 %</b>

Sources : *World Development Indicators*, (E)estimations pour 2013.

Les différences de performances économiques des pays membres peuvent, en partie, s'expliquer par l'évolution des termes de l'échange<sup>7</sup>, et surtout par la diversité des politiques de change dans la CEDEAO. Certains auteurs, étudiant l'impact de l'évolution des taux de change nominaux sur la compétitivité des pays de l'UEMOA, à travers celle du Taux de change effectif réel (TCER), mettent en avant le comportement de l'euro par rapport au dollar américain (US). Ainsi, une appréciation (dépréciation) de l'euro par rapport au dollar entraîne une appréciation (dépréciation) des TCER. Les résultats des études montrent, en moyenne, une appréciation beaucoup plus forte des TCER avant la dévaluation de 1994 qu'après (AMAO, 2009). Cette appréciation des TCER,

<sup>7</sup> Les faiblesses structurelles des secteurs d'exportation des pays de la CEDEAO conduisent à accroître l'ampleur des chocs des termes de l'échange et leur caractère asymétrique (J. Lama, 2011).

en augmentant le prix des produits, rend les pays de l'UEMOA moins compétitifs et affecte négativement leurs performances économiques. Aussi, l'évolution des TCER a été globalement plus favorable pour la ZMAO que pour l'UEMOA.

Toutefois, une évolution favorable des TCER – donc une compétitivité des produits de la zone – n'engendre pas nécessairement un solde des échanges extérieurs excédentaire. Deux raisons principales peuvent expliquer ce cas de figure. Primo, les performances commerciales des pays de la CEDEAO (UEMOA + ZMAO) dépendent très largement des situations économiques des pays partenaires – pays avancés et émergents. Secundo, les produits exportés – matières premières non (ou peu) transformées – sont caractérisés par une relative rigidité de l'offre (mines, pétrolière) ou par la dépendance des conditions climatiques (céréales).

En effet, une atonie de la demande mondiale et/ou de mauvaises conditions climatiques – baisse du volume et de la qualité de l'offre –, conduisent à une baisse des recettes d'exportations. L'examen statistique des données sur la période 1986-2008, montre globalement que les pays de la CEDEAO enregistrent très souvent un déficit des transactions courantes (S. A. Dieng, 2012). Dans l'ensemble, le Nigeria, la Gambie et la Côte d'Ivoire sont les pays les plus performants bien que connaissant, par moments, des situations de déficits courants.

En revanche, l'appréciation de l'euro n'a pas que des effets néfastes ; elle permet aux pays de l'UEMOA – en réduisant le prix des produits importés ou en atténuant

leur hausse – d’assurer la stabilité de leur niveau d’inflation. Par exemple, la facture pétrolière, libellée en dollars US, est d’autant plus allégée que l’euro s’apprécie par rapport au dollar US. En plus, l’inflation est mieux maîtrisée dans l’UEMOA (de l’ordre de 3 %) que dans la ZMAO (souvent à deux chiffres).

L’examen des statistiques du taux d’intérêt réel, sur la période 1980-2008, révèle des différences parfois marquées entre les pays (S. A. Dieng, 2012). Mais de manière générale, l’évolution des taux d’intérêt réels est plus défavorable pour l’activité économique des pays de l’UEMOA que pour celle des pays de la ZMAO. Les conditions monétaires et financières semblent beaucoup plus strictes et plus contraignantes dans les pays de l’UEMOA – d’où leur faible niveau d’inflation. Ce fait s’explique essentiellement par la rigueur des critères de convergence que doivent observer ces pays, pour assurer en particulier la crédibilité de leur monnaie commune. Les pays de la ZMAO observent aussi des critères de convergence pour préparer la future monnaie unique de la CEDEAO, prévue à l’horizon 2020.

## 1.2. Évolution récente du commerce ouest-africain

### **Tendances récentes**

Le commerce de l’Afrique de l’Ouest trouve son fondement matériel dans les exportations de deux catégories de ressources : les ressources minières, à savoir le pétrole, dont elle est la première exportatrice du

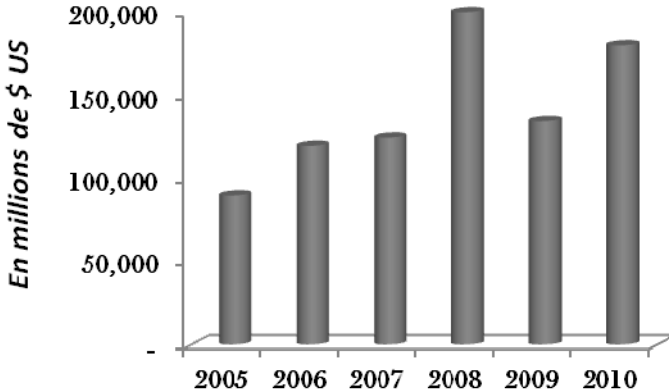


continent, le manganèse (34 % de la production mondiale), le fer (27 % de la production africaine), la bauxite (quasi-totalité de la production africaine), l'uranium (principale réserve d'Afrique), l'or, etc. À ces minerais s'ajoutent le cacao (plus de 60 % de l'offre mondiale), le coton (5 % de l'offre mondiale), le café, l'hévéa et les fruits. Les importations sont dominées par des biens de consommation courante, notamment les combustibles et les produits alimentaires.

Le commerce global récent de la CEDEAO s'est accru en moyenne de 18 % par an, entre 2005 et 2010. Mais cette évolution s'est faite en dents de scie. En 2006, le commerce s'est accru de 28 % par rapport à 2005, et n'a progressé que de 1 % en 2007. Il a enregistré un bond de 57 % en 2008, avant de plonger à -33 % en 2009. Il a repris son accroissement en 2010 en progressant de 36 % par rapport à 2009.

Graphique 1.

Évolution récente du commerce global de la CEDEAO



Sources : CNUCED, 2010.

La forte hausse en 2008, de plus de 100 % par rapport à 2005, s'explique, toutes choses égales par ailleurs, par l'exacerbation de la crise économique et alimentaire. Celle-ci a entraîné des importations massives de biens non alimentaires, dont les facteurs de production, pour contenir à terme l'envolée des prix des denrées de base de 2007. Les importations ont ainsi atteint 108 002 millions de dollars US, contre 102 068 millions de dollars US d'exportations et 3 178 millions de dollars US de réexportations. Mais les importations alimentaires ont reculé en 2008, affichant 10 215 millions de dollars US contre 11 862 millions de dollars US en 2007. Leur relance en 2009 et 2010, avec respectivement 10 474 millions de dollars US et 10 500 millions de

dollars US, montre que les importations des biens de consommation courante n'ont pas eu un effet immédiat très significatif dans la maîtrise de la crise alimentaire.

Mais si la crise a réduit les exportations, limitant ainsi les capacités d'autofinancement interne de la CEDEAO de ses importations en 2007 et 2009, elle a paradoxalement favorisé le bond commercial de 2008, essentiellement induit par les exportations de combustibles du Nigeria, qui ont affiché 74 839 millions de dollars US, contre 51 998 millions de dollars US en 2007, et 44 942 millions en 2009.

### **Les principaux pays bénéficiant du commerce régional**

Les exportations de la CEDEAO sont dominées par le Nigeria et la Côte d'Ivoire, qui réalisent à eux deux 87 % des transactions. Le Nigeria assure 77 % des exportations régionales et la Côte d'Ivoire 10 %. Les deux autres pays leaders de la région, le Ghana et le Sénégal, se placent en troisième et quatrième positions, avec respectivement 4 % et 2 %. Le Mali suit ces leaders traditionnels avec 1,7 % des exportations régionales. Cinq pays (Bénin, Burkina Faso, Guinée, Niger et Togo) réalisent chacun 1 % des exportations régionales. Quatre pays, le Nigeria, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Sénégal, forment le quarté gagnant du commerce régional. Ils représentent 87 % du commerce de l'Afrique de l'Ouest.

Le Nigeria représente à lui tout seul 77 % des exportations. Ses exportations de combustibles forment

73 % des exportations globales de l’Afrique de l’Ouest. C’est le premier importateur de biens alimentaires, avec 40 % des importations régionales réalisées et 41 % de celles non alimentaires.

Le Ghana émerge comme une nouvelle puissance régionale, en réalisant 11 % du commerce global, devant la Côte d’Ivoire. Mais il conforte difficilement cette position avec 4 % des exportations globales, et malgré les 18 % d’importations régionales qu’il capture, soit 12,6 milliards de dollars US en moyenne. L’exploitation de son gisement de pétrole pourrait consolider son poids économique régional.

La Côte d’Ivoire conserve toujours sa place de puissance économique de la région, malgré la dizaine d’années de crise politique qui a déstabilisé son appareil de production économique. Elle se positionne actuellement à la troisième place, derrière le Ghana et le Nigeria, avec 10 % du commerce régional. Elle demeure le deuxième pays exportateur régional (11 % des exportations globales de la CEDEAO) et réalise 10 % des importations globales ouest-africaines, toutes origines confondues.

Le Sénégal est un pays plombé par les importations des biens alimentaires. C’est le deuxième importateur alimentaire de la région, avec 14 % des importations ouest-africaines. Il pèse 6 % du commerce global de l’Afrique de l’Ouest, soit environ 9 milliards de dollars US en moyenne par an.

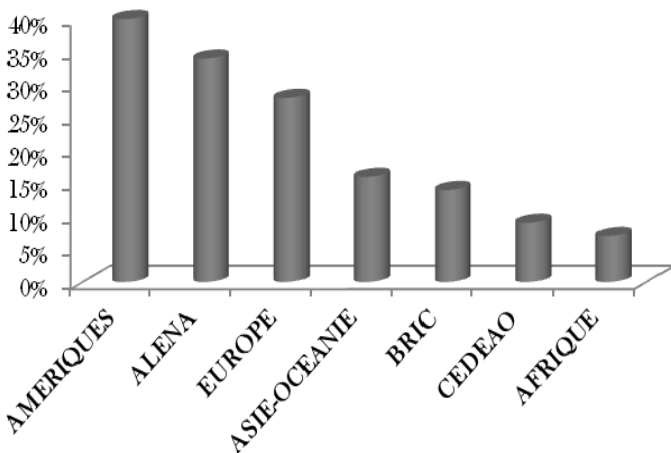
## **Orientation géographique des exportations**

L'Europe représente environ 28 % des exportations de la CEDEAO, dont 23 % pour l'Union européenne (UE : 27). Les Amériques représentent 40 %, dont 34 pour l'Association de libre-échange de l'Amérique du Nord (ALENA), regroupant les États-Unis, le Canada et le Mexique.

Ainsi, l'Europe et les Amériques sont les principales destinations des exportations ouest-africaines (68 % des exports), dont 57 % pour l'UE et l'Amérique du Nord. En achetant 34 % des exportations de la CEDEAO, l'ALENA relègue au second rang le partenaire traditionnel de la communauté, à savoir l'UE. L'ouverture commerciale, favorisée par la mondialisation, montre une percée substantielle des pays asiatiques et ceux de l'Océanie, qui capturent 16 % des exportations, dont 0,3 % pour le Proche et Moyen-Orient. La CEDEAO capture elle-même 9 % de ces exportations de la sous-région, un peu plus que ne lui achète l'Afrique (7 %), dont 1 % pour l'Afrique du Nord et 6 % pour le reste de l'Afrique, regroupant les Communautés économiques régionales d'Afrique centrale, de l'Est et du Sud.

En ce qui concerne les autres régions du monde, on pourrait mentionner l'ASEAN, qui absorbe 2 %. En dehors de l'Inde et de la Chine, la CEDEAO exporte très peu vers le reste de l'Asie.

Graphique 2.  
Zones de destination des exportations de la CEDEAO



Sources : CNUCED, 2010.

La structure des exportations ouest-africaines diffère selon les grandes régions de destination. Ainsi, les exportations en direction de l'UE sont constituées à 79 % par les combustibles (65 %) et les produits du cacao (14 %). Vers l'Amérique du Nord, ces deux produits forment environ 98 % des exportations communautaires.

En Afrique, 91 % des exportations de la CEDEAO vers l'ensemble des trois Communautés économiques régionales (CER) – COMESA, SADC et EAC –, reposent sur les combustibles et les pierres précieuses, auxquels s'ajoutent les peaux (3 %) et les produits du cacao (1 %).

En moyenne, les exportations à destination de ces CER sont dominées à 95 % par ces quatre groupes de produits.

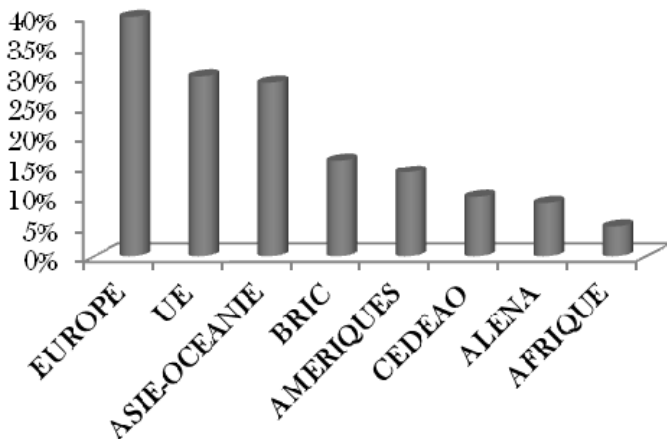
### **Orientation géographique des importations**

Les importations globales de la communauté sont dominées par le Nigeria, qui réalise à lui seul 41 % des transactions, contre 18 % pour le Ghana, 10 % chacun pour le Sénégal et la Côte d'Ivoire. Le Nigeria et le Ghana réalisent à eux deux 59 % des importations communautaires, contre 36 % pour les huit pays de l'UEMOA. Les cinq autres pays membres de la CEDEAO ne réalisent que 5 % des importations communautaires. En volume, ces importations sont dominées par les céréales, les produits de la minoterie et les préparations à base de céréales. Ces trois groupes de produits représentent 57 % des importations en volume, dont 52 % pour les céréales, 3 % pour les produits de la minoterie et 2 % de préparations à base de céréales.

L'Europe constitue la première source d'approvisionnement de la CEDEAO. Elle contribue à hauteur de 40 % aux importations de la région, soit en moyenne 28 541 millions de dollars US par an. Environ 30 % des importations proviennent de l'Union européenne en particulier. L'Asie et l'Océanie se positionnent en deuxième place avec 29 %, soit 20 945 millions de dollars US, devant les Amériques (14 %, soit 9 613 millions de dollars US, dont 9 % pour l'ALENA). Ces trois régions, Europe, Asie-Océanie et Amériques, fournissent à la Communauté économique de

l'Afrique de l'Ouest en moyenne 84 % de ses importations, soit 58 949 millions de dollars US par an au cours de la période 2005-2010.

Graphique 3.  
Zones de provenance des importations de la CEDEAO



Source : CNUCED 2010.

Le groupe BRIC constitue le troisième pôle d'importation de la CEDEAO, avec 16 % des importations totales, devant les Amériques. Par rapport à leur niveau de 2005, soit 4 912 millions de dollars US, les importations en provenance du BRIC ont été multipliées par 2,42 en 2007, par 2,86 en 2009 et par 3,55 en 2010. En revanche, celles en provenance du partenaire commercial traditionnel, en l'occurrence l'UE, ont été



multipliées par 1,75, passant de 13 923 millions de dollars US en 2005, à 24 424 millions de dollars US en 2010. Ainsi, le BRIC fournit en moyenne à la CEDEAO 11 841 millions de dollars US de marchandises par an, soit 16 % de ses importations commerciales. Entre 2005 et 2010, la CEDEAO a importé auprès du BRIC pour 68 884 millions de dollars US de marchandises. Les importations en provenance de l’Afrique, y compris l’Afrique du Nord, pèsent quant à elles 5 %.

### **Analyse du commerce intrarégional**

Selon la Commission de la CEDEAO, l’un des premiers objectifs de la création de la CEDEAO demeure la promotion du commerce entre les pays membres (W. K. Olayiwola, 2012). L’analyse des statistiques disponibles révèle que le commerce intra-CEDEAO est faible<sup>8</sup>. La part des échanges intracommunautaires dans le commerce mondial des pays membres diminue même avec le temps, 8,1 % en 2012, contre 16,2 % en 2001 (voir tableau 4 ci-dessous). Ce niveau est très décevant, eu égard aux différentes mesures prises par la CEDEAO pour accroître le volume du commerce sous-régional, telles que l’augmentation du nombre de produits industriels éligibles aux tarifs préférentiels – qui est passé

---

<sup>8</sup> Pour J. Lama (2011, p. 39), « la prédominance de matières premières dans les échanges extérieurs (de la CEDEAO) et la faiblesse des échanges intrarégionaux, sont des sources importantes de vulnérabilité aux chocs extérieurs ».

de 25 à 1 190 entre 1990 et 2000 (W. K. Olayiwola, 2012).

Ces chiffres doivent toutefois être relativisés, car, d'après le rapport de la CNUCED (2013, p. 19), « les estimations concernant les échanges transfrontaliers informels réalisés en Afrique de l'Ouest, montrent que ceux-ci pourraient représenter 20 % du PIB au Nigeria et 75 % du PIB au Bénin (Afrika and Ajumbo, 2012). Ces estimations laissent entendre que la part réelle du commerce intra-africain dans le total des échanges est plus élevée que le chiffre officiel ».

En outre, le rapport 2013 de la CNUCED, relève que la quasi-totalité des CER africaines réalisent une part importante de leurs échanges intra-africains au sein de leur propre espace communautaire. La CEDEAO est classée deuxième parmi les huit CER, après la SADC, avec 76,2 % de ses échanges réalisés au sein de son espace communautaire. Ce pourcentage a régressé entre 2001 et 2006, et entre 2007 et 2011, pour atteindre respectivement 72,7 % et 65,5 %. Cette diminution est très significative puisqu'elle dépasse les dix points de pourcentage.

Cependant, la faiblesse du commerce intrarégional n'est pas spécifique à la CEDEAO. En effet, plusieurs CER du continent africain connaissent la même situation. Par exemple, F. Carmignani (2006) relève le faible niveau d'intégration commerciale dans la zone COMESA.

Tableau 4.  
Évolution du commerce intracommunautaire entre 2001 et 2012

PAYS	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
	Exports vers la CEDEAO (en % de la valeur totale des exportations du pays)											
Bénin	13,7	20,7	19,9	24,2	26,7	30,0	24,9	39,4	49,3	55,6	55,6	55,6
Burkina Faso	22,0	23,0	87,8	78,3	23,8	26,3	32,2	25,6	7,5	9,6	9,6	9,6
Cap-Vert	3,0	5,1	0,5	0,4	0,4	5,8	14,9	2,5	1,7	0,6	1,1	0,8
Côte d'Ivoire	24,6	24,6	17,5	22,2	24,8	23,4	25,4	26	24,5	24,9	21,1	22,9
Gambie	8,0	18,6	11,1	2,6	55,1	36,0	26,5	19,8	14,7	36,1	36,1	36,1
Ghana	7,6	9,9	11,6	7,3	9,7	52,8	32,1	7,6	11,2	10,3	30,6	23,7
Guinée	1,6	2,4	9,8	6,8	27,4	10,1	10,1	6,1	3,0	9,3	9,3	9,3
Guinée-Bissau	0,1	0,8	0,1	0,3	0,5	0,4	0,1	1,0	4,2	0,7	2,6	2,6
Liberia	0,5	0,2	0,8	0,5	0,8	0,9	1,0	3,0	2,3	1,5	1,9	1,7
Mali	13,0	8,6	9,1	14,0	10,4	5,7	9,0	13,2	10,5	11,9	11,2	11,6
Niger	45,1	43,6	40,8	23,2	30,3	28,2	31,3	45,8	53,1	48,8	50,7	49,7
Nigeria	4,5	6,7	4,6	3,7	4,0	6,3	4,2	7,2	4,3	2,4	3,4	3,0
Senégal	17,1	21,3	26,5	30,3	30,0	32,4	37,4	31,9	31,0	34,7	32,1	33,2
Sierra Leone	65,3	93,8	28,2	0,5	11,6	5,9	47,4	91,9	53,4	6,8	2,1	3,2
Togo	46,2	46,4	46,7	53,8	53,5	57,0	60,0	68,7	51,0	58,2	58,2	58,2
CEDEAO	9,6	12,8	12,2	8,9	8,4	14,1	9,1	11,4	10,4	6,8	8,2	7,8
PAYS	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012

Imports venant de la CEDEAO (en % de la valeur totale des importations du pays)													
Bénin	24,0	22,5	21,9	23,0	22,0	31,7	21,3	18,3	18,0	17,9	17,9	17,9	17,9
Burkina Faso	27,2	26,5	44,6	43,7	27,6	29,1	25,9	25,5	23,9	26,2	26,2	26,2	26,2
Cap-Vert	2,1	3,3	8,1	6,6	7,2	9,7	4,1	1,5	2,0	1,4	1,7	1,5	1,5
Côte d'Ivoire	20,7	16,1	16,2	21,6	25,7	22,7	26,1	31,7	23,0	28,0	25,9	27,0	27,0
Gambie	10,7	8,7	8,6	16,3	15,7	13,4	10,0	13,4	17,6	23,4	23,4	23,4	23,4
Ghana	15,3	18,4	18,6	14,5	17,5	4,6	10,4	13,7	6,7	9,3	4,9	6,8	6,8
Guinée	18,5	14,8	8,8	21,4	25,4	19,9	3,3	3,5	3,9	4,0	4,0	4,0	4,0
Guinée-Bissau	22,9	24,8	18,8	38,4	53,9	44,2	39,2	26,8	18,8	16,3	17,6	17,6	17,6
Libéria	0,9	0,1	0,7	1,1	1,8	1,5	0,9	10,7	0,7	0,5	0,6	0,6	0,6
Mali	33,7	36,9	36,4	47,4	35,5	39,6	46,6	40,4	39,0	29,9	34,5	32,2	32,2
Niger	34,1	30,8	31,5	31,0	29,2	23,6	23,5	18,7	14,9	11,4	12,8	12,1	12,1
Nigeria	4,3	1,0	2,4	2,9	6,1	1,0	2,3	3,3	0,2	0,4	1,4	0,9	0,9
Sénégal	19,9	18,7	22,8	22,5	21,9	11,3	17,3	25,6	15,1	13,9	14,5	14,2	14,2
Sierra Leone	34,4	26,8	28,5	33,7	33,6	76,4	66,8	44,3	55,6	49,9	52,7	51,3	51,3
Togo	14,2	12,9	14,1	16,9	13,3	12,8	12,2	14,2	13,1	12,5	12,5	12,5	12,5
CEDEAO	16,2	13,5	13,6	18,8	19,8	12,9	12,5	16,8	8,8	8,5	7,4	8,1	8,1

Prévisions pour 2011 et 2012

Source : Commission CEDEAO.

Le déficit d'infrastructures de transport de qualité et d'entreprises industrielles, demeure un facteur explicatif de la faiblesse du commerce intracommunautaire. Pour W. K. Olayiwola (2012), d'autres obstacles majeurs, tels que les barrières tarifaires et non tarifaires, les produits peu compétitifs, les coûts de transaction élevés et les réseaux de communication déficients, constituent également des freins, non seulement au commerce intra-CEDEAO, mais aussi aux échanges entre les pays de la sous-région et le reste du monde.

Les échanges commerciaux entre pays de l'UEMOA pourraient ainsi être multipliés par trois, si toutes les infrastructures routières nationales reliant ces pays étaient en bon état. Le rapport de la CNUCED (2013) cite les auteurs – Coulibaly et Fontagné –, qui ont réalisé une étude en 2005.

En définitive, les pays de la CEDEAO présentent presque la même structure des échanges – prépondérance des produits primaires, biens peu élaborés et très concurrentiels. La quasi-totalité des exportations est essentiellement destinée aux marchés d'Europe, d'Asie et d'Amérique du Nord. Leurs importations – produits manufacturés – proviennent principalement de ces trois continents. Ainsi, le commerce intra-CEDEAO est particulièrement marqué par la non-complémentarité des productions domestiques des pays membres. Ce contexte explique aisément la faiblesse du niveau des échanges intrazone, engendrant l'inefficience des marchés décloisonnés, en plus des déficiences notées au niveau des infrastructures.

## **Section II. Performances des pays de la CEDEAO en matière de convergence macroéconomique et institutionnelle**

### II.1. Revue de la littérature empirique sur la convergence en Afrique de l'Ouest

Les performances économiques relativement bonnes obtenues dans la dernière décennie par les États membres de la CEDEAO, n'ont pas permis d'aplanir les difficultés qu'ils rencontrent pour le respect des critères de convergence. En effet, nombre d'auteurs – N. L. Bamba et K. Diomande (1998, 2001), A. Tanimoune et P. Plane (2005), P. L. Diop (2005), Nkodia et Sarr (2007) et M. B. O. Ndiaye (2007), J. Lama (2011), K. Nubukpo (2012), M. Jalloh (2012), R. D. Korsu, et M. B. O. Ndiaye (2013), A. Traoré (2013), A. Soumaré (2013) et C. T. Seck (2013) – ont déjà souligné l'absence ou la faiblesse de la convergence nominale et/ou structurelle dans la CEDEAO.

A. Combey et C. Mally (2010), recourant à la méthode de bêta-convergence pour apprécier la convergence réelle des pays de l'UEMOA, ont conclu à une convergence conditionnelle des pays sur la période 1997-2008. Ce résultat s'explique, selon eux, par l'effet positif du PCSCS sur le niveau de revenu global réel par tête, et sur le niveau de vie des populations de l'Union. Cependant, des objections sérieuses – horizon temporel très court et non prise en compte de l'aspect monétaire de la pauvreté – limitent la portée de leur résultat.

Après avoir défini et discuté de la pertinence de chacun des critères, J. Lama (2011), utilisant aussi l'approche de bêta-convergence, observe sur la période 2000-2009 que les performances en matière de réalisation des critères des programmes de convergence de l'UEMOA, de la ZMAO et de la CEDEAO, sont disparates et instables dans le temps et dans l'espace. Globalement, les niveaux de vie et les structures productives des économies de la CEDEAO ne convergent pas. En somme, il montre que les résultats obtenus depuis le début des programmes de convergence sont mitigés et insuffisants pour prétendre à un espace économique unifié.

P. L. Diop (2002), utilisant les méthodes de sigma- et bêta-convergences sur la période 1975-2001, trouve une tendance à la convergence des taux d'inflation des pays membres de l'UEMOA, excepté la Guinée-Bissau, vers le seuil de 3 % défini par le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité (PCSCS). Son étude révèle aussi un processus de convergence réelle des économies de l'UEMOA, à l'inverse des pays de la CEDEAO, qui sont caractérisés par des écarts de PIB par tête. L'explication de ces résultats réside dans la différence des conditions initiales des pays – certains exportant du pétrole, d'autres non. Ainsi, un choc énergétique conduit à des conséquences différentes sur la richesse de ces deux catégories de pays.

Une autre étude, réalisée par M. Ndiaye (2006), à partir de la méthode de bêta-convergence, corrobore cette tendance à la convergence des économies de l'UEMOA.

Ce dernier constate généralement une lenteur du processus de convergence économique sur la période 1980-2000. Cependant, il estime la convergence absolue du PIB par tête à 0,73 %, pour la sous-période 1980-1993, et à 1,5 % pour la sous-période 1994-2000. Le résultat de la seconde sous-période – hausse des PIB par tête – s’explique probablement par les effets positifs de la dévaluation du franc CFA et de ses mesures d’accompagnement.

Cependant, N. L. Bamba et K. Diomande (1998) montrent, en se basant sur le filtre de Kalman pour l’estimation des paramètres sigma et bêta, que la convergence nominale des pays de l’UEMOA n’a pas engendré leur convergence structurelle. Ces auteurs ont aussi repéré trois groupes de pays ayant des processus de convergence différents : le premier groupe – Bénin et Burkina Faso – tend à converger vers la première économie de l’Union (la Côte d’Ivoire), le deuxième groupe – Sénégal et Mali – tend à converger vers la moyenne de l’Union et le troisième groupe – Niger et Togo –, tend à diverger ou à converger vers ces deux références.

Évaluant la convergence conditionnelle dans l’UEMOA, M. Ndiaye (2006) remarque aussi la présence de spécificités structurelles dans le processus de convergence. Son étude révèle, par ailleurs, l’existence de deux clubs de convergence au niveau de l’UEMOA. La Côte d’Ivoire et le Sénégal composent le premier club ; ils ont un niveau de convergence supérieur à la moyenne. Le Bénin, le Burkina, le Mali et le Niger



constituent le second club ; ils enregistrent une vitesse de convergence inférieure à la moyenne.

Les pays de la CEDEAO connaissent des situations économiques différentes. Or, une unification économique et monétaire pertinente exige une homogénéité des économies des pays membres. Dans cette perspective, les pays doivent harmoniser leurs cadres juridiques, comptables, fiscaux, réglementaires et statistiques, ainsi que leur réglementation bancaire et financière. Les travaux empiriques de Dramani (2013), sur l'interaction entre les politiques budgétaires et monétaires, corroborent les affirmations énumérées ci-dessus.

En effet, en utilisant un modèle multipays dans les zones UEMOA et CEMAC, Dramani (2013) a pu mettre en évidence la sensibilité des deux zones aux chocs macroéconomiques. Ainsi, ces résultats vont dans le sens de la mise en place d'un fédéralisme budgétaire dans les deux zones, pour contrecarrer les chocs asymétriques provenant de la différence entre les différents pays composant chaque zone.

En utilisant les modèles de convergence, L. Dramani (2007) montre que la convergence nominale a entraîné la convergence réelle dans la zone franc, bien que parfois de façon conditionnelle. Il en conclut que les critères de convergence et les institutions établies dans cette zone ont été efficaces. À l'instar d'autres auteurs, il met aussi en exergue l'existence de clubs de convergence et affirme que le processus d'intégration est beaucoup plus avancé dans l'UEMOA que dans la CEMAC. Pour lui, le processus de convergence réelle implique ainsi une

hétérogénéité selon les zones. De plus, ses résultats démontrent l'impossibilité d'avoir un sentier commun de convergence dans la zone franc. Il considère que l'aide publique au développement, le stock de capital humain, l'inflation et le taux d'investissement, constituent les variables motrices pour la promotion de la convergence dans la zone franc.

Analysant la convergence du revenu dans les pays de la CEDEAO, M. Jalloh (2012) recourt aux deux approches les plus usuelles – sigma- et bêta-convergence. Ses résultats concernant le sigma convergence montrent une absence de convergence du revenu par tête dans les pays de la CEDEAO, sur la période 1990-2009. En revanche, les résultats de l'approche de la bêta-convergence révèlent une vitesse de convergence des revenus des pays de la CEDEAO, d'environ 17 % par an sur la même période d'étude. Toutefois, tout choc conjoncturel entraînant un déséquilibre pourrait nécessiter une longue période avant d'atteindre le niveau d'équilibre régulier. M. Jalloh (2012) montre que les pays de la ZMAO sont plus performants, avec 3,9 % de taux de croissance annuel moyen, que les pays de l'UEMOA (3,2 %) sur la période 1990-2009<sup>9</sup>. Pour lui, les pays de la CEDEAO ont du chemin à faire pour parvenir à respecter les critères de convergence.

---

<sup>9</sup> Ce résultat corrobore celui de J. Lama (2011), qui affirme que les pays de la ZMAO dégagent un rythme moyen de croissance économique nettement plus élevé que ceux de l'UEMOA sur la période 2000-2009.

R. D. Korsu et M. B. O. Ndiaye (2013) ont réalisé des tests de racine unitaire et de co-intégration (méthode de Johansen) pour étudier la convergence nominale – sur des données trimestrielles de 2000 à 2010 – et la convergence réelle – sur des données annuelles de 1975 à 2010. Les auteurs révèlent l'existence d'une convergence nominale pour les réserves monétaires parmi les pays de la ZMAO (avec ou sans le Cap-Vert) et de la CEDEAO. En revanche, il n'y a pas de convergence nominale pour les autres variables retenues dans l'étude, à savoir le taux d'intérêt, le taux de change, le déficit budgétaire et l'inflation. Les résultats montrent aussi que la convergence réelle est de rigueur dans les pays de la ZMAO (avec ou sans le Cap-Vert) et dans ceux de la CEDEAO. Cependant, aucun pays de la ZMAO n'est en convergence – nominale ou réelle – avec l'UEMOA, excepté le Cap-Vert, mais uniquement en termes de taux de change.

Les résultats de ces différentes études sont globalement insuffisants pour aboutir à une union économique et monétaire crédible au sein de la CEDEAO. Un fort engagement politique des pays membres demeure indispensable pour renforcer le processus de convergence économique, seul gage d'une union pertinente.

## II.2. Progrès dans le respect des critères de convergence au sein de la CEDEAO

Malgré la bonne volonté exprimée lors des sommets et conférences ministérielles, ainsi que les réalisations en termes de croissance économique, dépassant les 5 % au niveau de la CEDEAO, entre 2005 et 2012, peu de progrès ont été notés dans le respect des critères de convergence. Ainsi, il ressort des travaux du Comité technique chargé des politiques macroéconomiques de la CEDEAO, tenu à Abidjan en 2013, que le respect par les États des critères s'est dégradé en 2012, à l'exception des critères relatifs au ratio masse salariale/taux d'intérêt réel. Dans l'ensemble donc, les résultats en matière de convergence macroéconomique au sein de la sous-région sont insuffisants.

L'UEMOA est plus performante en matière de respect des critères de convergence que la ZMAO sur la période 2000-2009 (J. Lama, 2011). Sur la période 2008-2013, le Niger, le Nigeria et le Sénégal ont respecté le plus de critères (8 sur 11) tandis que la Gambie, le Ghana et la Sierra Leone ont les perspectives les moins bonnes, avec respectivement seulement 4, 3 et 4 critères respectés.

Au niveau des critères de premier rang, seuls six pays ont atteint la cible relative au déficit budgétaire en 2012. Malgré la prise en compte des dons, la performance par rapport à cet indicateur ne s'améliore guère. Il faut noter que les déficits budgétaires continuent de s'inscrire dans la tendance amorcée en 2009, où les pouvoirs publics ont été largement sollicités pour juguler les effets de la crise alimentaire d'abord, puis financière et internationale dans

une moindre mesure. Mais la persistance des déficits publics répond à la priorité accordée par les États, dans la couverture des besoins en infrastructures et à la demande sociale, notamment la réponse aux OMD. Pour la première économie de la sous-région – le Nigeria –, le non-respect du critère de déficit public en 2010 s’explique par les pressions économiques et les divers problèmes socio-économiques auxquels est confronté le pays (W. Olayiwola, 2011). Le déficit budgétaire est considéré comme l’une des raisons de la pression continue sur le niveau des prix (W. Olayiwola, 2011)<sup>10</sup>.

Par rapport à l’évolution des prix, huit pays de la région ont respecté la norme en 2012, soit un de moins que l’année 2011.

Relativement aux réserves de change, seul le Nigeria a respecté la norme de six mois d’importations en 2012, contre dix pays en 2011. Le financement du déficit budgétaire par la Banque centrale est la seule amélioration au niveau des critères de premier rang par rapport à l’année 2011. En effet, quatorze pays ont respecté ce critère en 2012, contre treize en 2011. Par rapport à la performance individuelle des pays, il ressort qu’aucun pays n’a respecté tous les critères de premier rang en 2012, contre quatre pays en 2011. Seulement trois pays, à savoir la Guinée-Bissau, le Niger et le Nigeria,

---

<sup>10</sup> Pour W. Olayiwola (2011), la Banque centrale du Nigeria (CBN) finance généralement le déficit budgétaire, et la proportion du déficit financé par la CBN a plus que doublé au cours des années, passant de 25,4 % en 1987 à 67,9 % en 1994 (p. 10).

ont respecté trois critères sur les quatre. Il est important de remarquer que les pays de l'UEMOA sont plus enclins à respecter les critères de convergence de premier rang.

Concernant les critères de second rang, les meilleures performances sont relatives à la dette publique, à la stabilité du taux de change nominal et au taux d'intérêt réel. En revanche, les pays éprouvent des difficultés par rapport à la pression fiscale et au niveau des salaires du personnel.

Tableau 5.  
Nombre de pays respectant les critères de convergence

	2008	2009	2010	2011	2012*	2013**
<b>Critères de premier rang</b>						
<b>Déficit budgétaire</b>	10	6	7	8	6	6
<b>Inflation</b>	1	11	10	9	8	10
<b>Réserves de change</b>	1	9	10	10	1	9
<b>Financement Banque centrale</b>	13	12	12	13	14	15
<b>Critères de second rang</b>						
<b>Arriérés intérieurs</b>	7	9	9	9	10	10
<b>Recettes fiscales</b>	1	2	2	3	2	4
<b>Masse salariale</b>	7	6	4	3	3	4
<b>Investissements sur ressources internes</b>	8	7	7	7	8	8
<b>Taux d'intérêt réel</b>	4	13	12	11	12	10
<b>Dette publique</b>	12	12	14	14	14	14
<b>Taux de change nominal</b>	14	11	13	13	14	14

\* Estimations \*\* Projections

Source : AMAO, banques centrales.

Tableau 6.  
Nombre de critères de premier rang respectés par pays

	2008	2009	2010	2011	2012*	2013**
<b>UEMOA</b>						
BÉNIN	2	3	4	4	2	4
BURKINA FASO	1	3	3	4	2	3
CÔTE D'IVOIRE	2	4	4	3	2	3
GUINÉE-BISSAU	1	4	4	3	3	4
MALI	2	3	4	3	2	3
NIGER	2	3	4	4	3	4
SÉNÉGAL	2	3	3	3	2	3
TOGO	2	4	4	4	2	3
<b>ZMAO + Cap-Vert</b>						
CAP-VERT	2	2	2	2	2	2
GAMBIE	2	2	3	2	2	2
GHANA	0	1	1	1	0	1
GUINÉE	2	1	0	2	1	1
LIBERIA	2	2	1	2	1	1
NIGERIA	3	2	2	2	3	3
SIERRA LEONE	1	1	0	1	1	2
<b>Nombre de pays ayant respecté tous les critères de premier rang</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>3</b>

Source : UEMOA, 2013.

Le tableau 7, en annexe I, évalue le respect des différents critères par chacun des pays membres de la CEDEAO, sur la période 2008-2012 (et la projection en 2013).

### II.3. Progrès en matière de convergence institutionnelle au sein de la CEDEAO

Le rapport de la vingt-sixième réunion ordinaire du Comité chargé des affaires économiques et monétaires de la CEDEAO, et du Comité chargé des opérations et de l'administration de l'AMAO (tenue à Banjul, en Gambie, les 10 et 11 janvier 2014), a relevé qu'en matière d'harmonisation des politiques, il y a eu des avancées importantes dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'harmonisation inscrits sur la feuille de route. Ainsi, le rapport note des progrès considérables concernant l'harmonisation des cadres de politique monétaire, des législations et supervisions des banques et autres institutions financières, des cadres comptables et des *reportings* des banques et des institutions financières, des statistiques de la balance des paiements et de développement des systèmes de paiement et de la libéralisation du compte de capital. Toutefois, des efforts restent à faire dans le cadre de l'interconnexion des systèmes de paiement et de la libéralisation du compte de capital.

S'agissant des finances publiques, des règles communes ont été adoptées concernant les marchés publics et la gestion de la dette publique, même si leur application n'a pas encore démarré. Par ailleurs, des études sont également en cours, concernant les comptes publics et les statistiques des finances publiques.

Des progrès sont également constatés quant à l'harmonisation des comptes nationaux (tous les pays ayant migré vers le SNA 1993 et certains partiellement



vers la nouvelle version SNA 2008), et des statistiques des prix (la compilation de l'Indice des prix à la consommation se basant dans tous les États membres sur le système COICOP).

Le processus d'intégration n'a donc pas, pour le moment, permis aux pays de la CEDEAO de réaliser des performances économiques et sociales à la hauteur de leurs énormes opportunités et potentiels de croissance. Les résultats des différentes études empiriques et l'examen à vue du tableau des critères de convergence ont montré, de manière générale, que la convergence – tant nominale que réelle – a encore du chemin à faire. La majorité des pays membres a d'énormes difficultés à respecter les critères de convergence, même si des progrès existent dans le domaine de la convergence institutionnelle. Cette situation conduit naturellement à s'interroger sur la pertinence du processus de convergence macroéconomique dans la CEDEAO. Cette question, somme toute légitime, eu égard aux résultats insuffisants, sera traitée dans le chapitre suivant.



## Chapitre IV

### Évaluation critique du processus d'intégration sous-régionale

Les résultats globalement mitigés observés dans les pays membres de la CEDEAO, exigent la réalisation d'une évaluation critique du processus d'intégration sous-régionale. La pertinence et les limites de la convergence seront traitées dans une première section. Il sera alors possible, dans une seconde section, de faire des recommandations de politiques pour une mise en œuvre effective du processus d'intégration ouest-africaine.

#### **Section I. La pertinence et les limites de la convergence macroéconomique**

Nous analyserons d'abord la pertinence du principe de convergence macroéconomique, Puis nous en exposerons les limites.

## I.1. Analyse de la pertinence du principe de convergence macroéconomique

L'objectif ultime, dans la zone CEDEAO, est d'aboutir à la création d'une union monétaire. Toutefois, une approche progressive a été adoptée, qui comprend, premièrement, la mise en place d'une seconde union monétaire (une devise unique et une banque centrale commune) par la Zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO), et deuxièmement, lorsqu'un certain nombre de conditions seront réunies, le regroupement de la ZMAO et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Les dates butoir actuelles pour la réalisation des deux étapes sont fixées à 2015 et 2020.

Le processus menant à la création d'une union monétaire régionale dans la zone CEDEAO est donc en cours de réalisation, parallèlement à celui de l'enracinement de l'intégration commerciale ou sectorielle réelle ; la première visant à renforcer la seconde, tandis que la seconde aide en retour à justifier et à amplifier les avantages de la première, suivant le principe de la zone monétaire optimale. Le processus suppose donc une autre forme intense de coopération institutionnelle et intrarégionale dans les secteurs économique et financier. Ce qui justifie l'adoption de programmes de convergence macroéconomiques.

La convergence macroéconomique apparaît comme incontournable dans la préparation d'une intégration monétaire et régionale plus vaste. Elle trouve sa pertinence dans un certain nombre de raisons :

- les pressions inflationnistes causées par les déficits budgétaires insoutenables et par l'expansion monétaire peuvent entraîner des déficits du compte courant difficilement supportables, qui à leur tour peuvent finalement compromettre la libéralisation du commerce et entraver la stabilité du taux de change régional ;

- l'instabilité macroéconomique, qui se traduit par un secteur financier malsain et par des difficultés en matière de dette extérieure, plombe la capacité de faire face aux défis structurels et de promouvoir la croissance ;

- un déficit trop élevé du compte courant d'un pays demande un plus grand effort d'équilibre de la part des autres pays membres – en raison du principe de la solidarité –, pour maintenir stables les agrégats macroéconomiques régionaux, notamment le taux de change. Cela peut conduire à des contestations à l'encontre du (ou des) pays en déséquilibre, et donc à des désaccords politiques.

Le respect des critères de convergence n'est pas en soi un objectif. La convergence est principalement destinée, pour la Commission de la CEDEAO, à créer les conditions d'une croissance équilibrée, durable et créatrice d'emplois. Les critères incitent en fait les pays membres à adopter une culture de stabilité. Dans ce sens, la poursuite de la convergence est un facteur de crédibilité de la politique suivie par les autorités nationales ; elle vaut affirmation de leurs préférences en matière de politique d'intégration. Elle pose les bases du

passage à l'union monétaire, elle-même tenue pour un facteur de croissance.

Dans le schéma retenu actuellement par la CEDEAO, la convergence macroéconomique est considérée comme une condition préalable pour la faisabilité, la stabilité et la viabilité de la zone monétaire envisagée en 2020. Cette option, dite « exogène », d'une zone monétaire optimale, doit ainsi conduire les États membres à chercher à converger dès maintenant, et à continuer à le faire, plutôt qu'à converger uniquement lorsqu'ils seront effectivement entrés dans une union monétaire<sup>11</sup>.

Il s'y ajoute qu'une politique économique de croissance appelle des finances publiques assainies. Les déficits publics élevés et permanents augmentent les facteurs de risques et le taux d'intérêt, diminuant ainsi l'investissement privé. La conséquence de l'endettement public excessif est double ; d'une part, le décalage entre les besoins publics et la quantité limitée de l'épargne disponible pousse les taux d'intérêt vers le haut ; d'autre part, les ménages anticipent une augmentation des impôts pour financer cet endettement, ce qui déprime la consommation et l'investissement. Ces effets d'éviction de la demande intérieure sont d'autant plus importants que le déficit public est gonflé par le service de la dette et

---

<sup>11</sup> Option retenue par les partisans d'une zone monétaire optimale « endogène », qui postule que les pays membres d'une même zone monétaire augmentent leurs échanges commerciaux, et voient leurs cycles se rapprocher ; ce qui justifie *a posteriori* l'intégration monétaire.

le financement des dépenses courantes qui, par définition, sont peu orientées vers l'avenir.

En revanche, si l'équilibre financier public est maintenu, la politique monétaire peut être assouplie sans menacer la stabilité monétaire. Cette aisance entraînera un déclin immédiat des taux d'intérêt à court terme, très généralement suivi de la baisse des taux d'intérêt à long terme :

- la baisse des taux d'intérêt exerce un effet positif sur la croissance et l'emploi ;

- le seuil de rentabilité de l'investissement est abaissé, le coût du stockage diminue et leur volume augmente ;

- le coût du financement de la main-d'œuvre diminue ;

- la consommation des ménages et l'investissement dans l'immobilier s'accroissent.

## I.2. Critique des critères de convergence

À l'opposé de la vision dite « monétariste » du processus d'intégration monétaire, le point de vue dit « économiste » considère que l'intégration monétaire entraîne une convergence des économies, et qu'il n'est donc pas justifié de faire de cette dernière une condition préalable. L'exemple des pays de l'UEMOA est à cet effet édifiant. En effet, cette union a été initialement créée sous forme d'union monétaire, bien avant la prise en compte des préoccupations liées à la convergence macroéconomique. De nos jours, l'UEMOA est reconnue

comme l'une des régions les plus stables économiquement.

Par ailleurs, la pertinence du respect des critères est mise en cause sur plusieurs plans. La norme de déficit public est particulièrement discutée. Une limite absolue, en l'occurrence un solde budgétaire de base positif pour l'UEMOA, ne peut pas, par définition, tenir compte des fluctuations conjoncturelles, qui précisément influencent le solde budgétaire au travers des stabilisateurs automatiques. Le respect strict de ce critère conduit, en période de récession, les autorités nationales à suivre des politiques budgétaires restrictives, ce qui renforce le cycle. Par exemple, la limitation du déficit n'aurait pas permis aux États membres de faire face aux crises alimentaires, financières et économiques durant la deuxième moitié des années 2000. Il est donc opportun de s'interroger sur la cohérence du plafonnement du déficit avec les réalités structurelles des économies. La CEDEAO, en choisissant un plafond de déficit budgétaire moins contraignant (3 %, dont compris, au lieu d'un solde de base positif), a intégré, en partie, cette problématique. Il faudrait, en plus, tenir compte de la structure même du déficit : est-il causé par une augmentation des dépenses de fonctionnement ou par les dépenses d'investissements ?

Par ailleurs, la dichotomie entre la croissance et l'inflation a longtemps été débattue dans la littérature économique. Le principe, selon lequel une croissance forte et durable ne peut être atteinte sans un niveau d'inflation relativement élevé, semble être largement



répandu, notamment chez les néokeynésiens. Ainsi, la fixation du seuil maximal du taux d'inflation (3 % pour les pays de l'UEMOA) pourrait limiter les performances de croissance des pays membres. Dans certains pays comme le Ghana, le Liberia et la Sierra Leone, les bonnes tendances de la croissance observées durant cette dernière décennie peuvent être interrompues par le respect strict de la contrainte de l'inflation. C'est la raison pour laquelle la CEDEAO a adopté, concernant la cible d'inflation, 10 %, en fin de période d'ajustement, pour les pays de la Seconde zone monétaire, et 5 % pour la CEDEAO dans son ensemble, lorsque les deux zones seront fusionnées.

Ces résultats corroborent ceux obtenus dans le passé par les pays de la zone franc. En effet, faisant un état des lieux de la convergence en zone franc, le rapport de la zone franc (2006) qualifiait les résultats de mitigés. Ce rapport affirmait l'existence d'une forte dispersion des réalisations et une instabilité du processus de convergence, malgré la révision des critères en 2002. Il évoquait aussi un manque de fiabilité des instruments d'appréciation de la convergence.

Pour le cas spécifique des pays de l'UEMOA, cette situation indique ainsi l'ampleur des contraintes par rapport aux facteurs internes et externes qui limitent l'accélération du processus de convergence. Il existe plusieurs problèmes réels relatifs notamment à l'insuffisante harmonisation fiscale et sociale, et à la régulation des chocs asymétriques.

Dans un régime de taux de change flexible, réduire les salaires, la protection sociale (dont ne bénéficient que les travailleurs du secteur formel), la fiscalité locale, les charges sociales... n'est pas très attrayant, puisque les variations des parités peuvent annuler l'effet de ces mesures. En revanche, en situation de monnaie unique, les choses sont différentes. D'une part, les variations du coût du travail ou de la réglementation peuvent avoir des effets permanents sur la compétitivité ; d'autre part, avec la disparition du risque de change, la mobilité du capital et du travail qualifié devient plus forte. Il est ainsi plus tentant pour les pays de prendre des mesures plus ou moins agressives visant à attirer des activités, puisque ces mesures sont beaucoup plus efficaces que celles prises dans le cas d'un taux de change flexible.

L'UEMOA est caractérisée par la coexistence d'une politique monétaire commune et huit politiques budgétaires indépendantes. Se pose alors la question de la régulation de l'activité économique. En effet, dans le cadre de l'UEMOA, les interventions de la politique monétaire (modification des taux d'intérêt ou du taux de change) affectent les huit pays de la zone sans exception. La politique monétaire ne peut alors jouer un rôle conjoncturel qu'en cas de chocs symétriques (ou communs)<sup>12</sup>, c'est-à-dire subis simultanément et dans des proportions identiques par l'ensemble des pays de la

---

<sup>12</sup> Un choc se caractérise donc par une impulsion commune et par une propagation voisine.

zone. La régulation des chocs asymétriques<sup>13</sup> – qui affectent quelques pays ou l'ensemble des pays dans des proportions différentes – doit donc emprunter d'autres voies. Cette configuration actuelle de l'UEMOA risque fort probablement de devenir celle de la future union de la zone CEDEAO. Les voies alternatives sont celles présentées par R. A. Mundell (1961) : la flexibilité du marché du travail et l'ajustement par le budget.

La première solution est actuellement inopérante, car la mobilité des travailleurs à l'intérieur de la sous-région ouest-africaine est relativement réduite, bien que la liberté de circulation des personnes soit assurée. L'importance du chômage qui sévit dans les pays de la zone complique davantage la situation.

La seconde solution – l'ajustement budgétaire – est privilégiée par les pays membres de l'UEMOA. La régulation de l'activité économique, notamment la lutte contre les chocs asymétriques, passe donc nécessairement par les politiques budgétaires (les politiques monétaires et de change étant gérées par la BCEAO). Mais les contraintes fixées par le PCSCS ne laissent qu'une marge de manœuvre très faible aux États.

---

<sup>13</sup> Un choc asymétrique correspond donc soit à une impulsion spécifique, soit à une réponse différente des États membres à une impulsion commune.

### I.3. Difficultés posées par la divergence des critères de convergence entre la CEDEAO, la ZMAO et l'UEMOA

Le respect des critères de convergence de la CEDEAO est rendu plus hardi pour les pays membres, en raison des différences de niveau retenues par les différentes institutions (CEDEAO, UEMOA, ZMAO).

J. Lama (2011)<sup>14</sup> note que :

- les indicateurs retenus comme critères de convergence ne sont pas toujours les mêmes pour les trois systèmes de convergence ;

- certains indicateurs retenus en commun dans les trois systèmes comme critères de convergence sont classés de manière différente, en critères de premier ou de second rang, n'ont pas toujours les mêmes valeurs et les horizons de convergence sont différents.

Ainsi, la ZMAO retient une cible de 10 % maximum d'inflation, contre 5 % pour la CEDEAO et 3 % pour l'UEMOA. L'objectif initial étant de mettre en place la ZMAO avant la monnaie unique de la CEDEAO, les pays membres ont tendance à plus viser la cible d'inflation de 10 % que de 5 %. De ce fait, la quasi-totalité d'entre eux ne respectent pas l'objectif de 5 % fixé par la CEDEAO, au contraire des pays membres de l'UEMOA.

De fait, A. Tarawalie, M. Sissoho, M. Conte et C. R. Ahorator (2012), ont estimé empiriquement les niveaux d'inflation de seuil de la ZMAO, en utilisant la technique des moindres carrés conditionnels. Leur étude a également identifié les déterminants de la croissance de

---

<sup>14</sup> J. Lama, *op. cit.*

la ZMAO. L'analyse empirique utilise des données annuelles de 1970-2010 pour le Ghana, le Nigeria et la Sierra Leone, et 1980-2010 pour la Gambie et de la Guinée. Les résultats ont montré qu'il existe une relation négative à long terme, statistiquement significative, entre l'inflation et la croissance économique pour les pays de la ZMAO. En outre, les résultats empiriques suggèrent fortement l'existence d'un seuil de l'inflation pour les pays de la ZMAO, au-delà duquel l'inflation exerce un effet négatif sur la croissance. Les résultats ont révélé un taux de 9 % de l'inflation comme taux d'inflation optimal pour les pays de la ZMAO. Les résultats ont ainsi montré que le taux seuil d'inflation des pays de la ZMAO respecte le critère de convergence de maintenir un taux d'inflation ne dépassant pas 10 %. Ils recommandent de maintenir le taux d'inflation au moins dans le niveau de seuil dans les pays membres, car il peut aider à maintenir une croissance durable.

La situation inverse est constatée pour ce qui concerne le taux de pression fiscale, avec un objectif d'au moins 20 % pour la CEDEAO et la ZMAO, et de seulement 17 % pour l'UEMOA. Toutefois, seuls le Cap-Vert, le Liberia, le Sénégal et le Nigeria arrivent à respecter la cible de 20 % de la CEDEAO ; ce qui dénote une difficulté structurelle pour l'essentiel des pays, indépendamment de leur appartenance à la ZMAO ou à l'UEMOA.

La difficulté de faire converger l'UEMOA et la ZMAO tire sa source dans le fait que l'UEMOA est déjà une union monétaire et que la ZMAO cherche à l'être,

ainsi que dans la différence des préférences des deux zones. La Banque centrale de l'Afrique de l'Ouest, qui couvre les pays de l'UEMOA, se fixe uniquement pour objectif d'assurer la stabilité des prix, tandis que ses homologues des pays membres de la ZMAO accordent une grande importance à la croissance et à l'emploi dans la hiérarchie des objectifs. Cette divergence rend difficile la possibilité de rapprocher leurs positions sur le niveau optimal d'inflation. La réduction des écarts entre les deux zones est toutefois possible (l'UEMOA acceptant un peu plus d'inflation, la ZMAO visant un peu moins d'inflation). Dans un avenir proche, l'harmonisation ne pourrait donc se faire qu'en ces termes, sans aller jusqu'à l'uniformisation des seuils d'inflation. La réflexion en cours, menée au sein de l'UEMOA sur ses critères de convergence, offre l'opportunité d'engager un tel mouvement de réduction des écarts de cibles d'inflation entre les deux zones.

#### I.4. Limites de la comparabilité entre pays de la CEDEAO

Compte tenu du manque d'harmonisation des politiques menées et des différents cadres institutionnels, comptables et statistiques, la comparaison dans le respect des critères de convergence présente des limites. En effet, si au niveau de l'UEMOA, le cadre de convergence s'est accompagné de mesures d'harmonisation du cadre juridique, comptable et statistique des finances publiques, ainsi que de la fiscalité, il n'en est pas encore de même

dans les pays de la ZMAO. Des efforts pour l'harmonisation des comptes nationaux doivent être aussi déployés par la CEDEAO pour une plus grande comparabilité des agrégats macroéconomiques, à l'image des pays de l'UEMOA. C'est tout le sens des chantiers de la feuille de route vers la monnaie unique.

## **Section II. Recommandations politiques pour favoriser l'intégration sous-régionale**

L'analyse de l'état des lieux des progrès de l'intégration sous-régionale a mis en exergue les insuffisances du processus d'intégration : faiblesse caractérisée du commerce intra-CEDEAO et difficultés notables, pour la plupart des pays membres, concernant le respect des critères de convergence. Dans cette optique, des recommandations relatives au commerce intra-CEDEAO, à la convergence et aux politiques macroéconomiques sont formulées pour renforcer l'intégration sous-régionale.

### II.1. Les recommandations pour accroître le volume du commerce intra-CEDEAO

La conclusion relative aux études du commerce intra-CEDEAO a permis de mettre en exergue les facteurs explicatifs de la faiblesse de l'intégration commerciale sous-régionale. Il s'agit essentiellement du manque d'infrastructures – routières et ferroviaires – de qualité et du faible niveau d'industrialisation. L'essor des échanges

intra-CEDEAO passe nécessairement par le développement industriel – synonyme d’une diversification et d’une complémentarité des productions domestiques<sup>15</sup> – et par la réalisation de grands travaux d’infrastructures communautaires. L’intégration commerciale exige donc des moyens financiers énormes dans un contexte de rareté des financements privés extérieurs et de conditionnalités relativement contraignantes des bailleurs publics et internationaux.

Il importe donc de favoriser la création d’un budget communautaire très conséquent pour financer les secteurs industriel et agricole, source de développement du commerce et de la croissance économique. Ce budget symbolise aussi la solidarité entre les futurs États membres<sup>16</sup>. Naturellement, les dispositifs et les structures existants, ayant une efficacité avérée, doivent être maintenus et articulés avec les propositions ci-après.

Trois sources de financement sont envisageables pour alimenter ce budget :

- les cotisations des États membres, différenciées selon leur poids économique, commercial et démographique (les coefficients de pondération seront fixés après concertation des experts des différents pays membres) ;

---

<sup>15</sup> Il importe de remarquer avec J. Lama (2011) que les structures de production de la zone UEMOA sont en moyenne légèrement plus diversifiées que celles de la ZMAO et du Cap-Vert.

<sup>16</sup> Cette solidarité communautaire démontre à suffisance l’actualité des propos de J.-M. Keynes sur le problème des transferts – entraide entre pays créanciers et pays débiteurs.



- les produits du TEC ;
- les émissions d'obligations communautaires sur les marchés financiers de l'Union et des autres pays ou zones.

Ce budget communautaire devrait être essentiellement destiné à financer le développement économique et social de l'ensemble des pays de la CEDEAO. Pour ce faire, ce budget devrait être réparti en trois parts d'importance inégale :

- une part prépondérante (60 % du budget) pour financer les infrastructures communautaires – agricoles (pour assurer l'autosuffisance), éducatives (y compris la R & D), sanitaires, militaires (point de prospérité durable sans la paix et la sécurité) ;

- une part conséquente (30 % du budget) consacrée à la promotion des secteurs secondaire et tertiaire par des financements octroyés aux PME/PMI de la zone CEDEAO. Ce fonds est une sorte de capital-investissement et doit donc être complété par la participation de partenaires privés : il s'agit d'un fonds à capital mixte (50 % public (CEDEAO) et 50 % privé) ;

- une part relativement importante (10 % du budget) pour assurer la couverture des frais de fonctionnement des institutions communautaires.

Cette proposition correspond à certains aspects du concept de « régionalisme développementiste ». Ce concept intègre, d'après le CNUCED (2013), plusieurs

éléments tels que le commerce, l'industrie, l'agriculture, la recherche-développement, l'investissement dans les transports et les infrastructures. Dans chacun de ces domaines, les pays africains doivent approfondir leur coopération pour s'assurer un développement économique et social harmonieux.

## II.2. Les recommandations pour une mise en œuvre effective des politiques macroéconomiques et de la convergence

La définition et le respect des règles de convergence macroéconomique demeurent essentiels pour le renforcement de l'intégration économique et monétaire. Cependant, la plupart des pays de la CEDEAO n'arrivent pas à respecter de façon durable les critères de convergence. Une première explication est relative à l'ambivalence entre l'activisme contracyclique de la politique budgétaire et le respect des équilibres. Une deuxième raison est que les ambitions de croissance semblent souvent incompatibles avec les objectifs de stabilité des prix. Enfin, une troisième raison est liée au manque de responsabilité des États membres, qui ne sont pas encore soumis à des mesures de sanction en cas de non-respect des critères.

Pour parvenir à discipliner les États membres de la CEDEAO<sup>17</sup>, un système d'incitations – positives et

---

<sup>17</sup> W. Olayiwola (2011) estime que la loi nigériane sur la responsabilité fiscale (*The Fiscal Responsibility Act*) est une bonne politique nationale, car c'est un complément aux dispositifs régionaux

négatives – doit être instauré. L’une des incitations positives possibles serait d’accorder des faveurs en matière de financement aux États vertueux. Plus précisément, il s’agit de favoriser les pays vertueux en leur accordant des facilités de financement communautaires. Les incitations négatives consistent à infliger des sanctions, notamment financières, pour dissuader les pays à la traîne en matière de respect des critères de convergence. Un tel dispositif d’incitations – devant permettre l’application convenable des critères de convergence – doit être défini d’un commun accord par les États membres<sup>18</sup>.

Les États pourraient également suivre l’exemple du Nigeria (avec sa *Responsability Act*) et faire voter par leurs parlements des dispositions contraignantes, comme la fixation irrévocable d’un niveau maximum de déficit budgétaire. Pour sa part, la CEDEAO devrait mettre en place un dispositif de surveillance proactif et similaire à celui de l’UEMOA, qui interviendrait en amont du vote des budgets par les parlements, tout en portant à la connaissance des parlements les rapports bruts de surveillance. Elle devrait également réserver, lors des

---

en termes de taux et d’objectifs. Il serait bien, selon lui, que les autres pays s’en inspirent.

<sup>18</sup> Cette proposition répond à la préoccupation de J. Lama (2011). En effet, constatant le caractère inopérant du mécanisme de sanctions de l’UEMOA et son absence dans les cas de la CEDEAO et de la ZMAO, J. Lama (2011) recommandait de réfléchir à un mécanisme de sanction approprié pour permettre aux États de consolider leurs acquis.

conférences de chefs d'État et de gouvernement, plus de place aux discussions concernant la convergence.

Les pays en difficultés devraient pouvoir bénéficier de fonds d'appui de la CEDEAO, pour les aider à surmonter les chocs conjoncturels. Pour leur part, les États membres devraient être encouragés à recourir aux partenariats public-privé, afin de réduire la charge qui pèse sur les dépenses publiques et atteindre ainsi les objectifs en matière de dette publique et de déficit budgétaire.

Des études approfondies doivent aussi être menées, à l'effet de comprendre, au-delà du simple constat, pourquoi les États membres ont des difficultés structurelles à respecter certains critères, comme le déficit budgétaire, l'inflation (pour les pays de la ZMAO) ou la pression fiscale. Il serait alors possible d'identifier des remèdes et/ou d'envisager éventuellement une révision des niveaux ciblés par la CEDEAO, s'il s'avère qu'ils sont difficilement atteignables dans l'horizon retenu pour la convergence, ou qu'ils sont incompatibles avec la volonté des États d'accélérer leur croissance et leur émergence économique, comme plusieurs d'entre eux aspirent à le faire au cours des prochaines années. De fait, la CEDEAO a déjà conduit des études sur la mobilisation des ressources intérieures et le système de taxation. Il convient de mener d'autres études, ciblant les différents critères de convergence, comme par exemple l'analyse exhaustive des déterminants de l'inflation dans les pays de la ZMAO, en s'inspirant notamment de l'approche indiquée dans le graphique 4 ci-dessous.

A. Diaw et A. K. Sall (2009) ont conduit une étude de cette nature, cherchant à comprendre les facteurs explicatifs de l'inflation et l'opportunité de son ciblage au sein de la CEDEAO. En utilisant la méthode à correction d'erreur en deux étapes d'Engle et Granger, sur un modèle mixte<sup>19</sup>, l'étude montre une supériorité de la composante structurelle sur celle monétaire. À côté de la hausse des prix à l'importation, la croissance de la masse monétaire et du PIB, du taux d'intérêt et de l'écart de production, l'étude montre que les anticipations inflationnistes sont apparues significatives et agissent positivement sur l'inflation dans tous les pays de la CEDEAO, aussi bien à court qu'à long terme. En plus, il a été trouvé généralement que la convergence de l'inflation vers son niveau d'équilibre à long terme se fait lentement et de manière oscillatoire. Les recommandations de politique anti-inflationniste vont dans le sens d'une réduction des effets des produits importés, d'une contraction de la demande globale, d'un contrôle de la quantité de monnaie et du taux d'intérêt, mais surtout dans le sens d'une opportunité d'adopter la politique du ciblage d'inflation au sein de la CEDEAO, stratégie qui permet de contenir les anticipations inflationnistes des agents économiques et de faire face aux chocs exogènes et endogènes. Il s'avère également indispensable de procéder à une unification des critères de convergence, au plus tard à la fin de la première phase de convergence retenue, en décembre 2016, afin de

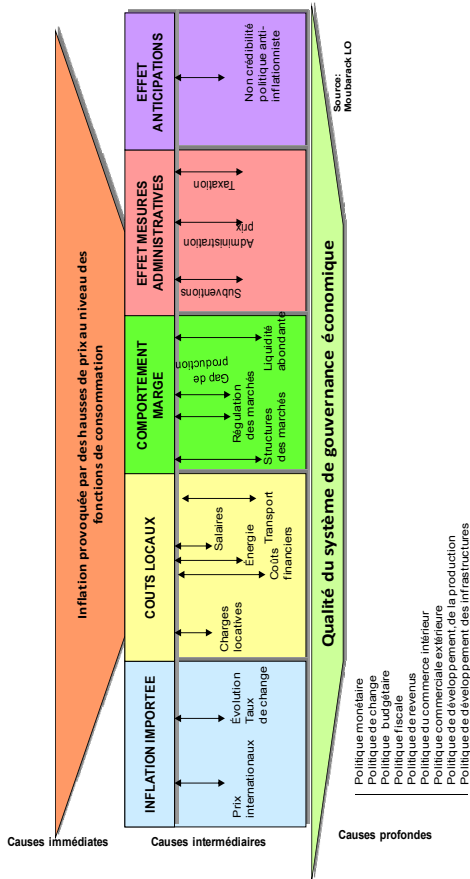
---

<sup>19</sup> Monétariste et structuraliste.

mieux préparer l'entrée en vigueur de la monnaie unique de la CEDEAO, prévue pour 2020. Des difficultés émergeraient sans doute, s'agissant de certains critères comme l'inflation, l'orthodoxie, prônée par l'UEMOA, étant en déphasage avec le choix expansionniste de la ZMAO. L'absence de consensus des économistes sur le niveau optimal de la cible d'inflation (certains néokeynésiens suggérant une cible d'inflation de 8 à 9 %), pourrait autoriser la CEDEAO à opter pour une certaine flexibilité et un découplage des cibles retenues par la zone euro.

Par ailleurs, l'harmonisation des taux d'imposition et des règles de protection sociale s'impose, pour éviter un désordre fiscal et social nuisible à la future union monétaire de la CEDEAO.

Graphique 4.  
Diagnostic stratégique de l'inflation



Source : Moubareck Lô, « Les déterminants de l'inflation en Mauritanie », PNUD/MAE, Mauritanie, décembre 2009.

En outre, pour favoriser davantage la convergence de ces variables monétaires et financières, la CEDEAO doit veiller à mieux accompagner le processus d'intégration, en accélérant les réformes institutionnelles concernant les politiques monétaires, financières et statistiques. Il s'agit :

- d'accélérer le processus d'harmonisation des cadres de politique monétaire, à travers une analyse comparative des pratiques en matière de définition et de mise en œuvre de la politique monétaire ; et une identification des principales contraintes structurelles qui pourraient affecter l'efficacité de la politique monétaire au sein de la CEDEAO ;

- de renforcer la modernisation des systèmes de paiement. Il est à noter que des avancées considérables ont été accomplies dans ce domaine, notamment dans l'espace UEMOA, au Ghana et au Nigeria. Cependant, certains pays (Gambie, Guinée, Liberia et Sierra Leone) continuent à accuser des retards importants ;

- de définir les modalités d'harmonisation de la réglementation et de la supervision des banques et autres institutions financières. Pour ce faire, il convient de procéder à une analyse comparative des cadres légaux et réglementaires, des dispositions institutionnelles, des structures et systèmes et de la mise en œuvre des normes internationales. Il sied également d'identifier les contraintes institutionnelles et organisationnelles qui pèsent sur l'efficacité de la supervision des banques et autres institutions financières au sein de la CEDEAO. À



ce niveau, les pays de l'UEMOA semblent avoir une avance considérable ;

- de renforcer l'intégration du marché financier au sein de la CEDEAO, en commençant à identifier les voies et moyens qui peuvent conduire à l'intégration des marchés de capitaux dans la sous-région. Il importe également de mettre en place dans les meilleurs délais le conseil régional des marchés financiers ;

- d'accélérer l'harmonisation des outils statistiques et la mise en œuvre de la politique statistique régionale. En particulier, l'accent doit être mis sur l'élaboration d'un guide méthodologique régional en conformité avec la sixième édition du manuel du FMI. Cette harmonisation est d'autant plus salvatrice que la crédibilité du mécanisme de surveillance multilatérale est un peu entachée par les différences dans la manière de déterminer, de compiler et de présenter l'inflation et le PIB par certains pays de la CEDEAO (J. Lama, 2011)<sup>20</sup>.

- de financer les activités de l'AMAO et de l'IMAO avec les prélèvements communautaires.

Enfin, la CEDEAO devrait, en plus de la convergence nominale, promouvoir la convergence structurelle de ses États membres, en identifiant des critères relatifs à la croissance, à l'emploi, au développement du capital

---

<sup>20</sup> Considérant que l'analyse des critères de convergence actuels fournit des informations de nature plus conjoncturelle que structurelle, J. Lama (2011) propose de compléter ces derniers par de nouveaux, tels que l'inflation structurelle et le solde budgétaire ajusté du cycle.

humain, à la réduction de la pauvreté, au commerce intrarégional, etc. Un groupe de travail pourrait être mis sur pied à cet effet.

## Conclusion générale

En définitive, le chantier de la convergence macroéconomique ne progresse que de manière modérée et rien ne garantit que les pays soient en mesure d'atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2016, terme retenu pour la convergence. Avec un peu plus de volonté politique, il serait sans doute possible de faire beaucoup mieux dans le respect des critères de convergence que la situation actuelle ; plusieurs des indicateurs étant sous le contrôle des gouvernements (comme le niveau de la dette publique, les avances de la Banque centrale, les dotations budgétaires en faveur de l'investissement ou de la masse salariale). Les autres indicateurs, comme le déficit budgétaire, la pression fiscale, le taux d'intérêt réel et l'inflation, peuvent également être mieux maîtrisés, en innovant dans la gouvernance globale des affaires économiques, monétaires et financières. Enfin, les mesures institutionnelles d'harmonisation des politiques dépendent purement de la volonté des États membres qui, en toute responsabilité, les ont adoptées. Rien ne saurait donc justifier un retard dans leur mise en œuvre. Ceci pour dire qu'en l'état, il n'existe pas d'obstacle absolu à l'atteinte des objectifs de convergence. Et la crédibilité de

la CEDEAO voudrait que les pays membres, surtout les plus économiquement développés d'entre eux, s'évertuent à tenir les engagements pris lors des conférences et réunions ministérielles, y compris en s'alignant sur la stratégie définie dans la feuille de route vers l'union monétaire en 2020.

La pertinence des niveaux retenus pour les indicateurs de convergence demeure néanmoins posée au niveau théorique et pratique. Et la divergence entre les engagements et les actes posés par les États s'explique en partie par le décalage entre leurs ambitions d'émergence économique et la logique monétariste et orthodoxe qui semble animer le dispositif de convergence, et sur lequel les économistes sont loin d'avoir des opinions partagées sur sa nécessité absolue, dans la perspective de la création d'une monnaie unique.

La CEDEAO doit clairement engager, et très vite, un débat interne, au plus haut niveau de ses instances, afin de clarifier ses choix stratégiques, et de décider de maintenir comme tels les niveaux retenus pour les critères, en les harmonisant entre la CEDEAO, la ZMAO et l'UEMOA, ou de les adapter aux capacités et besoins réels des États, en choisissant d'assouplir certains d'entre eux comme le niveau d'inflation, la pression fiscale, le déficit budgétaire ou les réserves de change. Il en va de la survie du projet de zone monétaire unique de la CEDEAO. À cet effet, la tenue, les 20 et 21 février 2014, de la réunion inaugurale de la *task force* présidentielle (mise en place par la CEDEAO, autour des présidents du Niger et du Ghana pour accélérer le Programme de

coopération monétaire), a permis de poser clairement la problématique et d'esquisser les principales recommandations ci-après pour les chefs d'État :

- revenir sur l'idée de faire l'union monétaire en deux étapes et viser directement à mettre en place la zone monétaire de la CEDEAO en 2020, sans passer par la création de la ZMAO ;

- démarrer la zone monétaire, en 2020, avec les pays membres de la CEDEAO qui répondent aux quatre critères de convergence de premier rang avant 2020, tandis que les autres pays y adhèreraient au fur et à mesure qu'ils respectent tous les critères primaires ;

- rationaliser les critères de convergence, afin de les réduire et/ou les simplifier.



## Références

- Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO), Rapport sur l'évolution des taux de change des monnaies de la CEDEAO à la fin 2007, 2008, 43 p.
- Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO), 2012.
- Akanni-Honvo A., « Intégration régionale, effets frontières et convergence ou divergence des économies en développements », revue *Région et Développement*, n° 17, 2003.
- Balassa B., *The Theory of Economic Integration*, Londres, Allen et Unwin, 1961.
- Balassa B., « Trade liberalization and revealed comparative advantage », *The Manchester School of Economic and Social Studies*, 1965, 33 : 92-123.
- Baldwin R. E. et A. J. Venables, « Regional economic integration », dans G. Grossman et K. Rogoff (éd.), *Handbook of International Economics*, Amsterdam : Elsevier, 1995.
- Bamba N. L. et Diomande K., « Convergence nominale vs convergence réelle et/ou convergence des politiques économiques vs convergence des structures économiques dans les pays de l'UEMOA », symposium international sur « l'avenir de la zone franc avec

l'avènement de l'euro », CODESRIA, Dakar 4-6 novembre, 1998.

Banque mondiale, *Trade blocs*, Washington D. C., 2000.

Banque mondiale, 2008.

Barro R. et Sala-i-Martin X., « Economic Growth and Convergence Across the United States », *NBER Working Papers* 3419, National Bureau of Economic Research, 1990.

Bayoumi et Eichengreen, « Is Regionalism Simply a diversion ? Evidence from the Evolution of the EC and EFTA », IMF, *Working Paper*, 1995.

Bhagwati J. et al., *Lectures on International Trade*, New Delhi, OUP, 2003.

Bhagwati J., « Regionalism and Multilateralism : an Overview », in *New Dimensions in Regional Integration*, Jaime de Melo and Arvind Panagariya, eds, Cambridge U. Press, 1993, pp. 22-51.

Blomström M. et A. Kokko, « Regional Integration and Foreign Direct Investment », *NBER Working Paper* 6019, 1997.

Brüntrup M., « Rethinking Protection for Agricultural Markets in Sub-Saharan Africa », *DIE Discussion Paper* 16/2006. DIE : Bonn, 2006.

Carmignani F., « The Road to Regional Integration in Africa : Macroeconomic Convergence and Performance » in *COMESA, Journal of African Economies*, vol. 15, n° 2, 2006, pp. 212-250.



- CEA (Commission économique des Nations unies pour l'Afrique), « État de l'intégration régionale en Afrique », mai 2004.
- CNUCED, « Commerce intra-africain : libérer le dynamisme du secteur privé », rapport 2013 sur le développement économique en Afrique, Nations unies, 2013, 176 p.
- Coe D. T., Helpman E. et Hoffmeister A. W., « North-South R & D Spillovers », in *Economic Journal* 107, 1997, pp. 134-49.
- Coe D. T., et Helpman E., « International R & D Spillovers », in *European Economic Review* 39 (5), 1995, 859-87.
- Combey A. et Mally K., « The Impact of Convergence, Stability and Growth Pact on Real Convergence in the WAEMU », *MPRA Paper*, n° 24408, August 2010, 34 p.
- Condé L., *Trois essais sur la monnaie unique de la CEDEAO et les défis associés*, thèse de doctorat en sciences économiques, université d'Auvergne, Clermont-Ferrand 1, 2012, 207 p.
- Corden W. M., *Trade Policy and Economic Welfare*, Oxford : Clarendon Press, 1974.
- De Melo J., Panagariya A. et Rodrik D., « The New Regionalism : a Country Perspective », *Policy Research Working Paper*, Series 1094, Banque mondiale, 1993.
- Diaw A. et Sall A. K., *Les Déterminants de l'inflation et l'opportunité de son ciblage au sein de la CEDEAO*, 2009.
- Dieng S. A., « Processus d'intégration économique sous-régionale et performances macroéconomiques des pays

- de la CEDEAO », *Working Paper* n° 1, LAREM, novembre 2012, 16 p.
- Dieng S. A., « Impact du processus d'intégration économique sous-régionale sur les performances monétaires et financières des pays de la CEDEAO », *Working Paper* n° 2, LAREM, décembre 2012, 24 p.
- Diop P. L., « Convergence nominale et convergence réelle : une application des concepts de  $\sigma$ -convergence et de  $\beta$ -convergence aux économies de la CEDEAO », *Notes d'informations et statistiques*, n° 531, décembre 2002, 27 p.
- Diouf M., « Le traité d'union africaine et le processus d'intégration sous-régionale », IFAN, université de Dakar, Sénégal, août 2001.
- Dramani L., *Intégration et coordination des politiques économiques : simulations dans les pays de la zone franc*, thèse de doctorat en sciences économiques, université Cheikh Anta Diop de Dakar, 2007.
- El-Agraa A. M., *Economic Integration Worldwide*, New York : Macmillan et St. Martin's, 1997.
- Fernandez Raquel et Portes Jonathan, « Returns to Regionalism : An Evaluation of Nontraditional Gains from Regional Trade Agreements », *The World Bank Economic Review* 12 (2), 1998, 197-220.
- Ferroni Marco, « Regional Public Goods in Official Development Assistance », *INTAL-ITD-STA Occasional Paper*, n° 11, Buenos Aires, 2001.
- Flam H., « Product Market » and « 1992 : Full Integration, Large Gains ? », *The Journal of Economic Perspectives*, automne 1992, pp. 7-30.

- Frankel J. A. et Rose A. K., « The Endogeneity of the Optimum Currency Area Criteria », *Economic Journal*, n° 108.
- Frankel J. et Rose A., « The Endogeneity of the Optimum Currency Area Criteria », *Economic Journal*, juillet 1998, pp. 1009-25.
- Frankel J., *Regional Trading Blocs in the World Trading System*, Institute for International Economics, Washington, 1997.
- Frankel J., et Rose A., « An Estimate of the Effect of Common Currencies on Trade and Income », *Quarterly Journal of Economics*, mai 2001.
- Grossman G. M. and Helpman E., *Innovation and Growth in the Global Economy*, MIT Press, Cambridge, Massachusetts, 1991.
- Hammouda H. B. K., S. N., Njuguna A. E. et Jallab M. S., « Why doesn't Regional Integration Improve Income Convergence in Africa ? », paper prepared for the African Economic Conference (AEC), at the United Nations Conference Centre, Addis Abeba, Éthiopie, novembre 2007.
- Irving Jacqueline, « Regional Integration of Stock Exchanges in Eastern and Southern Africa: Progress and Prospects », *IMF Working Paper* WP/05/122.
- Jalloh M., « Analyzing the State of Income Convergence in ECOWAS Member States », ECOWAS, EPAU, *Research Paper Series* 004/11, 2012, 31 p.
- Krugman P., « Integration, Specialisation and the Adjustment », National Bureau of Economic Research, Inc., NBER Working Papers 4559, 1993.

- Korsu R. D. et Ndiaye M. B. O., « The Quest for a Monetary Union in ECOWAS : an Econometric Test for Convergence of Countries », *Conference Paper*, AMAO, 2012, 31 p.
- Lama J., « Étude sur l'harmonisation de la convergence au sein de la CEDEAO », réalisée en juin 2011, pour la Commission de la CEDEAO.
- Lipsey R. G., « The Theory of Customs Unions : Trade Creation and Welfare », *Economica* 24, 1957, pp. 40-46.
- Lô Moubarack, *Les Déterminants de l'inflation en Mauritanie*, PNUD/MAE, Mauritanie, décembre 2009.
- Mankiw N. G. et al., « A Contribution to the Empirics of Economics Growth », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 107, n° 2, mai 1992, pp. 407-37.
- Meade J. E., *The Theory of Customs Unions*, Amsterdam, 1955.
- Motus N., « Migration and Health », paper presented at the Conference Managing Regional Public Goods, Labor Migration and Public Health, Bangkok, 30 octobre-3 novembre 2006.
- Mundell N'kodia C. et Sarr F., « Place et rôle des pactes de convergence face aux nouveaux dispositifs budgétaires et de financement du développement », revue *Afrique contemporaine* n° 223-224 2007/3, 2007.
- Ndiaye M. B. O., « Respect des critères de convergence vs harmonisation des critères de convergence ; étude comparative des performances des indicateurs de convergence économique dans la zone franc en Afrique

- (UEMOA et CEMAC) », *Revue africaine de l'intégration*, vol. 1, n° 2, juin 2007, pp. 1-42.
- Neary J. P., *Foreign Direct Investment and the Single Market*, Draft Paper CEPR and University College Dublin.
- Olayiwola W., « Analysis of Budget Deficit and Nigeria's Economic Development Challenges Within the Context of ECOWAS Convergence Criteria », *ECOWAS, EPAU Monograph Series*, n° 3, 2011, 30 p.
- Olayiwola W., *Regional integration in ECOWAS : State of Play in International Trade and Challenges*, ECOWAS, EPAU Research Report, juin 2012, 21 p.
- Plane P. et Tanimoune N., « Performance et convergence des politiques économiques en zone franc », *Revue française d'économie*, vol. 20, n° 1, 2005.
- Quah D.T., « Galton's Fallacy and Tests of the Convergence Hypothesis », *Scandinavian Journal of Economics*, vol. 95, 1993, pp. 427-443.
- Robson P., *The Economics of International Integration*, 2<sup>e</sup> éd. Londres : George Allen et Unwin, 1994.
- Sarr F. S., *Les effets asymétriques d'une politique monétaire unique : cas de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)*, thèse de doctorat en sciences économiques, université de Rennes 1, 2010, 235 p.
- Seck C. T., « Évaluation empirique de la convergence réelle et nominale dans la CEDEAO », *Working Paper* n° 5, LAREM, novembre 2013.
- Soloaga I. et Winters A., « Regionalism in the Nineties, What Effect on Trade ? », in *North American Journal of Economics and Finance* 12 (1), 2001.

- Solow R., « A Contribution to the Theory of Economic Growth », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 70, 1956, pp. 65-94.
- Soumaré A., « La convergence économique des pays de l'UEMOA : une analyse critique des théories traditionnelles et modernes », *Working Paper* n° 4, LAREM, octobre 2013.
- Tarawalie A., Sissoho M., Conte M. and Ahortorl C. R., « Inflation and Growth in the Wamz : Evidence from a Threshold Analysis », *Wami Occasional Paper series* n° 1, juin 2012.
- Traoré A., « Aspects empiriques de l'hétérogénéité de l'UEMOA », *Working Paper* n° 6, LAREM, décembre 2013, 23 p.
- Velde D. W., *Regional Integration and Poverty*, Ashgate, 2006.
- Velde D. W. et Meyn M., *Regional Integration in African, Caribbean and Pacific Countries : A Review of the Literature*, Overseas Development Institute, septembre 2008.
- Viner J., *The Customs Union Issue*, N.Y., Carnegie Endowment for International Peace, 1950.

## Annexes

### Annexe 1 : Évaluation du respect des critères de convergence de la CEDEAO par les pays membres de la CEDEAO

Tableau 7.

Évaluation du respect des critères de convergence de la CEDEAO par les pays membres de la CEDEAO entre 2008 et 2013

(Source : AMAO, Programme de coopération monétaire de la CEDEAO, rapports annuels 2008 à 2012, et premier semestre 2013.)

BÉNIN		2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
Critères de premier rang	Déficit budgétaire	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
	Inflation	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
	Financement Banque centrale	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Critères de second rang	Arriérés intérieurs	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Recettes fiscales	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Masse salariale	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Investissements publics	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
	Tau d'intérêt réel positif	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
	Stabilité du taux de change nominal	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Dette publique	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

\* Estimations \*\* Projections

BURKINA FASO		2008	2009	2010	2011	2012*	2013**
Critères de premier rang	Déficit budgétaire	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
	Taux d'inflation	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Financement Banque centrale	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Critères de second rang	Arriérés intérieurs	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
	Recettes fiscales	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
	Masse salariale	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
	Investissements publics	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Taux d'intérêt réel positif	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
	Stabilité du taux de change nominal	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Dettes publiques	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

\* Estimations \*\* Projections

CAP-VERT		2008	2009	2010	2011	2012*	2013**
Critères de premier rang	Déficit budgétaire	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
	Taux d'inflation	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Financement Banque centrale	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Réserves extérieures brutes	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Critères de second rang	Arriérés intérieurs	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Recettes fiscales	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Masse salariale	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Investissements publics	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
	Taux d'intérêt réel positif	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Stabilité du taux de change nominal	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Dettes publiques		Oui	Oui	Oui	Non	Non

\* Estimations \*\* Projections



CÔTE D'IVOIRE		2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
Critères de premier rang	Déficit budgétaire	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
	Taux d'inflation	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Financement Banque centrale	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Critères de second rang	Arriérés intérieurs	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Recettes fiscales	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Masse salariale	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Investissements publics	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
	Taux d'intérêt réel positif	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
	Stabilité du taux de change nominal	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Dette publique	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

\* Estimations \*\* Projections

GAMBIE		2008	2009	2010	2011	2012*	2013**
Critères de premier rang	Déficit budgétaire	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
	Taux d'inflation	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Financement Banque centrale	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
	Réserves extérieures brutes	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non
Critères de second rang	Arriérés intérieurs	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd
	Recettes fiscales	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Masse salariale	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
	Investissements publics	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Taux d'intérêt réel positif	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Stabilité du taux de change nominal	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
	Dette publique	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui

\* Estimations \*\* Projections

GHANA		2008	2009	2010	2011	2012*	2013**
Critères de premier rang	Déficit budgétaire	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
	Taux d'inflation	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Financement Banque centrale	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui
	Réserves extérieures brutes	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Critères de second rang	Arriérés intérieurs	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
	Recettes fiscales	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Masse salariale	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Investissements publics	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
	Taux d'intérêt réel positif	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Stabilité du taux de change nominal	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non
	Dettes publiques	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

\* Estimations \*\* Projections

GUINÉE		2008	2009	2010	2011	2012*	2013**
Critères de premier rang	Déficit budgétaire	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
	Taux d'inflation	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
	Financement Banque centrale	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
	Réserves extérieures brutes	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Critères de second rang	Arriérés intérieurs	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Recettes fiscales	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Masse salariale	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
	Investissements publics	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
	Taux d'intérêt réel positif	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui
	Stabilité du taux de change nominal	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui
	Dettes publiques	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

\* Estimations \*\* Projections

GUINÉE-BISSAU		2008	2009	2010	2011	2012*	2013**
Critères de premier rang	Déficit budgétaire	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Taux d'inflation	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
	Financement Banque centrale	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Critères de second rang	Arriérés intérieurs	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Recettes fiscales	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Masse salariale	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Investissements publics	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Taux d'intérêt réel positif	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Stabilité du taux de change nominal	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Dettes publiques	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui

\* Estimations \*\* Projections

LIBERIA		2008	2009	2010	2011	2012*	2013**
Critères de premier rang	Déficit budgétaire	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non
	Taux d'inflation	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Financement Banque centrale	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Réserves extérieures brutes	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Critères de second rang	Arriérés intérieurs	Nd	Oui	Nd	Nd	Oui	Oui
	Recettes fiscales	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Masse salariale	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
	Investissements publics	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Taux d'intérêt réel positif	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Stabilité du taux de change nominal	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Dettes publiques	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui

\* Estimations \*\* Projections

MALI		2008	2009	2010	2011	2012*	2013**
Critères de premier rang	Déficit budgétaire	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui
	Taux d'inflation	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non
	Financement Banque centrale	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Critères de second rang	Arriérés intérieurs	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Recettes fiscales	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Masse salariale	On	Oui	Oui	Non	Non	Non
	Investissements publics	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
	Taux d'intérêt réel positif	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
	Stabilité du taux de change nominal	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Dette publique	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

\* Estimations \*\* Projections

NIGER		2008	2009	2010	2011	2012*	2013**
Critères de premier rang	Déficit budgétaire	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
	Taux d'inflation	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Financement Banque centrale	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Critères de second rang	Arriérés intérieurs	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Recettes fiscales	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
	Masse salariale	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Investissements publics	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
	Taux d'intérêt réel positif	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
	Stabilité du taux de change nominal	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Dette publique	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

\* Estimations \*\* Projections

NIGERIA		2008	2009	2010	2011	2012*	2013**
Critères de premier rang	Déficit budgétaire	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
	Taux d'inflation	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Financement Banque centrale	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Réserves extérieures brutes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Critères de second rang	Arriérés intérieurs	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd
	Recettes fiscales	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Masse salariale	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
	Investissements publics	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
	Taux d'intérêt réel positif	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Stabilité du taux de change nominal	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
	Dette publique	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

\* Estimations \*\* Projections

SÉNÉGAL		2008	2009	2010	2011	2012*	2013**
Critères de premier rang	Déficit budgétaire	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Taux d'inflation	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Financement Banque centrale	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Critères de second rang	Arriérés intérieurs	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Recettes fiscales	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
	Masse salariale	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Investissements publics	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Taux d'intérêt réel positif	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Stabilité du taux de change nominal	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Dette publique	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

\* Estimations \*\* Projections

SIERRA LEONE		2008	2009	2010	2011	2012*	2013**
Critères de premier rang	Déficit budgétaire	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
	Taux d'inflation	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
	Financement Banque centrale	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
	Réserves extérieures brutes	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Critères de second rang	Arriérés intérieurs	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Oui
	Recettes fiscales	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Masse salariale	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Investissements publics	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
	Taux d'intérêt réel positif	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Stabilité du taux de change nominal	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
	Dettes publiques	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

\* Estimations \*\* Projections

TOGO		2008	2009	2010	2011	2012*	2013**
Critères de premier rang	Déficit budgétaire	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
	Taux d'inflation	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Financement Banque centrale	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Critères de second rang	Arriérés intérieurs	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Recettes fiscales	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Masse salariale	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui
	Investissements publics	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
	Taux d'intérêt réel positif	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Stabilité du taux de change nominal	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Dettes publiques	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

\* Estimations \*\* Projections

## Annexe 2. Feuille de route révisée pour le Programme de monnaie unique de la CEDEAO, 2009-2020

*Source : AMAO*

No.	Activité	Période initiale	Période révisée	Institutions responsables	Institution de coordination	Commentaires
1	Conduite de la surveillance multilatérale (Programme de monnaie unique de la CEDEAO)	Processus continu	Processus continu	CEDEAO, AMAO, IMAO, Commission UEMOA,	Commission CEDEAO	
1a	Opérationnalisation des Comités nationaux de coordination (CNC)	2009	2012	Commission de la CEDEAO, États membres	Commission CEDEAO	Accompli pour tous les États membres sauf le Cap-Vert
1b	Revue et harmonisation des critères de convergence	T2-T4 2009	Accompli en T4 2011	CEDEAO, AMAO, banques centrales, IMAO, Commission UEMOA ; ministères des Finances	Commission CEDEAO	
1c	Adoption des critères de convergence harmonisés	T2 2010	2012	Chaque institution régionale, ministères des Finances, banques centrales	Commission CEDEAO	Sera adopté au prochain sommet en 2012

No.	Activité	Période initiale	Période révisée	Institutions responsables	Institution de coordination	Commentaires
2	<b>Harmonisation :</b>					
2a	des statistiques	Avant le quatrième trimestre 2014	Avant le quatrième trimestre 2014	Commission CEDEAO, AMAO, IMAO, Commission UEMOA, AFRISTAT	Commission CEDEAO	
2c	du cadre juridique, comptable et statistique des finances publiques	Avant le quatrième trimestre 2014	Avant le quatrième trimestre 2014	Commission CEDEAO, AMAO, IMAO, Commission UEMOA, ministères des Finances		
3	<b>Harmonisation :</b>					
3a	de la réglementation et de la supervision bancaire et d'autres institutions financières	T2 2009 – T2 2011	T2 2013	AMAO, IMAO, banques centrales, ABAO, Commission bancaire de l'UEMOA, <i>Securities and Exchange Commission, Insurance Commission</i>	AMAO	
3b	de la réglementation régissant les relations financières extérieures	T2 2009 – T2 2011	T2 2013	AMAO, IMAO, banques centrales, ABAO, Commission de l'UEMOA	AMAO	
3c	du cadre comptable et du reporting des banques	T1 2010 – T4 2013	T4 2013	AMAO, IMAO, banques centrales, ABAO, Commission bancaire de l'UEMOA	AMAO	



No.	Activité	Période initiale	Période révisée	Institutions responsables	Institution de coordination	Commentaires
3d	du cadre de politique monétaire	T1 2010 – T4 2013	T4 2013	IMAO, AMAO, banques centrales	AMAO	
3e	de l'infrastructure des systèmes de paiement (virements de gros et de petits montants) pour les transferts transfrontaliers au sein de la CEDEAO	T1 2010 – T4 2013	T4 2013	IMAO, AMAO, ABAO, banques centrales, ministères des Finances	AMAO	
4	Achever la mise en place des infrastructures de paiements en Gambie, en Guinée, au Liberia et en Sierra Leone	2009 – T4 2012	T4 2012	IMAO, banques centrales	IMAO	Le projet a été étendu au Liberia en 2010
5	Démantèlement de toutes les barrières tarifaires et non tarifaires pour assurer la libre circulation des biens, des personnes et des services au sein de la CEDEAO	Processus continu	Processus continu	Commission de la CEDEAO, AMAO, IMAO, Commission de l'UEMOA, Etats membres	CEDEAO	

No.	Activité	Période initiale	Période révisée	Institutions responsables	Institution de coordination	Commentaires
6	Stabilisation des taux de change	Processus continu à finaliser deux ans avant le lancement de la monnaie unique de la CEDEAO	2014 (ZMAO) 2018 (CEDEAO)	Banques centrales, AMAO, IMAO	IMAO AMAO	
7	Libéralisation du compte de capital au sein des pays membres de la CEDEAO	2011	2013	IMAO, AMAO, banques centrales	IMAO (pour la ZMAO) AMAO (pour la CEDEAO)	

No.	Activité	Période initiale	Période révisée	Institutions responsables	Institution de coordination	Commentaires
8	Intégration des marchés financiers (capitaux, assurances, banques, caisses de prévoyance sociale, etc.)	Processus continu	Processus continu	Commission CEDEAO, AMAO, IMAO, Commission UEMOA, Commission bancaire de l'UEMOA, ABAO, banques centrales, CIMA (Conférence interafricaine des marchés d'assurances), CREPMF-UEMOA, <i>Securities and Exchange Commissions, Insurance Commissions, CIPRESS</i> , système de retraite et prévoyance sociale	Commission CEDEAO	
9	Cotations et transactions dans les monnaies nationales de la CEDEAO	Processus continu	T2 2013	AMAO, ABAO, IMAO, banques commerciales, banques centrales	ABAO	

No.	Activité	Période initiale	Période révisée	Institutions responsables	Institution de coordination	Commentaires
10	Ratification des instruments juridiques de la ZMAO	Au plus tard le 1 <sup>er</sup> juillet 2014	Au plus tard le 1 <sup>er</sup> juillet 2014	États membres, IMAO	IMAO	IMAO espère organiser un sommet en 2012 pour faciliter la ratification des instruments juridiques
11	Démarrage de la banque centrale commune de la ZMAO, secrétariat de la ZMAO, Agence de supervision financière de l'Afrique de l'Ouest	Avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2015	IMAO, États membres de la ZMAO	IMAO	
12	Lancement de l'union monétaire de la ZMAO	Avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2015	IMAO, États membres de la ZMAO	IMAO	
13a	Introduction de la monnaie commune de la ZMAO (éco)	1 <sup>er</sup> janvier 2015	1 <sup>er</sup> janvier 2015	IMAO, États membres de la ZMAO	IMAO	
13b	Retrait des monnaies nationales	1 <sup>er</sup> janvier 2015 – 30 juin 2015	1 <sup>er</sup> janvier 2015 – 30 juin 2015	IMAO, États membres de la ZMAO	IMAO	
14	Contribution au Fonds de stabilisation et de coopération de la ZMAO	Avant la fin 2014	Avant la fin 2014	IMAO, États membres de la ZMAO	IMAO	

No.	Activité	Période initiale	Période révisée	Institutions responsables	Institution de coordination	Commentaires
15	Le Cap-Vert marque officiellement son adhésion dans l'une des deux zones	Processus continu à accélérer	Processus continu à accélérer	Commission CEDEAO, AMAO, IMAO	Commission CEDEAO	
16	<p><b>Cadre institutionnel</b></p> <p>Les différentes étapes de proposition et de validation du cadre institutionnel comprennent la désignation d'une éminente personnalité et la mise en place du Comité des experts (en 2014) chargé de proposer un cadre institutionnel approprié, des rencontres du Comité, la réunion du Conseil des ministres de la CEDEAO, du Parlement de la CEDEAO, le sommet de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, et l'examen éventuel par les parlements nationaux.</p>					
16a	Introduction d'un projet d'acte supplémentaire du Traité de la CEDEAO relatif à l'union monétaire	Trois ans avant le lancement de la monnaie unique de la CEDEAO				
16b	Design et préparatifs techniques des signes monétaires de la monnaie commune			Sur la base des propositions formulées par le Comité des experts, sous la supervision d'une éminente personnalité		
16c	Fixation irrévocable des taux de change entre les monnaies					
16d	Définition et déclaration au FMI du taux de change de la monnaie unique de la CEDEAO					

No.	Activité	Période initiale	Période révisée	Institutions responsables	Institution de coordination	Commentaires
16e	Concertation pour la création de la Banque centrale commune					
16f	Concertation pour la fusion entre les deux zones monétaires					
16g	Lancement de l'union monétaire de la CEDEAO					
16h	Démarrage de la Banque centrale de la CEDEAO	2020	2020			
16i	Campagne de sensibilisation	Processus continu à initier au plus tôt	Processus continu à initier au plus tôt		IMAO (pour la ZMAO), Commission CEDEAO (pour la CEDEAO)	
16j	Introduction de la monnaie commune de la CEDEAO	2020	2020			
16k	Retrait des signes monétaires des monnaies nationales	2020	2020			



